

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

ÉDUCATION NATIONALE

École, retraites, fiscalité

20 et 27 mai dans l'action

DOSSIER

**Fins de carrières,
une question syndicale**

Bouclier
fiscal



34 Fenêtre sur La Cité internationale de l'immigration



44 Entretien avec Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon

21

Dossier
Les fins de carrière

SOMMAIRE

Revue de presse

30 jours

Débat/courrier

Débat/opinion

• Les internats d'excellence

Actualité

- Après le 1^{er} Mai
- Interpro retraites
- Retraites : les jeunes prennent la parole
- Formation des maîtres
- Orientation
- CPE : évolution du métier
- Dialogue social

Droits et libertés

- Homophobie
- Marche des femmes

Éco/social

- Inégalités de revenus
- Dictionnaire de la crise :
I comme Inflation
- Zone euro

4

5

6

8

10

17

18

Dossier

• Les fins de carrière

Métier

- Voie technologique
- Absentéisme

Portrait

• Jean-Pierre Rosenczveig,
président du tribunal pour enfants de Bobigny

Catégories

- Mutations intra 2010
- Question-réponse : le congé parental
- AED : agir et préparer la rentrée

Fenêtre sur

• La Cité internationale de l'immigration

International

- Le Portugal après la Grèce ?
- Les populations marginalisées en éducation

Culture

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

Entretien

• Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon

21

28

30

32

34

36

38

44

Édito

Tous Grecs

La crise financière a été déclenchée par la spéculation sur des produits financiers « hasardeux », produits basés sur l'endettement des particuliers. Les conséquences, on les connaît : une crise économique payée par les salaires avec un chômage en forte hausse, des fermetures d'entreprises, des délocalisations accélérées et un affaiblissement des moyens des services publics. Ceux-là même qui sont à l'origine de cet engrenage ont bénéficié d'aides des États, mais ont ensuite rapidement repris leurs pratiques spéculatives comme si de rien n'était. Désormais, cette spéculation cible ses activités sur les finances des pays les plus endettés, dette dont une part d'ailleurs vient de la crise économique que ces mêmes spéculateurs ont déclenchée.

Une fois de plus, ce sont les salariés qui seraient contraints de porter l'intégralité du poids de cette nouvelle crise.

En France aujourd'hui, les difficultés de certains pays européens sont instrumentalisées par la droite gouvernementale, dont plusieurs élus ont annoncé que la crise grecque imposait, y compris en France, des mesures « courageuses ». Chacun aura compris que le « courage » de ces politiques consiste à peser davantage encore sur les salaires, les pensions des retraités, les prestations sociales et la qualité des services publics, bref à préconiser des mesures qui ressemblent étrangement à celles qui menacent les salaires et les retraites grecs. Le dossier des retraites que le gouvernement a imposé d'ouvrir dans l'urgence en 2010, la préparation du budget 2011, sont construits dans cet esprit. Une réaction syndicale unitaire

d'ampleur, comme en Grèce, apparaît donc indispensable.



Daniel Robin
cosecraire général

ATMOSPHÈRE

Sous le nuage de cendres volcaniques

Le Parisien 13 avril 2010

LE BOUCLIER FISCAL PROFITE PLUS QUE JAMAIS AUX TRÈS RICHES

Voilà des chiffres qui ne vont pas manquer de relancer la polémique sur le bouclier fiscal, ce dispositif empêchant de payer plus de 50 % de ses revenus en impôts. Les derniers chiffres de l'administration fiscale démontrent en effet que cette mesure - l'une des réformes phares mises en place par Nicolas Sarkozy après l'élection présidentielle - profite plus que jamais aux Français les plus fortunés. En 2009, le trésor public leur a remboursé encore plus d'argent qu'en 2008. Les 1 055 contribuables disposant d'un patrimoine supérieur à 16 M€ se sont vu restituer la bagatelle de 383 M€. Soit, en moyenne, un chèque de plus de 360 000 € pour chacun d'entre eux. [...]

L'Humanité 12 avril 2010

CACHEZ CES PIQUETS QUE BESSON NE SAURAIT VOIR

Éric Besson a le sens du calendrier et des symboles. Quelques heures avant la présentation de son projet de loi (durcissant encore l'accueil des étrangers en France) en Conseil des ministres, le 1^{er} avril, il faisait évacuer le piquet de grève le plus emblématique de la lutte des travailleurs sans papiers, installé rue du Regard-à-Pans. Officiellement, le zélé ministre de l'Identité nationale n'avait pas initié cette opération pilotée par la préfecture de police, il en était simplement « *solidaire* »... Une solidarité active et menaçante, puisque dans l'après-midi même, il expliquait que « *les étrangers sans titre de séjour qui demandent leur régularisation en occupant de manière illégale des locaux publics ou privés continueront à être évacués comme ils l'ont été ce matin encore* ». [...]

Interdiction 30 avril 2010

Vase clos et éducateurs au bout du rouleau

par Sonya Faure

Dans le centre fermé de Savigny, le face-à-face entre mineurs délinquants et personnel a donné lieu ces derniers temps à de nombreux incidents.

Une bâtisse massive, engoncée dans la clôture qui l'enserme. Des caméras de surveillance accrochées aux murs, mais des palissades si basses qu'on les escaladerait sans mal. Mardi, le secrétaire d'État à la Justice Jean-Marie Bockel, visitait le centre éducatif fermé (CEF) de Savigny-sur-Orge (Essonne), qui héberge depuis trois ans des mineurs délinquants récidivistes de 16 à 18 ans. Ses dix-sept éducateurs, son psychologue et son psychiatre vacataire, ses professeurs de sport et d'enseignement général, ses deux cuisiniers, sa salle de musculation... et ses sept adolescents. C'était l'un des arguments forts de la droite, lorsqu'elle créait les CEF en 2002 : le taux d'encadrement y est bien supérieur à la moyenne des centres d'hébergement de mineurs délinquants. Comme le coût de la prise en charge : 500 à 700 € par jeune et par jour, contre 400 en moyenne pour un établissement classique. « *Le CEF, une réussite* », estime Jean-Marie Bockel. Pourtant, le jour même de la visite, un syndicat, le SNPES, diffusait un communiqué évoquant « *des cas graves d'atteintes à l'intégrité physique et morale des personnels et des jeunes accueillis* ». C'est l'effet « cocotte-minute » : présenté comme une alternative à l'incarcération, le CEF est un huis clos où se retrouvent face à face des adolescents au passé violent et des éducateurs visiblement désarmés. En théorie, les jeunes ne peuvent sortir du bâtiment sans autorisation. Seule leur famille peut venir les visiter, avec l'accord du juge. [...]

Le Monde 13 mars 2010

LA FONCTION PUBLIQUE BRITANNIQUE TOUCHÉE PAR LA RIGUEUR SALARIALE

Le secteur public requinqué. Le New Labour de Tony Blair avait promis de remettre à flot des services publics mis à terre par les treize ans de gouvernement de Margaret Thatcher, sans pour autant dégrader les comptes de l'État. Ils ont tenu la première partie de leur promesse, pas la seconde, comme le montrent les chiffres de l'Office pour les statistiques nationales (ONS). En 2009, on comptait 6,070 millions de fonctionnaires, soit plus de 21 % des 28,9 millions de Britanniques au travail, contre 5,179 millions (19,5 %) en 1997. Sur les 2,3 millions d'emplois créés en Grande-Bretagne entre 1997 et 2009, près de 40 % l'ont donc été dans le secteur public. [...]

Le Canard enchaîné 5 mai 2010

ON ACHÈVE BIEN LES CHENAUX

Comme toujours, ils font mieux que nous. La marée noire américaine s'annonce comme la mère de toutes les marées noires. Un puits de pétrole en folie à 70 km des côtes de la Louisiane. 800 000 litres lâchés par jour, mais ça empire et les experts craignent un débit vingt fois plus fort. Une nappe de 1 000 kilomètres. 400 espèces en danger (crevettes, huîtres, poissons, tortues, lamantins, pélicans bruns, etc.). [...] Bon. Obama a pris les choses en main. Il va renforcer les contrôles des plates-formes pétrolières. Impossible de faire moins : l'affaire tombe juste au moment où, c'était ce 31 mars, il avait décidé, à la grande fureur des écologistes, la fin du moratoire qui s'exerçait depuis vingt ans sur les forages en haute mer. Mais pas de panique : cette marée noire ne ralentira pas une seconde l'exploitation offshore.

Le dessin du mois



Charlie Hebdo, 5 mai 2010



© AFP / Emmanuel Dunand

- 29 avril** **Mer d'huile.** La nappe de pétrole échappé de la plate-forme ayant sombré dans le golfe du Mexique commence à toucher les côtes de Louisiane.
- 29 avril** **Priorité.** Au bord de la scission, la Belgique vote l'interdiction du port de la burqa dans les lieux publics.
- 30 avril** **Puissance.** L'Exposition universelle la plus grande de tous les temps est inaugurée à Shanghai.
- 30 avril** **Décadence.** L'ancien ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, est condamné à un an de prison avec sursis par la Cour de justice de la République, pour complicité d'abus de biens sociaux.
- 1^{ER} mai** **Premier acte.** Le 1^{er} Mai lance la mobilisation contre la réforme des retraites.

2 mai **Ruines.** La Grèce conclut un accord financier avec l'Union européenne et le FMI, accompagné d'un plan d'austérité qui frappera essentiellement le secteur public.

5 mai **Incendie.** La Grèce connaît une grève générale contre l'austérité. Trois morts.

6 mai  **J-33.**

Ciel !

En 1637, dans le *Discours de la méthode*, un certain René Descartes nous invitait à respecter « la loi qui nous oblige à procurer, autant qu'il est en nous, le bien général de tous les hommes » et, par le progrès des sciences et de la médecine, à « nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature ». Par ces quelques lignes, le philosophe français avait défini le projet des Modernes : maîtriser et rationaliser la nature, comprendre et formuler les lois de l'univers, se soumettre et s'approprier ce qui était jusqu'alors considéré comme la Création de Dieu. À la même époque, Blaise Pascal rappelait cependant la petitesse de l'homme au sein de la nature... Depuis lors, la révolution industrielle et la révolution des transports, les progrès immenses de toutes les sciences, n'ont cessé de poursuivre ce dessein prométhéen. Mais voici qu'avec l'éruption d'un volcan islandais au nom imprononçable, un nuage de cendres paralyse le transport aérien d'un continent, bloque des centaines de milliers de passagers et met en danger la reprise économique. Soudain, nos instruments se brouillent, nos scientifiques scrutent le ciel avec angoisse, l'homme est cloué au sol : la nature n'a pas fini de nous prouver notre immaîtrise.

8 avril **Mer noire.** Les sinistrés de Vendée découvrent le tracé des « zones noires » décrétées inhabitables par les pouvoirs publics.

15 avril **Ô temps, suspends ton vol !**
Le nuage de cendres émanant d'un volcan islandais perturbe fortement le trafic aérien en Europe.

16 avril **Vive la crise.** La première banque d'affaires mondiale, Goldman Sachs, est soupçonnée d'avoir étendu ses bénéfices grâce à la crise des subprimes.

20 avril **Zéro de conduite.** En visite en Seine-Saint-Denis, Nicolas Sarkozy tente de raviver les flammes de son discours sur la sécurité.

23 avril **Mode.** Malgré l'avis du Conseil d'État, le gouvernement tranche en faveur d'une interdiction complète du port de la burqa.

BILLET D'HUMEUR

Coïncidence troublante ?

La parution des *Mémoires de Guerre* du général de Gaulle au programme de littérature en L a suscité cette année une vive émotion. Le SNES demande que cet ouvrage soit retiré des programmes au profit d'une œuvre plus adaptée à l'intitulé de la discipline : « Littérature ». Au lieu de ça, nous venons de découvrir en librairie un ouvrage rédigé par le doyen de l'inspection générale, Philippe Le Guillou, et intitulé *Stèles à de Gaulle*. La réédition soudaine de ce texte hagio-

graphique conjointement à la publication du programme fait désordre. La carrière d'écrivain de l'IG ne pose pas de problème en soi mais une telle publication est-elle compatible avec le poste qu'il occupe ? S'agit-il ici d'une énorme maladresse ou d'un acte délibérément assumé ? Alors que la température est déjà très fraîche entre le SNES et le doyen, cette affaire risque fort de détériorer encore plus le climat. ■

Le groupe Lettres du SNES

Retraite militante

Le paradoxe du retraité

Jean-Yves Barbier

Le retraité SNES serait-il un retraité heureux ? Paradoxalement, il milite comme s'il était un « actif continué » ! C'est qu'il a le sentiment d'être privilégié: il est déjà en retraite, éprouve une compassion compréhensible pour les collègues en activité et n'hésite pas à descendre dans la rue pour défendre le droit des plus jeunes à partir au même âge que lui. Et puis, conscient que le paysage scolaire est bouleversé par les coupes budgétaires et les réformes mal ficelées, il descend derechef dans la rue pour défendre la situation des jeunes professeurs qu'il plaint sincèrement. C'est ainsi que le retraité SNES, solidaire, manifeste souvent, dès lorsqu'il s'agit de bagarre interpro ou de défendre l'école publique. Mais ne lui parlez pas (je ne pense pas aux militants) de se bagarrer aux côtés d'autres retraités, sur le terrain spécifique des retraités ! Là, il hésite, se souvient qu'il est privilégié (sentiment illusoire

car tout le monde n'atteint pas les indices terminaux de fin de carrière), a mauvaise conscience à l'idée que sa pension le place dans les premiers déciles de l'échelle des rémunérations, et ces scrupules le détournent souvent de luttes et de revendications qu'il juge étrangères à sa propre situation, qu'il s'agisse de pouvoir d'achat, de dépenses de santé ou de dépendance. Il est pourtant dans le cœur de cible des spécialistes du dépassement d'honoraires et des arnaqueurs des maisons de santé multiservices, son pouvoir d'achat s'érode et les prélèvements fiscaux et sociaux sont loin de l'épargner ! Il est vital que les retraités actuels se décident, dans leur masse, à lutter aussi en leur nom propre, s'ils ne veulent pas voir un jour leurs propres acquis affectés par les régressions que le libéralisme veut imposer aux futurs retraités... et il n'est pas interdit aux actifs de s'engager, eux aussi, dans ces luttes-là !

Conseil pédagogique

Lettre ouverte

Des enseignants du lycée Charlemagne de Paris

Monsieur le Proviseur,
Monsieur le Ministre,
Nous vous faisons une lettre que vous lirez peut-être, si vous avez le temps. Nous venons de recevoir la nouvelle de nos « nominations » au conseil pédagogique, pour le 25 mai. Monsieur le Proviseur, nous ne voulons pas le faire. Nous ne sommes pas sur terre pour superviser nos collègues ou trahir nos élèves. Ce n'est pas pour vous fâcher, il faut que l'on vous dise. Notre décision est prise, ce conseil pédagogique, nous allons le désertier. Depuis que nous enseignons, nous avons vu passer les réformes, avons souvent été méprisés, parfois insultés et toujours mal payés. L'École publique est proche de sa tombe, se moque des conseils pédagogiques et se moque des oukases. Demain, de bon matin, nous ouvrirons la porte de nos classes et poursuivrons le dur chemin de l'enseignement de qualité. Nous irons dans les réunions, dans les débats, de Bretagne en Provence, et nous dirons aux gens : refusez d'obéir, refusez de le faire, N'acceptez pas cette réforme, refusez d'obtempérer. S'il faut brader l'enseignement public, alors bradez-le, Monsieur le Ministre, mais sans nous. Si vous nous poursuivez, sachez que nous ne sommes pas décidés à nous laisser intimider. Et que vous pouvez nous menacer.



© Hervé Foucaud/Althéa.com

Lorsque l'on tape « retraites » dans le moteur de recherche le plus consulté de la planète, c'est le site officiel sur la réforme qui apparaît en premier. La campagne de communication du gouvernement s'étend donc sur le net, mais les blogueurs veillent au grain...



Slovar Les Nouvelles - Expressions Libres : <http://slovar.blogspot.com/2010/04/les-fils-de-pub-et-les-medias-premiers.html>

Blogueur politique depuis 2002, Slovar fait le bilan des informations disponibles, dans un article du 19 avril, sur l'ampleur et le coût de la campagne de « communication gouvernementale » sur la nécessité de réformer le système des retraites à sa manière. Sur Internet, cette campagne se centre ainsi autour du site officiel (<http://www.retraite2010.fr>), d'une très grande pauvreté documentaire. Le gouvernement a choisi de convaincre avec des slogans plutôt qu'avec des arguments.



Vive la repart' : <http://reparti.free.fr/>

Dans l'esprit opposé, la page « retraites » du portail d'économie critique « Marchandise » archive depuis près de dix ans positions, tribunes, analyses, débats, rapports sur le sujet. Cette « revue de presse » a le mérite de ne pas être une liste de liens pointant vers des adresses externes trop souvent éphémères. En effet, la plupart des articles sont conservés en format PDF hébergés sur le site et ainsi consultables tant que « Vive la repart' » existera. Une référence.



Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites <http://blog.exigences-citoyennes-retraites.net/>

De l'écran aux réunions publiques. Attac et la Fondation Copernic ont lancé un appel « Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites », dont l'intégralité du texte se trouve sur un blog créé pour l'occasion. Il recense également des contributions des membres de ces deux structures publiées dans la presse, ainsi que la liste des réunions publiques unitaires sur le sujet.



Le blog de Gérard Filoche : <http://www.filoche.net/>

Inspecteur du travail, membre d'ATTAC et militant socialiste, Gérard Filoche est également un blogueur prolifique. De nombreux billets sont consacrés ces derniers temps à la réforme des retraites, sous forme de tribunes ou d'interventions reprises dans des articles de presse.



Le Blog Retraites du JDD : <http://prissette.lejdd.fr/>

Nicolas Prissette, journaliste au *Journal du Dimanche*, a lancé récemment un blog pour suivre les différentes prises de positions sur la réforme. Le 28 avril, il semblait relativement circonspect sur le niveau général des débats.

« Deux semaines après le début des concertations sur la réforme des retraites, on ne sait toujours pas ce que propose le gouvernement... Ni ce que veut le PS, ni précisément les syndicats. L'enjeu est un choix de société mais le débat est pauvre, c'est peu de le dire. »

Nous ne pouvons que lui conseiller la lecture des blogs cités ci-dessus.



Ma Maison de retraite : <http://ma-maison-retraite.com/>

Si l'on y trouve quelques mots sur la réforme des retraites, ce blog tire essentiellement son intérêt de la découverte du monde des retraités à travers les yeux d'un médecin gériatologue. D'un billet sur le sida chez les « seniors » à un autre sur les inspections dans les maisons de retraites, c'est une vision originale et pragmatique sur l'après – « vie professionnelle » que propose ce médecin.



Sans oublier le site du SNES et sa section consacrée aux Retraites (<http://www.snes.edu/-Retraite-.html>)

En trois grandes parties : « le débat », « bien préparer sa retraite » et « espace retraités ». **Coordination : Jérôme Férec**

DANS LE CADRE DU PLAN « ESPOIR BANLIEUE », le ministère a mis en place des établissements à public choisi qui accueilleront certains élèves issus de classes sociales défavorisées, à condition qu'ils soient motivés et « méritants », afin de leur offrir des conditions « optimales » d'étude durant leur parcours scolaire. Un premier internat d'excellence, combattu par le SNES, a déjà vu le jour à la rentrée 2009, à Sourdun (académie

Internats d'excellence : d

Alibi et bonne conscience

Si l'on veut bien analyser les politiques mises en place depuis 2002 et plus nettement depuis 2007, si l'on accepte de ne pas réduire la politique éducative du gouvernement à des questions de moyens, si l'on observe l'ensemble du système et pas seulement le niveau ou la discipline qui nous concerne, force est d'admettre, honnêtement, que 2007 constitue un virage dans l'histoire contemporaine de l'éducation en France. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle du démantèlement



Pierre Frackowiak
Inspecteur honoraire de
l'Éducation nationale

des services publics, celle de la mise en œuvre d'une idéologie ultra-libérale autoritaire, certes légitime – les citoyens ont voté et choisi – mais dont les conséquences seront dramatiques.

Un choix de société

Toutes les mesures successives qui sont prises s'inscrivent dans une double perspective cohérente, d'une part la réduction drastique de la dépense publique et la destruction progressive des services publics, dont celui de l'éducation, et d'autre part la construction déterminée d'une société fondée sur la loi du plus fort, sur les gagnants – les perdants étant facilement identifiables –, sur la compétition, sur la priorité donnée à l'individu plutôt qu'au vivre ensemble, sur la déshumanisation et le règne de l'argent, sur la transformation des victimes en coupables, sur l'idée de fatalité de l'échec avec une recherche d'alibis

Pierre Frackowiak est coauteur avec Philippe Meirieu de *L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ?* Éditions de l'Aube, mai 2008. Réédition en format de poche, octobre 2009.

Auteur de *Pour une école du futur. Du neuf et du courage*. Préface de Philippe Meirieu. Éditions La chronique sociale. Lyon, septembre 2009.

et d'exceptions pour confirmer la règle. Ce choix de société est profondément générateur d'inégalités, de résignation face à ce qui est présenté comme la fatalité, de violence, d'abstention...

Des « réformes » régressives

Les deux aspects sont étroitement liés. On peut donc prendre chacune des mesures prises ou envisagées pour l'école maternelle, pour l'école élémentaire, pour le collège – auquel on n'a pas encore trop touché mais c'est pour bientôt –, pour le lycée... Toutes sont régressives. Le terme « réforme » qui est fortement utilisé pour chacune d'elles est d'ailleurs généralement impropre car on ne peut considérer comme réforme ce qui constitue une marche arrière ou une casse déli-bérée. On réussirait presque pourtant à faire passer les opposants à ces mesures comme étant des conservateurs inconscients de l'évolution du monde ou des idéologues obtus, le pouvoir en place ne faisant évidemment pas d'idéologie, lui. Subtile technique de communication politique. Subtile manipulation et technique d'anesthésie de l'opinion.

Mesures démagogiques

Deux mesures échappent à la règle : l'accompagnement ou l'aide individualisée hors temps de classe normal et les internats d'excellence. Les deux mesures sont très difficiles à combattre car elles apparaissent généreuses, frappées au coin du bon sens, ce coin massivement utilisé pour obtenir de bons sondages, évidentes. On se demanderait presque pourquoi autant de responsables, autant d'experts, n'y avaient pas pensé avant. C'est si simple et si peu coûteux :

- l'accompagnement ou le soutien sont pernicieux. Je développe ce point dans diverses tribunes plutôt consacrées au premier degré mais parfaitement transposables au second degré : dévalorisation du temps scolaire comme s'il était impossible de se passer du hors temps scolaire et des agences lucratives de soutien scolaire, stigmatisation

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle du démantèlement des services publics, celle de la mise en œuvre d'une idéologie ultra-libérale autoritaire [...] dont les conséquences seront dramatiques

des faibles, déni de la pédagogie par une focalisation sur le travail de l'élève, etc. ;

- les internats d'excellence s'inscrivent pleinement dans cette logique : élitisme dit républicain, sélection « des élèves prometteurs de catégorie

Ce qu'en pe

Dans le contexte de saignée budgétaire appliqué à l'Éducation nationale, le gouvernement fait le choix, dans une logique inégalitaire, de donner quelques

moyens à quelques-uns, et donc de léser le plus grand nombre ; le SNES conteste le fait que l'accès à l'éducation soit subordonné au « mérite »

de Créteil) ; en septembre prochain, onze établissements de ce type verront le jour à travers la France... Financés par le grand emprunt, les internats d'excellence devraient concerner 20 000 élèves, et représenter une somme de 500 millions d'euros. *L'US Mag* a recueilli des avis divergents sur la pertinence, et surtout les fondements d'un tel dispositif.

émocratisation tronquée ?

sociale défavorisée » qui conduira à la ghettoïsation renforcée des établissements ordinaires qui pourront être sacrifiés, recherche d'alibis et d'éléments de bonne conscience pour le pouvoir. On pourra continuer à parler de la fatalité de l'échec pour les pauvres en en ayant sorti quelques-uns de leur destinée.

Le pire, c'est que confronté aux difficultés, à la dégradation des conditions de travail, à des publics instables et complexes, à la violence, on finirait par croire qu'il faut bien en arriver là. Le pouvoir réussit son opération, d'autant plus facilement que le projet alternatif attendu tarde à apparaître. ■

Valoriser la ville et donner une chance aux élèves

Un contexte favorable

À Noyon, il existe un quartier militaire de taille très importante, qui sera vidé de ses occupants en juillet. C'est un très beau quartier, très arboré, et la mairie avait le projet de le réhabiliter pour en faire un campus de formation, avec des équipements sportifs de haut niveau (terrains de tennis, centre équestre, stade) ; c'est ainsi que le projet a circulé au sein de différents ministères et que naturellement la ville a été choisie pour accueillir un internat d'excellence.

Le projet est mis en place par le rectorat, en partenariat avec le conseil général qui prend en charge tous les travaux liés aux locaux et aux équipements. À la rentrée 2010, l'internat accueillera des élèves, les candidatures arrivées au rectorat sont nombreuses, c'est un signe très positif. Le rectorat va donc sélectionner les élèves qui intégreront cette structure. À terme, l'internat devrait accueillir 250 élèves, 150 de niveau secondaire (collège et lycée) et une centaine dans le supérieur (classes post-bac) ; à la rentrée 2011, nous ouvrirons une classe prépa HEC.

Ce projet d'internat d'excellence a été porté par la mairie, et il a rencontré un écho très favorable auprès de la population de Noyon ; la réhabilitation de ce quartier, l'excellence identifiée à l'établissement, le dynamisme qui est lié au projet (nous avons l'intention aussi d'accueillir des séminaires, des universités d'été) valorisent considérablement l'image de la ville.

Adhésion au projet éducatif

La mairie a porté également le projet pour des raisons éducatives ;



Patrick Deguise
Maire de Noyon (Oise)
élu PS depuis 2008
Conseiller général et
président de la Communauté
de communes du pays Noyonnais

J'adhère au projet éducatif car je crois qu'il faut donner la possibilité aux élèves qui ont du potentiel de se réaliser, alors qu'ils n'en ont pas forcément les moyens à la maison (problèmes de logement, d'équipement...)

en effet, je trouve très intéressant ce concept d'accueil des élèves, de valorisation de tout ce qui se passe après les cours, le sport, les activités ludiques, etc. J'adhère au projet éducatif car je crois qu'il faut donner la possibilité aux élèves qui ont du potentiel de se réaliser,

alors qu'ils n'en ont pas forcément les moyens à la maison (problèmes de logement, d'équipement...). L'internat d'excellence sera ouvert à tous, mais en priorité aux enfants qui

n'ont pas d'ordinateur à la maison, de parents disponibles pour les aider à réussir dans leurs études.

Je souhaite que ce type de structures se développe à l'avenir, je pense que c'est la solution pour répondre aux difficultés de notre société ; en effet, les parents ne peuvent plus aujourd'hui être aux côtés de leurs enfants (à cause des rythmes liés aux emplois, au fait qu'ils travaillent le dimanche, par exemple), et les internats d'excellence répondront donc aux besoins de notre société. ■

DERNIÈRE MINUTE

Nicolas Sarkozy, dans son allocution du 5 mai sur les violences et l'absentéisme scolaire, annonce l'ouverture « dès la rentrée prochaine » de onze internats d'excellence, pour les élèves méritants des milieux défavorisés.

annonce le SNES

individuel, il y oppose le droit de chaque élève à une éducation de qualité. Enfin, il dénonce qu'une telle mesure vise également à masquer que rien n'est

mis en place pour lutter contre l'échec scolaire et les inégalités sociales, et pour favoriser la réussite de tous, notamment des plus modestes.

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert

ÉDUCATION : POURSUIVRE LA MOBILISATION

Ignorant les actions menées par les personnels depuis des mois dans les établissements pour une autre politique éducative, le ministère poursuit la mise en œuvre de ses réformes : formation professionnelle des enseignants et des CPE, réforme de l'orientation scolaire, des voies générales et technologiques du lycée, de la gouvernance des établissements du second degré, généralisation du livret de compétences au collège, épreuve d'histoire des arts au brevet des collèges... sur fond de suppression de postes et de dégradation des conditions de travail et d'étude.

Dans la suite des « États généraux de la sécurité à l'École », L. Chatel, relayé par le président de la République, persiste dans une politique sécuritaire. Ainsi, tout en donnant des gages à sa droite, il justifie une totale déréglementation dans la gestion des personnels et dans la définition de leurs missions et occulte les leviers d'une transformation du système éducatif dont l'objectif serait la réussite de tous. Il est vrai que ces leviers nécessiteraient un investissement de l'État incompatible avec le dogme de la réduction de l'emploi public ! Sur bien des aspects, les conditions de la rentrée 2010 ne sont pas entièrement bouclées et il est encore temps d'obtenir que le ministre renonce à cette politique absurde sur le plan social, pédagogique et qui détruit le sens de nos métiers. En articulation avec les actions décidées par l'interprofessionnel sur les retraites, l'emploi et les salaires, et celles que l'intersyndicale du second degré réunie le 11 mai serait amenée à décider, le SNES appelle les personnels à poursuivre les actions engagées dans les établissements, à profiter de toutes les occasions offertes par la préparation de la rentrée 2010 pour continuer à convaincre l'ensemble



de la communauté éducative de la réalité des réformes Chatel, à investir la journée du 20 mai pour une autre formation professionnelle des enseignants et des CPE.

Il organisera au niveau national une campagne d'opinion tout au long des mois de mai et juin : publication d'un manifeste, campagne d'envoi de cartes postales, organisation à Paris d'un forum d'interpellation des partis politiques le 12 juin... ■ Roland Hubert

12 JUIN : FORUM NATIONAL D'INTERPELLATION DES PARTIS POLITIQUES

Le 12, le SNES, avec le SNEP, le SNUPDEN et le SNUEP, organise à Paris un forum national d'interpellation des partis politiques de gauche. Il s'agit de porter les revendications des personnels, leurs attentes en matière de projet éducatif et de créer les conditions d'un débat entre le syndicalisme enseignant et les partis politiques de gauche, et d'instaurer un dialogue entre les personnels et les politiques sur l'avenir du second degré à la lumière de l'actualité et en lien avec les recherches en sociologie et sciences de l'éducation.

Le 20 mai : dans l'action pour la formation des maîtres

Le scandale que constitue le sacrifice de la formation des enseignants et des CPE sur l'autel de la suppression d'emplois, les conditions inadmissibles d'organisation de l'année de stage pour les lauréats des concours 2010, nécessitent une action forte et déterminée.

Dans la poursuite des actions qu'il a engagées sur cette question (pétitions, adresses au ministre, interventions auprès des recteurs...), le SNES avec les syndicats de la FSU organise une journée nationale d'action décentralisée le jeudi 20 mai.

Pour obtenir une formation post-concours exigeante (limitation à un tiers de la part du service des enseignants stagiaires devant élèves, maintien des IUFM...) dans le cadre d'une autre réforme, prenons les initiatives nécessaires pour alerter l'opinion publique et peser sur le gouvernement :

- faire un état des lieux revendicatif de la multitude de situations résultant des effets de la réforme ;
- alerter l'opinion publique et les élus de la dangerosité des décisions ministérielles ;
- exiger la création de postes nécessaires pour permettre le retour à une année de stage assurant une réelle formation des personnels enseignants et CPE. Ces actions peuvent prendre les formes les plus variées (dépôt de motions ou pétitions au rectorat, rendez-vous dans les IUFM, pique-nique revendicatif...).

Renseignez-vous auprès de votre section académique ou départementale, certaines d'entre elles ayant par ailleurs décidé de placer cette action le mercredi 19 mai.

27 MAI

EMPLOI, SALAIRES, RETRAITE : TOUS MOBILISÉS, RASSEMBLÉS ET EXIGEANTS !

Réforme des retraites, gel de l'emploi public, poursuite d'une politique sécuritaire qui exclut toujours les plus démunis... tandis que les plus riches sont toujours plus protégés : après sa défaite aux élections régionales, le gouvernement persiste et signe. Son choix est donc de s'en prendre toujours davantage aux salariés, aux retraités et futurs retraités, aux privés d'emplois, alors que les banques, sauvées par les milliards qui ont creusé les déficits, en ont profité pour spéculer et mettent aujourd'hui la Grèce à genoux, avant d'en faire plier d'autres.

En annonçant le gel des dépenses publiques (les dépenses devraient baisser de 10 % en trois ans dont cinq dès l'an prochain – RGPP, suppression d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, stagnation des salaires...), François Fillon donne un nouveau coup d'accélérateur à une politique déjà massivement destructrice d'emplois publics.

L'interprofessionnel CFDT-CGT-FSU-Solidaires-UNSA appelle à une journée nationale de mobilisation et d'action le 27 mai « donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles ». Le SNES demandera à la FSU de porter dans la réunion des fédérations de fonctionnaires, le lundi 10 mai, le mandat d'une grève unitaire le 27 dans la fonction publique. ■ Roland Hubert



© Daniel Maunoury

COMMUNIQUÉ COMMUN CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le président de la République ne réunisse un « sommet social » le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'État pour les trois ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi « en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé » doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute

entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite. La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.

Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

Le 6 mai 2010

RETRAITES, LES JEUNES PRENNENT LA PAROLE !

À l'initiative de l'UNEF, un appel à la mobilisation de la jeunesse a été lancé la semaine dernière, soutenu par la plupart des grandes organisations dont la FSU, <http://www.retraites-jeunes.net>

Répondant ainsi au ministre Éric Woerth affirmant récemment : « *Je veux dire aux jeunes de 20 ans que c'est justement pour eux que nous faisons cette réforme* », les organisations¹ de jeunes, étudiants, salariés, demandeurs d'emplois, stagiaires ou précaires, ont voulu dire avec force qu'ils ne sont pas dupes « *de cette hypocrisie* » et qu'ils refusent « *d'être les grands oubliés d'un débat qui les concerne* ». Posant clairement les revendications en terme d'augmentation des financements, de refus du prolongement de la durée de cotisation et du recul de l'âge légal de départ, les organisations signataires exigent des droits nouveaux (validation d'années d'études, de périodes de précarité), et appellent à la création de comités jeunes locaux pour organiser la campagne au sein de la jeunesse et participer aux initiatives de mobilisation.

Le SNES et la FSU se réjouissent de cette initiative et l'appuieront dans leurs secteurs où les jeunes sont particulièrement nombreux. Dans le second degré, les jeunes profs et CPE, les stagiaires, les AED, les vacataires... doivent être partie prenante des débats et des actions, car leur engagement dans la bataille est déterminant pour les suites. La dégradation des conditions d'entrée dans l'emploi, l'allongement de la durée des études sans réelle possibilité de rachat ont des effets : ainsi, le nombre de trimestres validés à 30 ans est passé de 38 pour la génération 1950 à 30 pour celle de 1970. Et le rachat des années d'études, tel que fixé par la loi Fillon, est extrêmement coûteux et ne peut concerner qu'une minorité.



Pour autant, les ressorts des mobilisations sont complexes et se mobiliser ne va pas toujours de soi, quel que soit l'âge d'ailleurs.

Enquête FSU/CGT

Une étude qualitative commandée par la FSU et la CGT et menée auprès de 35 jeunes de 19 à 33 ans met en évidence plusieurs enseignements.

D'une part émerge l'idée que « *la retraite, c'est important, mais qu'il n'est pas urgent de s'en préoccuper* ». D'autre part, une angoisse face à une échéance lointaine mais incertaine et menacée conduit à l'expression d'une nécessité d'épargner, sans que cela apparaisse comme contradictoire avec le souhait de maintenir un système collectif et solidaire.

Il n'y a pas adhésion à un système individuel de retraites par capitalisation, mais une forme de pragmatisme (épargner pour maîtriser son avenir) dans l'incertitude actuelle sur l'existence d'alternatives crédibles.

Sans illusion sur la prolongation du nombre d'années de cotisation – mais sans forcément y adhérer –, ils posent la question de la pénibilité, et s'interrogent sur la pertinence à faire travailler plus longtemps les plus anciens au détriment des jeunes en difficulté pour entrer dans le monde du travail. Ils ne se sentent pas directement concernés par un débat sur les modalités actuelles de calcul, qui ont le temps de changer – pensent-ils – et sont relativement fatalistes sur la possibilité de modifier les choses. Critiques face au gouvernement, ils émettent des doutes sur la capacité des syndicats à faire valoir victorieusement leurs propositions. Pourtant, la réflexion suscitée par le questionnement les amène à remettre en cause les idées spontanément exprimées. On mesure là tout l'enjeu du débat. Notre responsabilité est donc importante. Il s'agit bien de mettre en évidence ce pour quoi on se bat, en solidarissant l'ensemble de la population autour de valeurs communes, pour combattre l'idée de batailles qui pourraient être perçues comme corporatistes. C'est-à-dire mettre en évidence le choix de société. ■ **Élizabeth Labaye**

CHRONOLOGIE

Début mai : selon son président, le Conseil d'orientation des retraites doit publier des simulations des effets financiers que produiraient différentes hypothèses dont un report de l'âge légal au-delà de 60 ans, et un nouvel allongement de la durée de cotisation.

Le 10 mai : un nouveau « sommet social » sur l'emploi réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux doit faire le bilan des mesures prises en 2009 face à la crise et décider ou non de leur reconduction.

Vers le 15 mai, selon le secrétaire d'État à la Fonction publique Georges Tron, « *aux alentours du 15 ou du 20 mai* » selon le ministre du Travail

Éric Woerth, le gouvernement établit un « document d'options » sur la réforme des retraites qui fera l'objet de nouvelles discussions en groupes de travail.

Du 7 au 11 juin : la CFDT tient son congrès à Tours. Elle arrêtera sa position définitive sur la réforme des retraites.

Mi-juin : le gouvernement annonce sa réforme détaillée pour les retraites.

Début juillet : la réforme des retraites est adoptée en Conseil des ministres.

Septembre : le projet de loi sur les retraites est examiné au Parlement.

(1) Organisations signataires : UNEF, UNL, FIDL, Sud Étudiant, LMDE, CGT, FSU, UEC, Attac Campus, JOC, Génération Précaire, MJS, MJCF, Jeunes Verts, JRG, Réseau jeunes du PG, NPA, Gauche Unitaire Jeunes, Branche jeune d'AL.

20 MAI : ENSEMBLE POUR LA FORMATION DES MAÎTRES

Décidé à passer en force sur la formation des maîtres comme sur d'autres sujets, le ministre s'apprête à modifier encore une fois nos statuts et à présenter ce qui remplacera l'actuel cahier des charges au prochain CSE. C'est sans compter sur les fortes réticences des personnels qui annoncent massivement qu'ils refuseront d'être tuteur dans ces conditions.

Le ministre a livré son projet de texte qui remplacera l'actuel cahier des charges de la formation des maîtres. Le nouvel arrêté tient désormais en quatre articles et son annexe définit les dix compétences que les futurs enseignants devront maîtriser pour être titularisés.

Aucun cadrage

Quatre articles... Autant dire que rien n'est cadré : ni les contenus, ni le type de formation, ni la répartition entre les temps de formation et de service en responsabilité. Exit les décharges de service pour les stagiaires : la plupart des recteurs ont traduit par des périodes de formation situées en dehors du temps de service. Plus aucune période de réflexion ni de prise de distance par rapport aux pratiques n'est donc accordée aux futurs enseignants. Aucune prise en compte non plus de la surcharge de travail, habituelle en début de carrière.

Le référentiel des dix compétences figurant en annexe de l'arrêté reste quasiment le même qu'auparavant. Seules les références à l'IUFM ont été supprimées. Les nombreuses critiques que le SNES avait émises en 2005 demeurent d'actualité. Prises les unes à la suite des autres, les compétences ne correspondent pas à ce qui fait le cœur de notre métier. Pour certaines, elles ne sont qu'une suite de poncifs parfois sans rapport avec le quotidien d'une classe.

Nouvelle modification statutaire

Une troisième modification statutaire en lien avec la maîtrise a également été présentée. Il s'agit d'imposer aux candidats aux concours externes et internes de justifier du C2i ou du certificat en langues étrangères du supérieur. Cette mesure va induire une forte discrimination entre les candidats et ajouter un obstacle supplémentaire à l'inscription aux concours qui n'a pas lieu d'être. En effet, le C2i et le CLES tendent à être généralisés dans les cursus universitaires, mais les candidats ayant fini leurs études depuis un certain temps devraient valider ces certifications, évidemment, moyennant finances... C'est donc une rupture d'égalité à l'inscription aux concours qui se profile. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'objectif recherché. Pour le SNES, la maîtrise de l'outil informatique relève aussi de la formation initiale et continue, quant à la nécessité de justifier d'un cer-



Le SNES, le SNEP et le SNUEP se seront adressés au Ministre pour lui rappeler leurs revendications concernant l'année de stage, pour lui redire les engagements pris par Xavier Darcos et lui demander une audience rapidement pour faire le point de la situation. Signe du mépris qu'il montre aux personnels, le courrier daté du 26 avril est à ce jour toujours sans réponses.

Il est vrai qu'avec environ une journée et demi de présence par semaine, notre ministre-décrocheur n'a peut-être pas le temps d'éponger tout son courrier...

le CSE prévu le 6 mai. La délégation du SNES votera contre tous les textes proposés par le ministère au CSE et au CTPM.

19 et 20 mai : journées d'actions

Dans le prolongement des mobilisations, la FSU a décidé d'appeler les personnels à l'action les 19 et 20 mai. Ce sera l'occasion de porter nos revendications et de transmettre aux rectorats les pétitions signées massivement par les personnels.

L'objectif de la journée est également d'alerter les citoyens, notamment les étudiants, sur les dangers de la réforme et de ses conséquences pour le système éducatif. Il s'agira de montrer notre détermination à bloquer cette réforme, à imposer au ministre les engagements pris par son prédécesseur et à le contraindre d'accorder une réelle formation aux futurs enseignants. ■

Emmanuel Mercier, Valérie Sipahimalani

tificat en langue étrangère, est-ce pour pouvoir imposer des enseignements en langues étrangères dans les disciplines non linguistiques ?

Boycott du CSE

Le ministre continue à refuser tout dialogue social sérieux et s'entête à ignorer les critiques émises par les personnels et leurs organisations syndicales. Les projets de circulaires d'application de l'arrêté présenté au CSE, annoncés lors des commissions spécialisées, n'ont toujours pas été communiqués. Le SNES et la FSU ont donc décidé de boycotter



PROJET DE MISSIONS DES CO-PSY : PAR ICI LA SORTIE !

Depuis 2007, le MEN a pris un certain nombre de mesures visant à transférer sur les enseignants de plus en plus de tâches d'aide à l'orientation. Avec l'adoption de la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie, une nouvelle étape a été franchie puisque désormais il s'agit de faire entrer les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO dans le « grand service public d'orientation tout au long de la vie » regroupant le pôle emploi, les missions locales et les antennes du CIDJ⁽¹⁾.

Le projet de texte qui a été communiqué au SNES le 23 avril consiste à mettre le service d'orientation de l'Éducation nationale en conformité avec les recommandations européennes qui considèrent l'orientation scolaire comme n'importe quelle demande émanant du public adulte et impliquent les CO-Psy dans une prise en charge plus approfondie de ces publics.

Une transformation radicale du métier

Des conseillers en apesanteur : à aucun moment les activités énoncées ne sont référées au texte statutaire (décret du 20 mars 1991), ni en ce qui concerne la nomination des CO-Psy dans un CIO ni en ce qui concerne l'article définissant leur mission. Les CIO ne sont jamais cités.

Tout ce qui fonde historiquement le métier de CO-Psy, « l'aide à l'adaptation, l'observation continue, la contribution à la réussite scolaire » est supprimé au profit d'interventions, en bout de course, auprès de publics désignés comme à besoins éducatifs particuliers.

Ainsi, un élève qui ne serait pas décrocheur, handicapé, nouvellement arrivé en France ou relevant d'un dispositif particulier n'aurait aucune chance de rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue. Par contre, il aura à sa disposition pas moins de quatre enseignants : le professeur chargé de l'accompagnement personnalisé, le professeur référent, le tuteur et le professeur principal qui auront, tous, mission de le conseiller et



de l'aider à construire son parcours ! La qualification de psychologue est réduite à une compétence et n'est jamais appuyée sur les activités (bilans psychologiques, entretiens, suivis) ce qui laisse penser que le MEN laisse ouverte la possibilité dans un deuxième temps de la supprimer.

L'expertise auprès des établissements apparaît comme réduite à une « ingénierie de l'orientation » qui vise essentiellement à faire acquérir la prétendue « compétence à s'orienter tout au long de la vie ». Le rôle des CO-Psy serait d'aider les chefs d'établissement à piloter la mise en œuvre de tous les dispositifs prévus dans la réforme du lycée et du PDMF⁽²⁾. Tout autre travail avec les équipes enseignantes sur le suivi des élèves,

l'analyse de leurs difficultés, la prévention du décrochage est ignoré.

Allo ?

Le temps dégagé sur les missions du conseiller d'orientation-psychologue en établissement devrait être réinvesti dans de la réponse téléphonique et du conseil approfondi auprès des adultes dans des « centres de ressources pour la formation, l'emploi et l'insertion ».

Manifestement, le MEN a choisi de faire disparaître le métier dans sa forme actuelle et de diluer les CIO dans les centres de ressources de la formation, de l'emploi et de l'insertion. C'est une stratégie à triple détente (missions, puis CIO, puis recrutement et statut) qui avance masquée.

Lors du groupe de travail du 5 mai, le SNES portera les revendications de l'ensemble du syndicat et plus largement de la FSU. Il faut au plus vite peser en direction du ministère par des prises de positions collectives, des contacts avec les parents. Le MEN doit se positionner par rapport au statut, à l'ancrage des CIO dans l'Éducation nationale et revoir ce texte sur les missions. Le SNES informera très rapidement après le GT et prendra, en accord avec les collègues, toutes les décisions d'actions qui s'imposeront. ■

Catherine Remermier



© Clément Merdin

(1) Centre d'information et de documentation de la jeunesse.

(2) Parcours de découverte des métiers et des formations.

LES CPE AU CŒUR DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Le 5 mai, plus de 300 CPE venus, à l'initiative du SNES, de toutes les académies métropolitaines ont participé au colloque sur le métier à l'École Nationale de Chimie à Paris, suivi d'un rassemblement au ministère.

Deux tables rondes suivies de débats ont permis des échanges sur l'évolution du métier et ses difficultés. Dans un contexte de « réformes » de l'éducation, le métier de CPE n'est pas épargné. Des tentatives de réorientation vers le pilotage ou le conseil technique auprès du chef d'établissement (nouveau concours, réforme de la formation, nouvelle gouvernance des établissements...) s'opèrent par le décentrage des missions au détriment de la relation éducative à l'élève.

La première table ronde constituée de professionnels et de formateurs a abordé le métier sous les angles des difficultés professionnelles et de la formation. Elodie Hazambourg et Eric Siré, CPE en région parisienne, ont fait part de leurs expériences en zone sensible et ont interrogé la notion d'éducation. Loïc Clavier, de l'IUFM de Nantes, a développé les enjeux de la réforme de la formation professionnelle.

Familles

Lors de la seconde table ronde, deux sociologues ont souligné le rôle particulier du CPE et sa place dans les relations avec les familles. Martine Kherroubi a fait état de ses recherches sur la construction de la collaboration entre l'école et les parents. Yves Careil a abordé les effets sur la scolarité des élèves des nouvelles relations de concurrence entre établissements.

Les débats ont confirmé l'attachement des collègues à la spécificité du métier centré sur les missions éducatives et l'accès à la réussite pour tous les élèves. Les mesures gouvernementales contre l'absentéisme et la violence scolaire (suspension des allocations familiales, répression, policier référent, établissement spécialisé pour les perturbateurs...) ont été dénoncées. L'action éducative, le rôle des différents personnels, la notion d'« éducativité », l'accompagnement et le suivi sont



© Thierry Nectoux

autant de réponses qui existent et qui doivent être confortées.

L'après-midi, lors du rassemblement devant le ministère, une délégation a été reçue par des membres de la DGRH (Direction générale des ressources humaines) et la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire). Les recrutements insuffisants, les postes vacants, les collèges sans poste de CPE, l'insuffisance de TZR, les affectations des stagiaires à temps plein à la prochaine rentrée, les questions de temps de travail, de conflits hiérarchiques et la revalorisation n'ont pas trouvé de réponses mais ont été entendues...

Métier

Cette journée d'action, conçue pour allier réflexion et action, s'inscrit dans le prolongement de la campagne lancée par le SNES pour la défense et la promotion du métier. Déjà, le 30 mars, la mobilisation sous des formes diverses dans les académies a permis de faire entendre nos revendications et notre volonté de garder la relation à l'élève comme cœur de métier.

La réussite de ces actions est un encouragement pour poursuivre la mobilisation, et un message clair à tous ceux qui entendent redéfinir le métier sans consulter ceux qui l'exercent au quotidien... ■

Valérie Héraut
cpe@snes.edu



© Thierry Nectoux

« Ça nous permet d'entendre beaucoup de choses, de faire un état des lieux sur ce qui se passe vraiment, et d'évaluer les risques réels pour notre métier. Dans l'académie de Lyon, face aux problèmes de « management », nous avons créé une liste de diffusion pour se regrouper, beaucoup de ces collègues sont là aujourd'hui. » J.-P. M.

« Bon thème de réflexion sur notre métier et son évolution. Cette confrontation commune des idées est un véritable enrichissement. Sortir de nos établissements pour confronter nos réflexions entre CPE est gratifiant. Le titre de ce colloque est très bien. » D. A.

« J'ai eu un peu peur au début car je ne partageais pas tous les points de vue des intervenants. Mais les débats et les interventions ont donné un autre éclairage sur nos activités. Un regret tout de même, dommage que les débats aient été aussi courts. » Y. G.

« J'ai été contente de nous voir si nombreux et ça encourage à poursuivre la lutte pour défendre le métier, et devant le ministère, il y avait une bonne ambiance. » B. Z.

« J'ai été étonnée que la délégation soit revenue sans réponse. Les interlocuteurs du ministère ont répondu à la délégation qu'ils n'étaient pas habilités à le faire... C'est scandaleux. » P. G.

BRÈVES D'AMPHI...

DIALOGUE SOCIAL : RÉEL OU FEINT ?

Il aura fallu attendre près de deux ans pour que l'Assemblée nationale examine le projet de loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique, déclinaison des accords de Bercy signés en juin 2008 par la FSU et cinq autres syndicats représentatifs des fonctionnaires.

Adopté le 27 avril par l'Assemblée et transmis maintenant au Sénat pour examen, le projet traduit les avancées obtenues par les syndicats, mais des amendements gouvernementaux de dernière minute y ont introduit des dispositions contestées par tous les syndicats.

DES AVANCÉES

Celles-ci vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- la liberté de candidature aux élections professionnelles pour tout syndicat légalement constitué, ce qui signifie une réelle liberté de choix pour les personnels et la fin des discriminations dont ont été victimes plusieurs syndicats de la FSU dans divers ministères (abrogation de la loi Perben de 1996) ;
- le principe d'une représentativité et d'une composition de chaque conseil supérieur exclusivement fondée sur le vote des personnels ;
- le principe d'accords majoritaires en voix.

La mise en œuvre de ces trois principes indissociables, pour lesquels la FSU a milité longtemps, peut permettre de créer une nouvelle dynamique de démocratie sociale dans la fonction publique.

La même loi prévoit le développement de la négociation dans le respect de la situation réglementaire et statutaire des agents, la création d'un Conseil commun aux trois versants de la fonction publique ainsi que celle



© Clément Martin

de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Négociations

Cependant un vrai dialogue social ne dépend pas seulement d'une loi ; il suppose des pratiques fondées sur une réelle volonté de négociation, le respect des personnels et des

représentants syndicaux que ceux-ci se sont choisis.

La question mérite d'être soulevée quand on constate que, contrairement aux accords, le gouvernement décide de supprimer la composition paritaire des comités techniques et des conseils supérieurs, ou introduit des articles additionnels, étrangers au sujet.

TROIS CAVALIERS INACCEPTABLES

Des amendements gouvernementaux, déposés pour certains au moment du débat de l'Assemblée, transposent des décisions du ministre rejetées par l'ensemble des syndicats. Il y a le chantage fait aux infirmier-e-s des fonctions publiques hospitalière et territo-

riale déjà en fonction : une option individuelle pour l'accès à la catégorie A contre le renoncement au bénéfice d'un droit à la retraite ouvert à 55 ans. Les infirmier-e-s de l'État pour lesquelles l'âge de la retraite est déjà fixé à 60 ans ne savent toujours pas

quand ils ou elles pourront bénéficier de la revalorisation de leur carrière.

Individualisation

Les deux autres articles visent à développer l'individualisation de la rémunération, au risque de diviser les personnels. Par les indemnités d'abord qui pourraient « tenir compte des fonctions et des résultats professionnels des agents ainsi que de la performance collective des services ». Et pour les agents de catégorie A par la création de grades dont l'accès serait « subordonné à l'occupation préalable de certains emplois ou à l'exercice préalable de certaines fonctions correspondant à un niveau particulièrement élevé de responsabilités ».

Le gouvernement choisit de passer en force et de dénaturer un texte construit par la négociation. L'unité syndicale devra se poursuivre pour contrer la mise en œuvre de ces orientations dans chaque ministère, service ou collectivité. ■

Eugenio Bressan, Anne Féray



© Clément Martin

MARCHE MONDIALE DES FEMMES. Le SNES et la FSU s'associent à cette importante manifestation internationale en faveur des droits des femmes.

Juin 2010 : marchons !

La MMF est un mouvement qui, tous les cinq ans, organise un événement mondial, une Marche Mondiale des Femmes. La troisième Action Internationale a débuté le 8 mars 2010 et se clôturera le 17 octobre 2010 au Congo.

Les thèmes de la Marche sont l'autonomie économique des femmes, les biens communs et les services publics, la paix et la démilitarisation, les violences envers les femmes. Toutes et tous sont les bienvenus le week-end du 12-13 juin à Paris. Vous pouvez contacter votre section départementale

FSU pour information ou aller sur le site <http://www.mmf-france.fr>. Toute participation financière, même minime, est la bienvenue.

La manifestation nationale aura bien lieu le samedi 12 juin à 16 heures, départ place de la République.

Le forum national « Femmes en Marche, Femmes en Lutte » aura lieu à la Salle des fêtes de Montreuil les 12 et 13 juin. Inscription et programme sur <http://www.mmf-france.fr/forum.htm> ■

Ingrid Darroman



CAMPAGNE DE LA FIDL CONTRE L'HOMOPHOBIE

Les lycéens s'engagent



Lors du discours de clôture à la fondation Wyeth du 3 février 2010, Luc Chatel a déclaré vouloir s'attaquer à l'ensemble des discriminations, sans en oublier aucune. Depuis quelques années et le slogan de la Marche des fiertés 2008 « Pour une école sans AUCUNE discrimination », des avancées ont eu lieu : campagne Ligne Azur enfin diffusée au collège, circulaires de rentrée mentionnant l'homophobie...

La FIDL interpelle les lycéens, avec des visuels qui les interrogent sur leurs représentations et un sondage pour mieux les connaître. Une des affiches met ainsi sur le même plan le racisme, le sexisme, l'homophobie, rappelant que le combat contre les discriminations ne peut faire l'impasse sur l'une d'entre elles. Trop souvent l'homophobie est passée sous silence. Elle est dans beaucoup de domaines une discrimination discriminée. En tant que personnels de l'Éducation nationale, nous avons été, sommes ou serons un

enseignants la passent volontairement sous silence. Cette homophobie, nourrissant la difficulté d'être soi-même, a des conséquences sur le plan scolaire, des notes en baisse pour 16 %, de l'échec scolaire et de l'absentéisme pour 6 % mais aussi sur la santé des jeunes homosexuels, avec un taux de suicide 13 fois plus important que la moyenne des jeunes.

Cette campagne rappelle qu'en 2010, l'homosexualité n'est plus un problème, mais que l'homophobie en est un pour de nombreux jeunes, mais aussi pour de nombreux personnels de l'Éducation nationale.

Les chiffres sont têtus, ils montrent parfois une réalité dont parfois on ne mesure pas l'ampleur. Ce n'est pas une fatalité, mais un combat de tous les instants, en tant que militants, en tant que personnels en charge de ces jeunes, en tant qu'êtres humains. Le SNES ne peut que saluer leur engagement dans ce combat. ■ Olivier Lelarge

jour confrontés à l'homophobie. Dans une enquête de 2006 sur le milieu scolaire, SOS Homophobie révélait les chiffres suivants : au cours de leur scolarité, 44 % des sondés ne se sont jamais sentis en confiance pour parler de leur homosexualité 79 % estiment que les

EXPULSIONS LOCATIVES

Madame T et ses deux enfants habitent dans le parc privé depuis 2006. Elle est demandeuse de logement social depuis la même année. Une longue période de chômage l'a plongée dans la précarité et elle n'a pu payer son loyer. Depuis, elle a retrouvé un travail et remboursait peu à peu sa dette de 4 000 euros. Elle a été reconnue prioritaire par la commission du Droit Au Logement Opposable (DALO) mais l'État n'a toujours pas fait d'offre de relogement comme l'exige la loi. Le comble est atteint lorsque le préfet de police décide de l'expulser plutôt que d'indemniser son bailleur, le temps nécessaire à son relogement. Résultat, une famille à la rue puis relogée dans une chambre d'hôtel (500 euros la semaine). Le RESEL demande le respect de la loi et le relogement de Madame T et ses enfants ! <http://stopauxexpulsions.org/spip.php?article61>



Marche Paris-Nice : la FSU soutient la marche Paris-Nice des sans-papiers qui se déroulera tout le mois de mai et dont l'arrivée coïncidera avec la tenue du sommet Afrique-France. Elle appelle ses sections départementales se trouvant sur sa route à participer à la marche et à l'accueil des sans-papiers.

Livres

L'exemple américain



Dans les débats en France sur l'emploi, il est souvent question de la flexibilité, de la réactivité du marché du travail américain. Un sociologue, Sébastien Chauvin, a réalisé une étude de deux

ans sur « les agences de la précarité » à Chicago. Il décrit la place de ces agences qui assurent la disponibilité permanente de ces travailleurs, souvent sans papiers, pour répondre aux besoins à court terme des entreprises. L'attente, la perte de son temps de ces salariés, fait partie des processus d'exploitation de la force de travail. L'auteur indique que des structures se sont construites pour défendre ces salariés en dehors des organisations syndicales. Un signal qu'il faudrait voir.

• *Les agences de la précarité*. Journaliers à Chicago, Sébastien Chauvin, Seuil, 348 p.

« Faire » de l'économie



La crise systémique change la donne. Elle oblige à revoir toutes les théories. Après les 27 questions d'économie contemporaines en 2008, Philippe Askenazy et Daniel Cohen se sont attaqués, avec leurs complices, à 16 nouvelles questions. Elles se partagent en trois grands chapitres. La crise financière, le « mal français » et l'État-Providence menacé pour traiter de tous les grands sujets qui ne se réduisent pas à l'économique. C'est vrai pour les deux dernières parties qui passent en revue la société de défiance, la crise de la représentation politique, le bonheur national brut ainsi que les grands sujets au cœur de l'actualité sociale, le système de santé comme celui de la retraite. Ils ouvrent un débat mais la problématique n'est pas forcément la bonne. Intéressant.

• *16 nouvelles questions d'économie contemporaine*, P. Askenazy et D. Cohen, Économiques 2/Albin Michel, 600 p.

Retour de Marx

(suite)



Les trois Livres du Capital, l'œuvre majeure de Marx, sont considérés comme difficiles. Entrer dans ce monde, dans ce système ouvert suppose un mode d'emploi, une sorte de cartographie. Alain Bihl

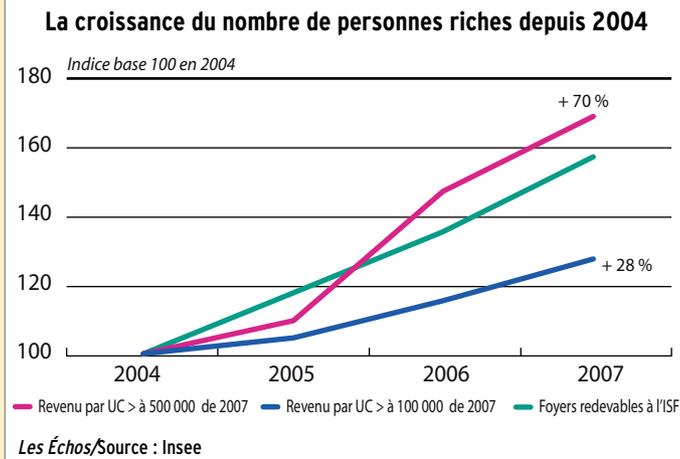
CLASSES

Les riches, toujours plus riches

Une étude de l'Insee démontre, chiffres à l'appui ce que chacun avait ressenti : les inégalités se sont creusées « par le haut » en France entre 2004 et 2007.

La moyenne des très hauts revenus a augmenté « plus rapidement que (celle) de l'ensemble de la population » et le nombre de riches (plus de 100 000 euros de revenus annuels) a augmenté de 28 % et celui des très riches (plus de 500 000 euros annuels) de 70 % ! Les 1 % les plus riches perçoivent 5,5 % des revenus d'activité, 32 % des revenus du patrimoine et 48 % des revenus exceptionnels déclarés (plus-values...). Le taux d'imposition moyen pour ces privilégiés est de l'ordre de 20 % des revenus déclarés... bien loin des 50 % souvent affichés par le gouvernement comme le seuil d'intolérance absolue.

Le taux de pauvreté est resté relativement stable, il concerne 13,4 % de la population (8 millions de personnes), majoritairement des familles monoparentales, ménages d'immigrés et chômeurs. Cependant, l'Insee a travaillé, non sur le revenu disponible (après impôt et avec prestations sociales ajoutées) mais sur les revenus avant impôt. Ce qui modifie évidemment les choses. D'autant que l'on entre dans les 10 % les plus riches à partir de 3 000 euros par mois : les écarts sont donc élevés entre les cadres aisés et les grandes fortunes. La population des très hauts revenus est majoritairement composée de 45 à 64 ans, à l'apogée de leur carrière professionnelle ou ayant pu accumuler un patrimoine,



Les revenus déclarés par Unité de consommation (UC)*

En 2007	En % de la population	Moyenne en euros
Très hauts revenus	1 %	168 335
Les plus aisés	0,01 %	1 471 610
Les très aisés	0,09 %	388 715
Les aisés	0,9 %	131 815
Les hauts revenus	9 %	49 515
Les autres	90 %	17 000
Ensemble		21 430

* Y compris revenus exceptionnels

42 % d'entre eux vivent en Île-de-France. Dans 82 % des cas, l'homme est le principal apporteur de ressources du ménage ce qui, selon l'étude, « met en évidence l'inégalité salariale persistante entre hommes et femmes et surtout le peu de femmes à des postes à forte responsabilité ». Ce sont les revenus du patrimoine dans leur ensemble qui ont augmenté le plus fortement (+ 44 %) : dans la même période les revenus d'activité n'ont augmenté que de

11 %. Cependant si l'on raisonne en terme de salaires, les inégalités se manifestent également : ainsi, les salariés les mieux rémunérés du privé sont payés sept fois plus que la moyenne des salariés à temps complet et ont bénéficié de hausses de salaires supérieures à celles de l'ensemble des salariés de 2002 à 2007.

Selon un sondage Ifop paru dimanche 2 mai, 58 % des Français disent s'en sortir « difficilement » avec les revenus de leur foyer, dont 14 % « très difficilement »... Une politique de salaires et d'emploi qui permette à chacun de « s'en sortir » est indispensable, comme l'est une profonde réforme de la fiscalité, remettant en cause le bouclier fiscal, les niches fiscales, et qui redonne une réelle progressivité à l'impôt sur le revenu, notamment en réintroduisant les tranches supprimées. Il s'agit ni plus ni moins de « réabolir » les privilèges, de remettre à l'ordre du jour les principes d'égalité dans notre société. ■

Élizabeth Labaye



© Fotolia.fr/Hubert Isselée

I comme Inflation

L'inflation est un phénomène monétaire. Elle résulte du cours forcé des monnaies et d'une création monétaire décentralisée, provenant des institutions de crédit.

« **B**atre monnaie » fait partie des droits régaliens. La valeur de la monnaie dépend de la puissance de l'économie et de celle de l'État. La banque centrale, qu'elle soit nationalisée ou privée, a longtemps dépendu de la politique des États.

Planche à billets

Le financement du déficit pendant les « 30 glorieuses » – 1944/45-1974/75 – s'est réalisé par la création monétaire, la « planche à billets ». Dans le même temps, la multiplication des formes de crédit, en particulier le crédit à la production finançant l'accumulation du capital, s'est traduite par une inflation permanente, soit une dévalorisation continue de la valeur du signe monétaire. C'est le résultat de la confrontation *a posteriori* de la création monétaire par rapport à la création de richesses qu'elle exprime.

Voici l'ennemi

Depuis la vague libérale des années 1980, l'inflation, réduite à son indicateur l'indice des prix, est considérée comme l'ennemi principal. La stabilité des prix est devenue le dogme de la Banque centrale européenne (BCE), dogme inscrit dans le marbre du traité de Maastricht et dans celui de Lisbonne. L'autre dogme, en train de tomber dans la crise de l'euro actuelle, c'est l'indépendance de cet institut d'émission de tout pouvoir politique. Une monnaie sans État est un non-sens. Dans sa panoplie, l'institut d'émission ne peut



© Fotolia.fr/Domen Colja

jouer que sur le taux d'intérêt pour tenter de diminuer la masse monétaire en circulation, soit la création monétaire multipliée par la vitesse de circulation de la monnaie. Dans le contexte de l'internationalisation des marchés financiers liés à la déréglementation, elle ne peut utiliser que son taux directeur, soit le taux au jour le jour et son taux d'escompte en cas de prêts à d'autres banques. L'entrée dans la crise financière en août 2007 a forcé la BCE, comme les autres banques centrales, à créer massivement de la monnaie pour éviter la faillite des institutions financières.

Récession

Cette abondance de monnaie ne s'est pas inscrite dans l'indice

des prix. À partir de septembre 2008, il est devenu négatif exprimant les conséquences de la profonde récession. La récession c'est la destruction de richesses, de valeur donc une baisse des prix, une déflation. L'indicateur devait être compris non pas comme une bonne nouvelle mais comme le révélateur de la crise profonde vécue par les économies.

Il faut en déduire que, dans la crise actuelle, lutter contre l'inflation est absurde. Il faudrait, au contraire, mettre en œuvre une politique de relance qui passe par la création monétaire mais une création monétaire pour faire fonctionner l'économie et non pas pour éviter la faillite des opérateurs sur les marchés financiers. Augmenter les dépenses publiques pour élargir la sphère des services publics, hausser le pouvoir d'achat des salariés permet de construire une demande supplémentaire et lutter contre la surproduction. De vieux principes keynésiens qui proviennent d'une analyse de la monnaie que l'on trouve chez Marx, la monnaie exprime la dépense de travail abstrait. Elle n'est pas seulement outil d'échange mais elle est expression de la valeur de la marchandise. ■ **Nicolas Bénéies**



© Fotolia.fr/AmacCer

veut restituer la logique dialectique des analyses de Marx en parcourant cette somme dans l'ordre proposé par Marx. Le fil conducteur c'est le sous-titre, *Critique de l'économie politique* supposant un projet de transformation sociale radicale. Il veut entraîner le lecteur à lire, à comprendre le monde qui nous entoure, ce capitalisme prêt à la barbarie pour continuer à imposer ses modalités de fonctionnement.

• *La logique méconnue du « Capital »*, Alain Bihl, Empreinte/Éditions Page 2, 125 p.

Un questionnement nécessaire

Comment poser les questions, après Marx, de « Démocratie », « Citoyenneté » et « Émancipation » ? Quel bilan du 20^e siècle, des expériences passées comme celles des pays dits de l'Est mais aussi de Mai 68 ? Le schéma de la révolution russe est-il applicable ? Comment penser ces concepts ? À partir des théorisations de Marx, Lefort Balibar Rancière, Rosanvalon, Negri qui ont voulu renouveler ces thèmes, Antoine Artous propose une théorisation permettant de mettre en œuvre une alternative au capitalisme bafouant les libertés démocratiques pour assurer sa domination. Stimulant.

• *Démocratie. Citoyenneté. Émancipation*, A. Artous, Syllepse, 158 p.

Un autre monde ?

La crise systémique traversée par le capitalisme, crises au pluriel : financière, économique, écologique, sociale, démocratique, bref une crise de civilisation pose la question des alternatives. Attac avait rendu ce slogan populaire « Un autre monde est possible ». Mais comment le définir ? Le construire ? Thomas Coutrot, économiste, vice-président d'Attac propose quelques pistes passant par un impératif, la socialisation. Socialisation de la finance et de la politique en particulier pour faire naître une nouvelle démocratie à la fois politique et sociale. Un début de réflexion nécessaire, un débat à poursuivre.

• *Jalons vers un monde possible. Redonner des racines à la démocratie*, Thomas Coutrot, Le Bord de l'Eau éditions, 183 p.



Une synthèse



Michel Beaud propose cette fresque, celle de la naissance et du développement du capitalisme, de 1500 à aujourd'hui, jusqu'à la crise actuelle, pour cette nouvelle édition d'un livre considéré comme un classique. Un voyage dans le temps de l'Histoire pour comprendre le monde qui nous entoure et expérimenter la validité des concepts de Marx. Ils rendent compte du fonctionnement de ce mode de production. L'auteur fait aussi le point sur les logiques productivistes à l'œuvre, réflexions qui sont aussi celles de Thomas Coutrot...

• *Histoire du capitalisme*, Michel Beaud, Points/Economie.

SANTÉ
DES FONCTIONNAIRES !

Alors que l'accord Fonction publique sur la santé et la sécurité au travail peine à se concrétiser, une convention a été signée entre l'État et six CPAM afin d'expérimenter le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires, arrêts dus à une maladie non professionnelle d'une durée inférieure à six mois consécutifs et n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée. L'objectif affiché est d'analyser l'ensemble des données recueillies dans ces villes sur les arrêts médicaux, les droits des sorties des malades, ou leurs visites par des inspecteurs et l'éventuel contentieux lorsque l'arrêt-maladie est considéré comme abusif par l'administration.

Les CPAM concernées sont celles de Clermont-Ferrand, Lyon (également site expérimental pour le contrôle à domicile des heures de sorties autorisées), Nice, Rennes, Paris (pour le contrôle des arrêts de travail des agents des services centraux), Strasbourg.

Selon G. Tron, secrétaire d'État à la Fonction publique, on a aujourd'hui dans l'administration une méconnaissance réelle des motivations des arrêts de courte période, relayant ainsi la « chasse à la fraude » dont se rendraient coupables, selon le gouvernement, les assurés sociaux, qu'ils soient fonctionnaires, salariés du privé, chômeurs... Selon le ministre, « Le contrôle en dessous de 6 mois (d'absence) n'est pas simplement pour détecter les abus » mais « pour faire en sorte qu'il y ait moins d'absentéisme parce qu'il y a moins de problèmes de santé », a-t-il ajouté, sans expliquer en quoi contrôler diminuait les risques en santé.

LA CRISE GRECQUE ET L'EUROPE

Xénophobie versus solidarité

Réduction du déficit public de 14 % du PIB à moins de 3 % en deux ans, réduction des dépenses publiques, hausse de la TVA, réforme des retraites, facilitation des licenciements, la potion libérale imposée à la Grèce est d'une ampleur sans précédent en Europe.

Le slogan « ils nous font payer leur crise » n'a jamais été aussi pertinent. Les dirigeants de la zone euro ont eu une attitude irresponsable, refusant d'exprimer leur solidarité avec la Grèce, ouvrant la porte au FMI, et livrant la Grèce à la spéculation financière, la contraignant à payer des taux très élevés pour emprunter (plus de 10 % récemment !).

100 milliards

Devant le risque d'explosion de la zone euro, ils se sont résolus à lancer un plan de 100 milliards d'euros sur trois ans, curieusement qualifié d'aide dans la presse (il s'agit tout de même de prêts à 5 % à un pays dont la baisse du PIB attendue cette année est de 4 %, ce qui correspond plus à un étranglement qu'à une aide).

Une telle cure d'austérité ne peut qu'aggraver la crise grecque et... son déficit public, ce qui laisse prévoir un nouveau plan de rigueur par la suite et au moins dix ans de galère pour le peuple. Un défaut de paiement (c'est-à-dire un rééchelonnement accompagné d'une réduction de la dette de 50 à 70 % au détriment des créanciers) reste une hypothèse, mais elle est écartée pour le moment car elle impliquerait une nouvelle crise bancaire (les banques françaises sont les plus exposées à hauteur de 54 milliards d'euros, on comprend l'empressement du gouverne-

ment français à « sauver la Grèce ») et de nouveaux plans de sauvetage des banques qui passeraient très mal ! À titre d'exemple, la dette publique grecque représente 5 % des placements de notre retraite additionnelle de la fonction publique car ces titres risqués mais bien rémunérés « dynamisent » le rendement des placements.

Sortir

Le défaut de paiement de la Grèce provoquerait une crise de confiance qui se reporterait inévitablement sur l'Espagne et le Portugal et au-delà.

Sortir de la zone euro ? La dette publique grecque, mais aussi la dette des ménages et des entreprises sont libellées en euros : le retour de la drachme impliquerait une dévaluation très forte par rapport à l'euro, ce qui augmenterait le poids de la dette dans des proportions inimaginables. D'autre part, les Grecs retireraient leurs fonds de leurs banques (ce que certains ont déjà) provoquant leur effondrement.

Mur

Le plan actuel ne permettra pas à la zone euro d'éviter d'aller dans le mur, car il organise le voyage vers la déflation et une aggravation brutale de la crise. Les pays qui subissent ou risquent de connaître une crise de leurs finances publiques (de la Grèce

jusqu'à la France) sont invités à réduire dépenses publiques et salaires, tandis que l'Allemagne qui a comprimé ses salaires pour gagner des parts de marché sur les pays de la zone euro ne pourra s'en sortir en continuant à exporter son chômage chez ses voisins. À cette stratégie suicidaire qui entraîne l'économie européenne vers le bas, il faut opposer une politique de solidarité qui implique une révision du Traité européen : un budget européen plus important pour faire des transferts publics, une Banque centrale européenne qui peut acheter directement des titres de la dette publique (ce qu'ont fait massivement les banques centrales américaine, britannique et japonaise depuis fin 2008), lancer un emprunt européen, empêcher le dumping fiscal et social dans l'UE...

Depuis la fin des années 80, la mise en concurrence des systèmes sociaux, les stratégies non coopératives (chacun espère que l'Europe se construit pour lui et contre son voisin) inspirent la construction européenne. On voit aujourd'hui que cette stratégie de la confrontation entre les nations menace, au-delà de la zone euro, l'esprit qui a guidé les fondateurs de l'Europe après la guerre et prépare le terrain à des politiques xénophobes nourries par la crise. ■

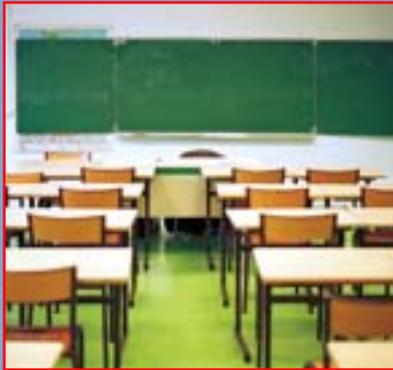
Daniel Rallet



DOSSIER

Les fins de carrière

Une question syndicale



© Fotolia.fr/Lolir



© Fotolia.fr/Jean-Paul Bourinne



© Fotolia.fr/leix



© Fotolia.fr/Konstantin-Suyagin



© Fotolia.fr/Pstive



© Fotolia.fr/UKI

Dossier réalisé par Alice Cardoso, Anne Féray, Marie-Noëlle Gilbert, Élisabeth Labaye, Daniel Rallet

Sujet récurrent du dossier des retraites, la question de l'emploi des seniors connaît dans la fonction publique, et donc pour les enseignants, une dimension spécifique, le départ en retraite coïncidant avec la cessation d'activité.

Recherches et témoignages des collègues convergent pour décrire une situation profondément dégradée. La tension des dernières années d'activité est d'autant plus aiguë que la loi Fillon de 2003 a radicalement restreint les possibilités de réduction du temps de travail dans des conditions financières accessibles. Si les conditions matérielles pèsent, les prescriptions sur le travail se font aussi plus prégnantes allant jusqu'à la négation de la professionnalité enseignante, le nouveau management étant vécu comme contraire aux valeurs de la profession.

Les revendications sont partagées. L'enjeu de rassembler la profession pour une prise en charge collective du métier devient une priorité ; des outils nouveaux émergent pour cette dimension de l'action dans l'établissement.

Tous y trouveront intérêt, qu'ils soient en début, en milieu ou en fin de carrière. ■

État des lieux

Un contexte nouveau

Suppression du Congé de fin d'activité (CFA), restrictions apportées à la Cessation progressive d'activité (CPA), incitation à la prolongation d'activité, la réforme des retraites de 2003 a bouleversé les fins de carrières enseignantes.

Ainsi, alors qu'en 2002 un certifié sur trois seulement travaillait à temps complet au moment de liquider sa pension, en 2008 la proportion est de deux sur trois et les départs en retraite ont été retardés de plus de huit mois.

Départs anticipés : la porte se ferme

La suppression du CFA lors de la loi de finances pour 2003 a précédé la réforme des retraites. Le dispositif offrait alors la possibilité à ceux qui totalisaient une durée d'activité suffisante de cesser leurs fonctions à 56 ou 58 ans. Près de 20 % des collègues en bénéficiaient. Il y a bien eu le dispositif des « carrières longues » ouvrant le droit à la retraite avant 60 ans à ceux qui ont commencé à travailler très tôt (avant 17 ans). Si le nombre de professeurs éligibles a surpris le ministère, il était nécessairement plus réduit, de l'ordre de quelques centaines. Et l'allongement des durées travaillées exigibles pour en bénéficier, voté en 2008, rend ce dispositif désormais inopérant.

Les dispositions spécifiques aux personnes handicapées sont elles aussi fort étroites, car fondées sur le fait d'avoir travaillé en étant reconnu handicapé et non pas sur le fait de l'être au moment de la demande d'une retraite anticipée.

Enfin, le ministre refuse de se prononcer quant à l'avenir du dispositif spécifique à la fonction publique permettant sous certaines conditions aux parents (en fait aux mères) d'au moins trois enfants de liquider leur pension après quinze années sans condition d'âge.

Un temps de travail augmenté

Désormais ouverte à partir de 57 ans seule-

ment, la CPA n'est accessible qu'à ceux qui totalisent 33 années de durée d'assurances tous régimes. Elle est aussi moins bien rémunérée (60 % dans le cas de l'exercice à mi-temps). Le nombre d'entrées en CPA a donc chuté considérablement : - 84 % de 2003 à 2007, sans que ce recul mesure l'augmentation de la quotité travaillée, qui peut désormais être aussi de 80 % puis 60 %.

Arbitrage

La réforme Fillon conduit les collègues à un arbitrage entre la prolongation de leur activité dans des conditions d'exercice dégradées et un départ dès que possible au prix d'une pension plus faible. Globalement, la carrière moyenne s'est nettement moins allongée que la durée exigée pour une pension complète : huit mois à comparer aux deux ans et demi. Les pensions ont donc

baissé, plus nettement pour les femmes, qui compensent seulement en moyenne le recul des bonifications pour enfants.

Il faut souligner qu'à l'opposé des discours sur la lisibilité des carrières devant permettre à chacun d'exercer son choix en connaissance de cause, l'effacement des critères objectifs pour l'accès à la hors-classe n'a pas permis aux collègues concernés d'intégrer cette perspective à leurs décisions.

Un arbitrage qui peut placer les individus en difficulté, les pousser à renoncer un temps à différents aspects de leur vie sociale. Mais aussi déboucher sur un accroissement des congés maladie, des retraites pour invalidité. Les « dépenses » réduites au titre des pensions vont générer des dépenses relatives à d'autres comptes, une réduction des activités « gratuites » et peser sur la qualité de la vie des individus. ■



Les pensions ont donc baissé, plus nettement pour les femmes

Travailler plus longtemps... pour exercer un métier de plus en plus difficile...

« *L'usure au travail* »

Toutes les enquêtes convergent : le métier d'enseignant est bel et bien rendu plus difficile. Les causes en sont multiples et complexes mais on peut tenter un rapide inventaire des constats et analyses.

Les conditions d'exercice actuelles du métier aggravent le sentiment d'usure. L'intensification du métier résulte d'une part de données quantitatives : hausse des effectifs, augmentation du nombre de classes, tout cela a

alourdi considérablement les conditions de travail.

Mais si le métier est plus difficile, c'est aussi que les élèves ne sont plus les mêmes, les objectifs d'allongement global de la scolarité ayant emmené d'autres publics scolaires sur les bancs des classes du secondaire. Or cette tentative de démocratisation ne s'est pas accompagnée des moyens nécessaires pour la mener à bien, faisant peser sur les seuls enseignants le défi à relever et la responsabilité de son échec éventuel. Cela se traduit, au quotidien par le sentiment de parvenir de

plus en plus difficilement à intéresser les élèves, à les enrôler dans le projet d'apprentissage, ou bien alors au prix d'un déploiement d'énergie dont le coût personnel est très élevé (voir entretien de D. Cau-Bareille).

Un métier plus difficile car le statut ne protège plus comme autrefois : l'école, comme les autres institutions, n'est plus sacrée, mais soumise à la critique (élèves, parents, médias). Or il est épuisant de devoir se justifier en permanence en matière de discipline, d'apprentissages, de méthodes, etc.

Cela nourrit un sentiment d'absence de reconnaissance professionnelle, ressentie avec d'autant plus d'acuité que l'institution ne permet pas de le surmonter.

Les « new public management » et les effets sur le métier

Dans un contexte fortement marqué par les nouvelles politiques managériales, dont le modèle anglo-saxon a grandement déteint sur les décideurs français, on assiste à une re-prescription du travail. Cela se traduit par un retour au standard de prescription des tâches qui accompagne la politique d'évaluation standardisée en plein essor (évaluation par compétences au collège par ex.). Tout cela s'accompagne d'une volonté politique de plus en plus assumée de diffuser les « bonnes pratiques », celles censées avoir fait leurs preuves et garantir, de facto, une meilleure performance ou « productivité ». Pour l'enseignant ayant déjà plusieurs décennies d'expérience professionnelle à son actif, le déni de son rôle de concepteur de son métier est signe d'une absence de reconnaissance flagrante de sa qualification.

Ainsi, les effets des dérives managériales risquent fort de renforcer les liens de sujétion et de subordination : le rapport du député Le Mener⁽¹⁾ préconise une évaluation au mérite des enseignants qui ne pourrait se faire que par un supérieur hiérarchique « au plus près » du professionnel, c'est-à-dire par le chef d'établissement. Le conseil pédagogique, quant à lui, est appelé à devenir la cheville ouvrière des transformations radicales



© Fotocollair/UK

Pour l'enseignant ayant plusieurs décennies d'expérience, le déni de son rôle de concepteur est signe d'une absence de reconnaissance

du métier en instituant une hiérarchie intermédiaire qui permettra un plus grand contrôle des activités pédagogiques.

Quant à la réforme des lycées, ses concep-

teurs entendent favoriser l'efficacité pédagogique par la compétition, le rapport de force entre collègues, pour obtenir des heures en groupes réduits d'élèves. En poussant les enseignants soit à augmenter encore leur charge de travail, soit à manœuvrer, contrairement à leurs convictions et à leur conception du métier et aux valeurs qui y sont rattachées, il y a fort à parier que le mal-être, l'usure et le sentiment d'insatisfaction vont aller croissant, pesant fortement sur les fins de carrière des enseignants. ■

(1) Rapport du 30 octobre 2009.

L'emploi des seniors

En 2009, les salariés du privé ont en moyenne pris leur retraite à 61,5 ans. Sur la décennie 2000 cet âge est stable, car après avoir baissé jusqu'à 60,5 ans en 2005-2008 du fait des départs anticipés (avant 60 ans) pour carrière longue, cet âge moyen est brusquement remonté en 2009, l'accès à ces départs ayant été fermé par le gouvernement.

Attention, cet âge correspond au moment où les salariés liquident leur retraite, mais les 2/3 d'entre eux ne sont déjà plus en emploi à cette date : ils sont au chômage, en préretraite, en invalidité, ou inactifs. Par exemple trois femmes sur dix liquident leur retraite à 65 ans, parce qu'elles ont des petites retraites et attendent 65 ans pour la toucher, la décote s'annulant à cet âge (en effet, une décote sur une petite retraite : bonjour les dégâts), mais elles peuvent être sans emploi depuis plusieurs années.

Dans le privé, les salariés cessent de travailler en moyenne à 58,5 ans, parce que les entreprises se débarrassent d'eux soit parce qu'elles suppriment des emplois, soit de façon plus fréquente parce que l'organisation et les condi-

tions de travail sont incompatibles avec le maintien des seniors au travail. Ces salariés attendent donc en moyenne trois ans avant de liquider leur retraite. Il faut remarquer que l'âge moyen de cessation d'activité est également resté stable au cours de la décennie 2000.

Dans la fonction publique, le scénario des fins de carrière est différent : cessation d'activité et liquidation de la retraite coïncident. L'âge moyen de départ en retraite est autour de 58 ans, moyenne résultant des services dits actifs qui partent à partir de 55 ans et de « sédentaires » qui liquident leur retraite à partir de 60 ans.

Les fonctionnaires cessent donc en moyenne leur activité à peu près au même âge que les salariés du privé.

On constate qu'entre 2003 et 2008, l'âge moyen de départ des certifiés (61 ans en 2008) et des agrégés (61 ans en 2008) a augmenté d'une demi-année. La question des fins de carrière sera plus tendue dans la fonction publique car les personnels sont maintenus en emploi jusqu'au bout.

Quelques repères

61,5 ans

âge moyen de liquidation de la retraite dans le privé.
À cet âge, les deux tiers des salariés ne sont plus en emploi.

58,5 ans

âge moyen auquel les salariés du privé cessent de travailler

58 ans

âge moyen de départ en retraite dans la fonction publique

Enquête MGEN

Quelles attentes *des personnels* ?

Une enquête du « Carrefour santé social », lieu d'échanges et de réflexion associant la MGEN, la FSU, l'UNSA-Éducation et le SGEN-CFDT, a été réalisée en 2009 sur les fins de carrières et les attentes des personnels.

La majorité des répondants (âge moyen 54 ans) ont une perception positive de leur métier (54,5 %), seulement un peu plus de 6 % ne sont pas du tout satisfaits. Une grande partie jugent leur travail intéressant (47,2 %), mais fatigant (55,2 %) ou même stressant (43,3 %).

En grande majorité, les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier sont liées au comportement de certains élèves (81,6 %), au bruit (75,6 %), au volume de travail (72,6 %), au niveau des élèves (62,5 %), à l'isolement ou à la solitude face aux problèmes rencontrés (59,4 %) et au rythme de travail (58,2 %).

Lorsqu'ils envisagent leur départ en retraite, les répondants se répartissent en quatre groupes distincts :

- 42,6 % des répondants envisagent de partir avant d'avoir atteint les 75 % ;
- 37,3 % envisagent de partir dès qu'ils pourront bénéficier de ce montant de retraite ;
- 8,9 % souhaitent prolonger leur activité au-delà ;
- 11,2 % sont dans l'expectative.

Trois raisons majeures justifient un départ tardif : très loin devant, l'obtention d'un meilleur niveau de pension et l'amélioration des ressources du ménage, puis l'intérêt pour le métier, et la chance de bénéficier d'une bonne santé.

Les attentes des collègues en fin de carrière sont fortes en ce qui concerne la médecine du travail et la politique de prévention :

- L'absence de médecine du travail et le souhait de voir l'Éducation nationale appliquer la législation du travail reviennent de façon récurrente dans l'expression des attentes.



L'essentiel des attentes se concentre sur une réduction du temps de travail en fin de carrière

- La volonté de voir l'employeur « Éducation nationale » développer une politique de prévention santé est largement évoquée. La prévention souhaitée concerne les pathologies ou problèmes suivants : audition, voix, gestion du stress, dépression.

La deuxième préoccupation exprimée par les enseignants concerne **l'aménagement de la fin de carrière**.

- L'essentiel des attentes se concentre sur une réduction du temps de travail en fin de carrière, avec son corollaire le regret de la CPA ancienne formule ; la nouvelle étant jugée trop pénalisante en terme de revenus. Cette réduction du temps de travail est estimée cruciale pour les enseignants en fin de carrière de retour d'une longue maladie (cancer).
- D'autres attentes concernent la **possibilité de changer de fonctions**, avec :
 - moins de temps de travail devant les élèves en fin de carrière (postes adaptés) : pour

alléger la pénibilité du métier, pour réduire le « déphasage » ressenti par les enseignants avançant en âge face à des adolescents en collège et la difficulté à gérer des classes surchargées de maternelle notamment ;

- des fonctions complémentaires envisagées par les collègues hors enseignement, mais au sein de l'Éducation nationale, comme : l'aide à l'animation des CDI, la maintenance et/ou animation de salles multimédias, la prévention santé des élèves, le tutorat d'enseignants débutants...

- D'autres enseignants évoquent une reconversion totale en fin de carrière, hors Éducation nationale, avec réorientation au sein de la fonction publique grâce à la mobilité interministérielle. Certains enseignants souhaitent un accroissement du nombre de postes de réadaptation, surtout en fin de carrière et après une longue maladie.

Les attentes de reconversion en fin de carrière conduisent une partie des enseignants à formuler des revendications l'employeur Éducation nationale en terme de Formation continue tout au long de la carrière d'enseignant qui permet une adaptation continue de l'exercice professionnel. ■

Quelques repères

2003

Suppression du CFA

-84%

Entrées en CPA (2003-2007)

Âge d'accessibilité à la CPA

57 ans

55,2%

des collègues trouvent le métier fatigant

comportement des élèves

81,6%

Comités hygiène et sécurité (CHS)

Agir collectivement au sein des instances de santé et de sécurité

Les conditions de travail, le contenu du travail lui-même, sont des éléments-clés pour que l'on puisse s'investir dans sa vie professionnelle, en lui trouvant du sens, un intérêt renouvelé au fil des ans. C'est particulièrement important dans les dernières années de la carrière.

Agir collectivement dans l'établissement sur ces questions, permet de contester la conception d'un exercice « libéral », du métier, chacun dans sa classe étant individuellement responsable des résultats et de l'attitude des élèves – ce qui est potentiellement porteur de ce qu'on appelle aujourd'hui les « risques psychosociaux » et qui sont désormais reconnus et font partie des questions à débattre dans les CHS (*voir glossaire*). La transformation prochaine des CHS en CHS-CT (*voir glossaire*) va permettre d'aider à mieux identifier ces risques, et de mettre en évidence la responsabilité de l'employeur en terme de conditions de travail, de « gestion des ressources humaines »... Cela suppose que dans les établissements, le SNES s'empare de ces questions, prenne l'initiative de réunir les personnels pour les faire débattre et les solidariser sur les questions de pénibilité, voire de souffrance au travail. Le S1 a la responsabilité de demander la réalisation ou l'actualisation du DUER (*voir glossaire*) en prenant contact avec l'ACMO (*voir glossaire*) ; il doit exiger la réunion de commissions H et S partout où elles existent et leur création là où elles n'existent pas. On peut y traiter de tout ce qui relève de la santé et la sécurité, répertorier les manques, les « risques » repérés et les inscrire sur un registre. En cas de problème grave, et d'exercice du droit de retrait, les personnels pourront s'appuyer sur ce document.

Il faut pointer avec les collègues les difficultés du métier qui peuvent peser au quotidien (problèmes d'emploi du temps, d'heures supplémentaires, d'effectifs, mais aussi inadaptation des locaux, salles bruyantes, mobilier inadéquat, dispersion des bâtiments, escaliers...). Tout cela peut favoriser les TMS (*voir glossaire*), les problèmes de voix, dont de nombreux collègues subissent les conséquences. C'est

aussi la « gestion des ressources humaines » dans l'établissement qui peut décourager et être au cœur de la difficulté à gérer sa fin de carrière. Le rôle du syndicat est donc à la fois de montrer le lien avec les politiques menées et de prendre à bras-le-corps la question dans le lieu même où cette politique est mise en œuvre.

Grâce à la pression syndicale, le ministre a été contraint d'annoncer le recrutement de 80 médecins de prévention (actuellement, il y a un médecin pour plus de 13 000 agents). C'est une avancée, mais cette annonce doit

être suivie d'effet et les médecins être effectivement recrutés !

La réflexion syndicale doit s'approfondir et ces sujets doivent être traités plus fréquemment sur le terrain. C'est indispensable pour lutter contre la souffrance au travail qui doit être prise en charge de manière collective. Grâce aux remontées des S1, les représentants du SNES au CHS-CT académique ou départemental pourront proposer des pistes revendicatives, interpellé le recteur ou l'IA, qui sont responsables de la santé des personnels. ■



La transformation des CHS en CHS-CT va permettre de mieux identifier les risques et de mettre en évidence la responsabilité de l'employeur

Nature des difficultés

• bruit

• volume de travail

75,6 % 72,6 %

42,6 %

des collègues souhaitent partir avant d'atteindre les 75 %

Glossaire

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CHS-CT : Comité d'hygiène et de sécurité-Conditions de travail

DUER : Document unique d'évaluation des risques

TMS : Troubles musculosquelettiques

Entretien

"Tout seul, on ne s'en sortira pas"

Dominique Cau-Bareille, ergonome et professeur à Lyon II, a publié en novembre dernier un rapport « *Vécu du travail et santé des enseignants en fin de carrière* » cofinancé par le COR et le CREAPT et téléchargeable sur le site du Centre d'Études et de l'Emploi

<http://www.cee-recherche.fr/fr/rapports/56-vecu-travail-sante-enseignants-carriere-ergonomique.pdf>

L'US : Mesurée par l'espérance de vie, la pénibilité du travail enseignant n'est guère reconnue.

Dominique Cau-Bareille : La pénibilité du travail peut s'exprimer de toute autre manière, en particulier dans l'enseignement, sans pour autant que celle-ci conduise à une réduction de l'espérance de vie. Dans cette profession, l'engagement physique nécessaire pour mobiliser les élèves, leur donner envie d'apprendre, s'articule avec des exigences mentales et psychiques élevées liées à la complexité des situations, au travail en multi-tâches visant à gérer à la fois le groupe d'élèves, les individualités et à transmettre des connaissances, la vigilance permanente qu'il faut exercer pour créer les conditions d'apprentissage. Comme le soulignait un enseignant : « *On est sur un volcan qui peut exploser à tout moment au collège ! On doit être tout le temps en contrôle !* ». Les enseignants ressentent de plus en plus de pression de la part de l'institution, de la hiérarchie et des parents d'élèves avec l'introduction des évaluations. Ils ont le sentiment de devenir de plus en plus l'instrument de réussite d'élèves qu'ils ne parviennent pas nécessairement à amener à jouer leur partition dans le processus d'apprentissage. Des métiers où la violence est également présente, qu'elle soit verbale, physique, qu'elle vienne des élèves, des parents, de l'extérieur, de l'institution parfois. Une profession où les risques psychosociaux sont extrêmement élevés du fait des caractéristiques des métiers, de leurs exigences, d'un isolement profond dans l'activité (l'enseignement se joue à huis clos avec les élèves d'une classe), d'un manque de soutien de la hiérarchie et d'un sentiment très aigu de déficit de reconnaissance de leur travail comme de leurs compétences par l'institution comme par les parents. Cela participe à une souffrance extrêmement partagée dans ce milieu professionnel, pouvant déboucher sur des formes diverses de troubles psychiques, des dépressions, des troubles infrapathologiques, des phénomènes d'épuisement traduisant une réduction de « l'espérance de vie en bonne santé ». Ces problèmes sont souvent pris en charge par les médecins traitants ou des spécialistes, mais ne sont pas identifiés par la médecine du travail très déficitaire dans cette institution. L'enseignement connaît donc une double invisibilité : une invisibilité des formes de pénibilité de leur travail mais aussi de ses conséquences sur la santé.

L'US : Comment les enseignants vivent leur fin de carrière ? Cette question est-elle prise en compte par l'institution ?

D. C.-B. : Tous les enseignants interrogés évoquent une augmentation du coût humain du travail en fin de carrière, imposant des stratégies de régulation aussi bien dans le champ professionnel que dans les sphères de vie plus personnelles. Conscients d'avoir acquis des compétences fortes au cours de leur vie professionnelle, ils évoquent une diminution des ressources personnelles physiques, mentales pour faire face aux exigences du métier. « Le jaillissement dans l'activité n'est plus le même ; on doit aller puiser encore plus loin en soi pour faire notre métier » expliquait une enseignante. « Jusqu'à un certain âge l'expérience compensait les effets de l'âge ; maintenant ce n'est plus le cas ». Ils expriment également plus de difficultés de récupération au terme d'une journée de travail, d'un trimestre. Ce qui est en jeu ici, est moins la capacité à exercer le métier, que le sentiment d'efficacité



personnelle dans l'exercice de ce métier. Ils cherchent donc à réduire leur charge de travail en limitant leur participation à des tâches connexes à l'enseignement (participation au conseil d'administration...), en refusant des heures supplémentaires, en optant pour la CPA, en déclinant la responsabilité de professeur principal ou de responsable de niveau. Ils deviennent plus exigeants dans la négociation des emplois du temps. En fin de carrière, les équilibres entre sphères de vie sont parfois fragilisés : des ajustements sont nécessaires pour se créer des espaces de récupération ; ceux-ci imposant des renoncements parfois difficiles à accepter, comme la suppression de responsabilités dans des associations par exemple. Autant d'aspects qui ne sont pas pris en compte par l'institution ; qui, au lieu de pérenniser un système

de cessation progressive permettant aux enseignants qui le souhaitent ou qui en ont besoin, de réduire leur temps de travail, l'a rendu moins attractif. Pourtant, la possibilité de réduire le temps d'activité me semble une condition pour pouvoir gérer un allongement des carrières.

L'US : Quelles préconisations faites-vous ?

D. C.-B. : Les fins de carrière sont révélatrices de conditions de travail difficiles, dont les formes de pénibilité sont relativement invisibles. La première préconisation, serait donc d'initier un véritable travail de mise en visibilité des contraintes et exigences propres à ces métiers, en tenant compte des identités de métier. Le travail dans ses difficultés quotidiennes me semble être l'impensé de l'activité enseignante. On ne s'autorise pas à parler des vraies difficultés dans son travail, juste des altercations avec un élève, du comportement d'un autre. Dans les réunions syndicales, il y a unanimité à défendre l'emploi mais pas la perception de l'urgence à remettre le travail au cœur des débats. Dans l'élaboration des réformes, ne sont pas mobilisés les enseignants, ne sont pas évalués les changements apportés par les précédents changements, ne sont pas prises en compte leurs incidences sur les enseignants, sur les pratiques, sur l'organisation quotidienne du travail, sur le sens du travail et des valeurs de métier. Or, comme le disait avec gravité une enseignante de collège, « *On a une fertié bien mal placée ; tout seul on ne s'en sortira pas !* ». Il est urgent de travailler collectivement sur le travail, entre collègues, entre acteurs d'un système, d'un établissement, d'une institution, en vue de co-construire des pistes de solutions ensemble. La seconde préconisation serait que l'Éducation nationale mette véritablement en place les mesures de protection des salariés qui existent dans le secteur privé : une réelle médecine du travail qui permette de suivre les enseignants, de repérer les personnes en rupture, de prendre la mesure des problèmes de santé qui touchent cette population et qui se gèrent dans l'ombre – et – des mesures de prévention au sein des établissements visant à mettre en œuvre un suivi local des conditions de travail. Enfin, dans le contexte d'isolement et de manque de reconnaissance qu'expriment les enseignants, il me semblerait important de redéfinir les relations entre les enseignants et leur hiérarchie, entre les enseignants et les chefs d'établissement. Les enseignants ont besoin d'évoquer leurs difficultés en confiance et de trouver de l'aide dans l'élaboration de solutions, de trouver des espaces de développement de leurs compétences dans un système qui ne cesse d'évoluer. ■

Revendications

Pour une fin de carrière plus sereine

L'amélioration générale de l'exercice du métier, du nombre d'élèves pris en charge en classe, le travail en équipe, la solidarité face à la mise en concurrence sont pour tous les âges les conditions de l'épanouissement de chacun, et permettraient des fins de carrière plus sereines.

NOUS REVENDIQUONS

■ **La reconnaissance de la pénibilité** : on peut envisager de nouvelles formes d'exercice des métiers prenant en compte les âges et les expériences acquises, en abaissant les obligations de service des dernières années d'exercice, et en développant suffisamment tôt de véritables possibilités de mobilité choisie.

■ **Le rétablissement de l'ancienne CPA** (50 % rémunérés 80 %) ouverte dès 55 ans, tout en l'améliorant : une année comptant pour une année entière dans le calcul de la retraite, voire en définissant des formes plus souples.

■ **La définition de conditions de départ anticipé** selon différents critères : état de santé, type de fonctions, conditions d'exercice, d'annuités acquises.

■ **Le droit à une retraite** à 60 ans, représentant 75 % du traitement des six derniers mois. Cela suppose de revenir sur la loi Fillon de 2003, de créer des droits nouveaux (prise en compte des études, des périodes de précarité et de recherche du premier emploi), rétablissement des bonifications familiales.

Cela suppose de conforter le code des pensions et les régimes par répartition des salariés. Pour le SNES et la FSU, il faut assurer de nouvelles ressources aux régimes de retraite. Ces financements supplémentaires contribueront à un partage plus juste des richesses, et renforceront la confiance des salariés dans l'avenir de nos régimes de retraites. ■

Agir sur les conditions du métier pour rendre son exercice satisfaisant

Seconde carrière : les désillusions

La loi de réforme des retraites de 2003 a prévu pour les enseignants des dispositions spécifiques devant leur permettre de poursuivre leur activité dans d'autres fonctions relevant de la catégorie A de la fonction publique.

Aux annonces médiatiques faisant état de 1 000 possibilités ouvertes chaque année a succédé une réalité bien différente : quelques dizaines de postes par an publiés fort discrètement sur les sites académiques. Aucun bilan n'a jamais été communiqué aux représentants des personnels.

Ministres et recteurs ont failli à l'obligation qui est la leur de favoriser la mobilité professionnelle des personnels qui le souhaitent. François Fillon, le premier, est coupable d'avoir encouragé une attente que la politique de suppression d'emplois contrariait.

Si l'institution doit soutenir les projets d'évolution professionnelle, la seconde carrière ne peut concerner qu'un nombre limité d'enseignants.

C'est, bien sûr, sur les conditions du métier qu'il faut agir pour rendre son exercice satisfaisant du début à la fin de la carrière !



© Fotolia.fr/Auremar

Quelques livres



Collection
Comprendre et agir,
Institut de recherche
de la FSU



Une loi pour les retraites
Débats socialistes et syndicalistes
autour de la loi de 1910,
G. Candar et G. Dreux,
Le Bord de l'Eau éditions

La souffrance des enseignants
François Lanthéaume, Christophe Hérou.
Une sociologie pragmatique
du travail enseignant, PUF



RÉFORME DU LYCÉE. Sans tenir compte des remontées des salles des professeurs, le ministre Chatel s'obstine dans une réforme qui menace gravement l'avenir de la voie technologique.

Pour le SNES : les conditions de la réforme STI-STL

Même si aujourd'hui (le 4 mai 2010), les textes de la réforme STI-STL ne sont pas publiés, le ministère a précisé dès le 15 avril sur son site « Eduscol » la structure de ces séries. « La série STI devient la série STI2D (*Sciences et technologies industrielles et du développement durable*). Elle est organisée en quatre spécialités : "innovation technologique et éco-conception, système d'information et numérique, énergies et développement durable, architecture et construction". La spécialité "arts appliqués" devient le cœur d'une nouvelle série "sciences et technologies du design et des arts appliqués" (STD2A). La série STL est réorganisée en deux spécialités "biotechnologies" et "sciences appliquées en laboratoire". Pour les séries récemment rénovées, STG et ST2S, des aménagements interviendront à compter de la rentrée 2012. »

Responsabilités

On le voit, avant même publication des textes, la structure semble définitivement arrêtée. Qu'en sera-t-il des autres aspects de la réforme ? Et en particulier des grilles horaires de ces séries ? Après le vote largement négatif du Conseil supérieur de l'Éducation sur ces grilles horaires, le SNES a écrit et exigé du ministre qu'il ne promulgue pas ces textes et qu'il replace la réforme des séries industrielles et de laboratoire dans le cadre d'une



politique ambitieuse et de progrès économique et social pour la voie technologique. En fonction des décisions du ministre, deux questions majeures se posent très vite : les programmes et contenus des enseignements, la gestion des personnels, en particulier avec

les suppressions de postes en STI que la réforme risque de générer. Sur le premier point, les inspections générales sont chargées d'élaborer les programmes du cycle terminal STI-STL. Mais sur la base de quel cahier des charges, sur la base de quelle consultation ? Rien ne filtre, tout est opaque !

Reconversion

Sur le second point, Luc Chatel annonce un budget de 10 millions d'euros pour un plan de formation ou de reconversion des enseignants, ce qui représenterait à peine 1 000 € par enseignant, concerné. Certains recteurs indiquent déjà qu'il faudra prendre sur le PAF. Quoi qu'il en soit, les conséquences de la réforme seront d'écarter nombre d'enseignants, aux minima de leur discipline, et dans le pire des cas de leur métier.

Conditions

Si une réforme des séries technologiques et de laboratoire est urgente et nécessaire, Luc Chatel et le gouvernement n'ont toujours pas compris qu'elle ne peut pas se faire sans et contre les enseignants qui sont les acteurs majeurs du système de formation.

Concernant ce projet de réforme, le SNES revendique une réelle conservation des moyens :

- au moins deux heures d'enseignement en plus de ce qui est prévu dans les grilles horaires ;
- l'abandon de la notion préalable d'un enseignement technologique transversal ;
- des enseignements généraux construits spécifiquement pour chaque série et en synergie avec les enseignements technologiques ;
- la possibilité pour les formations actuelles de trouver leur place dans la structure proposée ;
- l'abandon de l'accompagnement personnalisé, inadapté, particulièrement pour ces formations.

Ce seraient les conditions minimales qui permettraient au ministre de montrer qu'il n'envisage pas cette réforme dans le seul but de développer un terrible plan social pour les enseignants de ces formations. Le SNES mettra tout en œuvre pour imposer ces conditions. ■

Thierry Reygades

PROGRAMMES DE PREMIÈRE : NOUVELLE CONSULTATION EN MAI

Horaires disciplinaires diminués, travail en groupes à effectif réduit malmené et arbitré localement : la lutte contre la réforme du lycée continue, elle passe par une lecture attentive et critique des projets de programmes de Première. Notre première analyse montre qu'il y a beaucoup à dire sur ces textes, certains réactionnaires, d'autres mal ficelés.

La consultation sur les projets de programmes de Seconde qui a eu lieu en mars a permis au SNES et à la profession de faire évoluer certains programmes, même si sur de nombreux points les programmes publiés sont insatisfaisants, et pour certains idéologiquement marqués.

Vos avis et contributions nous permettront de continuer à argumenter, et à dénoncer la réforme du lycée dans son ensemble.



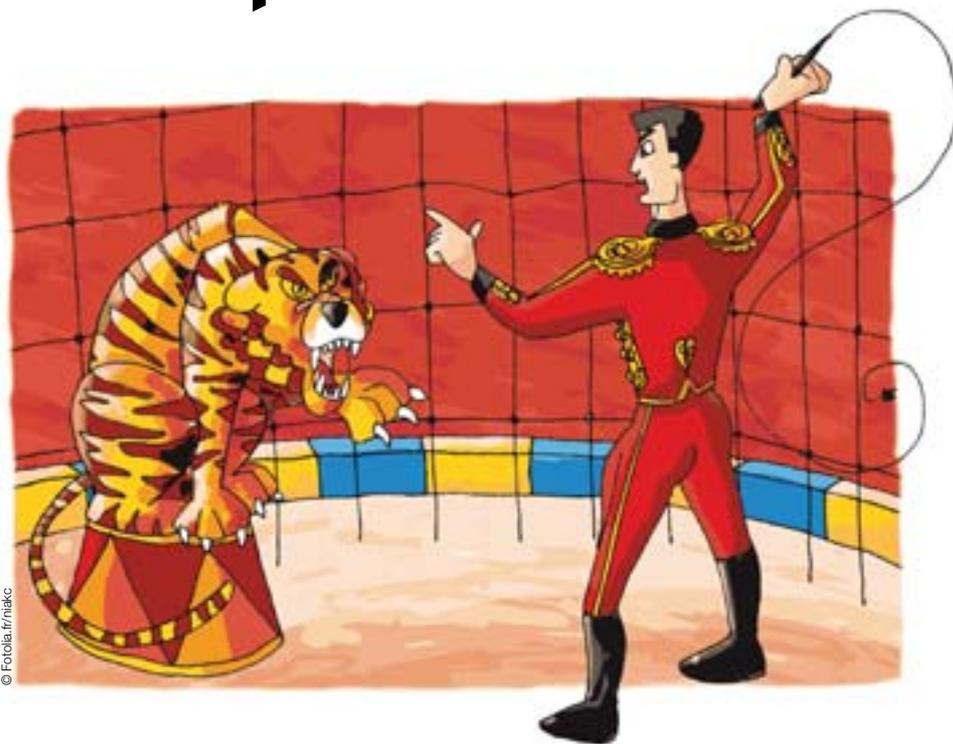
Consultation ministérielle : <http://eduscol.education.fr/consultation>
 Envoi des doubles au SNES : programmes@snes.edu
 Éléments d'analyse sur www.snes.edu, campagne lycée ;
 et aussi par discipline : www.snes.edu/-Contenus-et-pratiques-.html

Sandrine Charrier, Valérie Sipahimalani

ABSENTÉISME ET VIOLENCE SCOLAIRE. Après sa débâcle électorale aux régionales, la droite ressort l'artillerie lourde pour séduire son électorat. Les mesures annoncées par Nicolas Sarkozy le 5 mai confirment l'arsenal répressif qu'il avait dévoilé le 20 avril à Bobigny et les conclusions de Luc Chatel en clôture des États généraux de la sécurité à l'école. Mais elles n'apportent aucune réponse crédible, bien au contraire.

L'éducatif ou le répressif ?

Mesure emblématique : la suspension « systématique » des allocations familiales en cas d'« absentéisme injustifié ». Depuis 2006, le président du conseil général peut proposer un « contrat de responsabilité parentale » et déclencher une procédure de suspension en cas de non respect de ce contrat. Mais cette mesure n'a jamais été mise en œuvre tant elle risque d'aboutir à une détérioration de la situation des familles sans agir sur la cause réelle de l'absentéisme. Malgré la levée de boucliers qu'elle a suscitée, la proposition de loi qui sera prochainement débattue à l'Assemblée nationale vise à durcir la législation et à transférer à l'inspecteur d'académie la responsabilité de la suspension, pour s'assurer que la sanction est vraiment prise. Pourtant, cette fausse « bonne » idée n'a jamais fait la démonstration de son efficacité. Les Anglais l'ont ainsi abandonnée en 2002, et la poursuite pénale et parfois l'emprisonnement des parents concernés n'a pas plus porté ses fruits – sans empêcher le taux d'absentéisme d'atteindre en octobre 2009 un niveau record depuis 1997 !



Simplisme

Pédagogues, éducateurs, psychologues le savent bien : l'absentéisme est un phénomène complexe (échec scolaire, orientation subie, mauvais rapport avec les enseignants, influence de l'entourage, troubles du comportement, violence subie au sein de l'établissement, phobies et angoisses scolaires...) et ne peut donc se régler par des réponses simplistes. En ne s'attaquant pas aux causes profondes, la mesure ne peut qu'enfoncer encore un peu plus les familles qui ont justement le plus de mal à s'en sortir. « Les caisses sont là pour aider les familles, les allocations ne sont pas des récompenses », rappelle M. Deroussen, président de la

CNAF. C'est donc une démarche d'accompagnement qu'il faut privilégier. Non pas avec des « médiateurs de la réussite scolaire » précaires, mais dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles complètes au sein desquelles le CPE joue un rôle pivot.

Police

Une autre mesure consiste à installer « un bureau destiné au policier ou au gendarme référent » dans 53 établissements particulièrement sensibles afin qu'il puisse y « recevoir les jeunes tentés par les chemins de la délinquance » (sic). La liste de ces établissements ne sera pas rendue publique et les chefs d'établissement réticents devront

se faire connaître par écrit : « Comme ça, chacun prendra ses responsabilités ». Après la culpabilisation des parents, celle des chefs d'établissements... N. Sarkozy a en outre confirmé la volonté de déréglementer et de renoncer aux objectifs communs de formation dans les 100 établissements CLAIR (enseignants recrutés sur profil par le chef d'établissement... voir *L'US* n° 695 du 24 avril).

Enfin, il s'agit de créer dès la rentrée prochaine des « établissements spécialisés » pour accueillir des élèves perturbateurs. À côté des dispositifs relais et des établissements fermés, cette nouvelle structure dotée d'un internat recevrait ces élèves avec ou sans l'accord de leurs parents.

Dans le même temps, le gouvernement poursuit sa politique de suppressions massives d'emplois et s'entête à assouplir la carte scolaire qui renforce la ghettoïsation des collèges et des lycées !

Au lieu de prendre en compte les difficultés professionnelles des enseignants, la réalité de l'échec scolaire, de corriger le manque de personnels de vie scolaire et de temps pour travailler en équipe, le gouvernement privilégie une fois de plus des mesures sécuritaires et répressives vouées à l'échec. ■

Monique Daune, Valérie Sipahimalani

L'ABSENTÉISME SCOLAIRE EN CHIFFRES¹

Est jugé absentéiste un élève absent au moins quatre demi-journées par mois sans justification ou régularisation.

Élèves du secondaire public en 2007-08 : 7 % (contre 5 % environ pour 2003-07).

Janvier 2008

- LP : 15 % ; LGT : 6 % ; collèges : 3 %.
- 3 % dans plus de la moitié des établissements.
- Mais jusqu'à 30 % dans un établissement sur dix (< 17 % depuis 2003).

Absentéisme lourd (10 demi-journées non régularisées) de 1 % dans les années 2003 à 2007 à 2 % en 2007-2008. Il touche aussi surtout les lycées professionnels.

1. Chiffres fournis par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère de l'Éducation dans sa Note d'information 10-08 d'avril 2008.

1. CNAF : Caisse nationale des allocations familiales.

JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG, président du tribunal pour enfants de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, responsable associatif, est le spécialiste incontesté de la justice pour mineurs. En plus d'être magistrat, et de partager son temps entre son cabinet, la salle d'audience et la prison, de recevoir enfants en danger et enfants délinquants, c'est un internaute accompli : blogueur invétéré, il anime aussi un site Internet des plus riches sur les droits de l'enfant. Il vient de publier, aux éditions Bayard, *Pourquoi je suis devenu juge pour enfants*. L'US Mag l'a rencontré à Bobigny.

Président du tribunal pour enfants à Bobigny

Pourquoi avoir embrassé cette profession ? À cette question, J.-P. Rosenczveig répond, sans hésiter : par hasard, parce qu'il était « *bon à rien, et bon en tout* ». Rien ne prédestinait J.-P. Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, né en 1947 d'un père hongrois né en Roumanie, vendeur de roulements à billes, et d'une mère mécanographe à la SNCF, à rentrer dans la magistrature. Il a fallu attendre qu'à la suite d'un malaise en sortant du métro il soit hospitalisé, pour que son frère, médecin à Aulnay, réunisse un conseil de salle de garde pour savoir « *ce qu'on allait faire du petit* ». J.-P. Rosenczveig, qui ne supporte pas le sang, écarte d'emblée la médecine. Alors va pour la magistrature ! J.-P. Rosenczveig, qui ne savait pas exactement ce que recouvraient les termes « droit » et « magistrat », s'inscrit donc à la fac de Panthéon-Assas. Il est reçu à l'École nationale de la Magistrature en 1969, un an après Mai 68, mais ne se sent pas prêt à devenir magistrat, et fait son service militaire. En janvier 72, il rentre à l'école, et se syndique peu de temps après. Il n'hésite pas à l'affirmer : la formation à l'ENM, c'était « *de l'eau de rose* », à côté des bases idéologiques qui lui a données le syndicat. Avec les membres du SM, il voulait faire progresser la justice, lui insuffler un ferment novateur, réformiste, favoriser les libertés. Être magistrat, explique-t-il aujourd'hui, c'est « *être payé toute sa vie pour militer* ».

Magistrat militant

Il a fallu ensuite choisir quelle profession, au sein de la magistrature, exercer. « *Il y avait un tas de trucs que je ne pouvais pas faire : ne pouvant supporter la hiérarchie, je ne pouvais pas être au parquet. Pas possible d'être assis des heures du fait d'une scoliose : impossible d'être magistrat au siège. Quant à être juge d'instruction... je ne supportais pas la vue du sang ! Je suis donc devenu juge pour enfants. Et je le suis resté. De plus, au lendemain de*



« Être magistrat, c'est être payé toute sa vie pour militer »

Mai 68, il y avait une dimension sociale évidente dans la justice pour enfants. On est nombreux à avoir embrassé cette carrière. Mais on est peu à y être restés. Un certain nombre de collègues passent d'une fonction à une autre. D'autres préfèrent approfondir, en sédimentant. Ce qui a fait que j'ai réussi à m'en sortir, c'est le syndicalisme ; le fait de s'engager, de réfléchir sur des questions cousines ou parallèles sont des moyens de restauration. »
 J.-P. Rosenczveig est ainsi devenu un véritable expert de la justice pour enfants : « *J'ai trente ans d'action sociale dans la tête, ce qui me donne des armes. Ma pratique nourrit ma réflexion, et réciproquement, ma pratique professionnelle n'a de sens que parce qu'elle est*

mise en perspective par une réflexion politique ».

Une expertise qui se traduit par l'ampleur de ses actions : il a ainsi contribué à élaborer de nouvelles libertés : ainsi, la loi sur l'IVG ne prévoyait rien quand une jeune fille voulait interrompre sa grossesse sans disposer de l'accord de ses parents, alors même que l'aide sociale à l'enfance recevait des jeunes filles désemparées. Il fut à l'origine, il y a trente ans, d'une jurisprudence anticipant la loi de 2001, qui stipule que toute jeune fille voulant interrompre sa grossesse peut le faire en donnant son accord, si elle est accompagnée par un adulte de son choix. Quant aux enfants, isolés ou pas, arrivant en zone d'attente à l'aéroport de Roissy : « *on a réussi à faire valoir que le tribunal pour enfants de Bobigny était compétent pour s'oc-*

cuper des enfants qui y séjournaient, que ça n'était pas une zone hors la loi, quand on affirmait depuis des années que cela relevait de l'ordre public international. On arrive donc à sortir de temps en temps des enfants de la zone d'attente ».

J.-P. Rosenczveig est cependant lucide sur ce qui rend possible son action : « *La société a intégré qu'un certain nombre de magistrats prennent la loi dans ses contradictions pour faire progresser la loi. Ma thèse, c'est que le système est tellement bien fait, qu'il a intégré sa propre contestation. Il suffit de le faire avec les formes. Alors certes, il va vous dire que vous allez trop vite, mais sur le fond, la critique de la loi est intégrée au système, et lui permet de perdurer ».*

Mise en place d'une politique répressive

Un système de plus en plus rigide cependant : modification de l'ordonnance de 45, mise en cause, en la vidant de son sens, de l'excuse de minorité, mise en accusation des parents, fortes

critiques de l'action sociale, accusation de laxisme... J.-P. Rosenczveig est critique sur la politique actuellement menée : « *Aujourd'hui, on mobilise l'appareil policier, judiciaire, pour éradiquer le crime, sans mener une politique familiale, sociale, éducative, de citoyenneté, pour s'attaquer au terreau : on érige des digues, sans s'occuper des vagues. On va donc à l'échec. Il y a une méfiance, aujourd'hui, à l'égard de l'action sociale, mais pas à l'endroit de la justice. Il faut, a dit Rachida Dati, revenir aux fonctions régaliennes de la justice, c'est-à-dire la répression pure et dure, alors même que tout le XX^e siècle a consisté à dire "mettons en plus du rappel de la loi l'action sociale". On pense aujourd'hui que la sanction seule est de nature à réduire la délinquance et la récidive. Alors même que le pouvoir, pour être honnête, n'a pas le souci d'incarcérer les jeunes, il veut les mettre à l'écart : donc on crée des prisons qui n'en sont pas, comme les centres éducatifs fermés. Le pouvoir actuel est dans la contention. Il est convaincu que la menace d'une sanction est de nature à soi seule à prévenir la récidive, à éradiquer le crime. Mais*

l'imposition des mains sur le front, dit le juge pour enfants, n'éradique pas le crime ».

Et cette politique répressive est menée alors même que l'accusation de laxisme portée à l'endroit de la justice pour enfants ne tient pas la route : il y a toute une série de représentations erronées : la justice ne régirait pas, alors que le taux de réponse pénale quand des mineurs sont mis en compte est de plus de 91 %. Pour les enfants encore plus que pour les adultes, la justice ne classe pas les procédures. On dit aussi que la justice répond lentement. « *Mais, rétorque J.-P. Rosenczveig, on en est aujourd'hui arrivé au flagrant délit pour les mineurs. On reproche à la justice pour enfants d'être laxiste, mais dans 40 % au moins, les mesures prononcées sont à caractère répressif. On dit aussi que la justice pour mineurs est inefficace. Or dans 85 % des cas, avant leur majorité les*

jeunes ne sont plus délinquants. Les quatre grandes critiques faites à la justice ne tiennent pas la route », conclut J.-P. Rosenczveig. La vérité, selon J.-P. Rosenczveig, à Bobigny depuis 1992, c'est que les jeunes qu'il reçoit sont de plus en plus dégradés dans leur personne physique, dans leur personnalité psychologique : ils sont nihilistes, sans espoir, ne croient en rien, ni dans les autres ni en eux-mêmes, n'ont jamais rien rencontré de positif. Tout cela a toujours existé, mais aujourd'hui comme jamais. Or, on a de plus en plus le souci de s'occuper des enfants délinquants, et de moins en moins celui de se charger des enfants en danger.

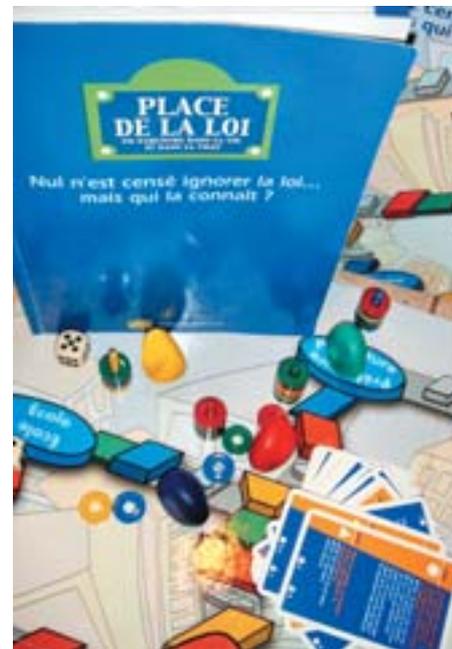
Politique et utopie

Face à cela, J.-P. Rosenczveig propose, avec DEI (Défense des enfants international), une utopie : « *C'est à partir de nos utopies pour l'enfance, qu'on peut mettre en œuvre une politique. Il faut dessiner un projet pour, et non pas contre quelque chose. Nos utopies rejoignent la convention internationale pour les droits de l'enfant : l'enfant est un être de chair et de sang, une personne, qui a des convictions, des sensibi-*

lités. Cela implique le respect des libertés de conscience, de religion, depuis le bébé qui refuse son biberon parce que trop chaud, jusqu'à l'adolescent qui manifeste dans la rue. L'enfant est un être fragile, oui, mais un être d'abord, qui n'est pas achevé, qui doit être protégé sur le plan physique, a besoin d'accompagnement, de prestations. La protection parentale est un droit premier, l'enfant a le droit d'être inscrit dans l'histoire, la filiation. Elle est aussi faite de refus, d'interdits, de limites... L'enfant doit avoir aussi des conditions de vie dignes de la cinquième puissance mondiale. Il doit aussi avoir accès à la culture et à tout ce qui contribue à la socialisation... Il faut faciliter la participation des enfants aux décisions qui le concernent dans les lieux où ils vivent, ce qui ne veut pas dire décider en tout et pour tout... Il y a toute une utopie sur l'enfance qu'on peut dessiner ».

« C'est à partir de nos utopies pour l'enfance, qu'on peut mettre en œuvre une politique »

PLACE DE LA LOI



J.-P. Rosenczveig est à l'origine d'un jeu éducatif et citoyen pour apprendre et surtout parler de la loi, de sa force et de ses lacunes tout en s'amusant : Place de la loi. Entre Monopoly et Trivial Pursuit, ce jeu propose un parcours dans la ville, qui est aussi celui du citoyen.

Un jeu pour tous : écoles, lycées, centres éducatifs, associations, centres municipaux, ludothèques, famille... pour apprendre en douceur les lois et textes juridiques, réfléchir aux valeurs qui fondent la loi.

Plus d'informations sur http://www.apcej.com/Nouveau-site/Place_loi_accueil.html

Une utopie que J.-P. Rosenczveig compte faire vivre lors des États généraux pour l'enfance, qui se tiendront le 26 mai, où associations, collectifs, syndicats regroupant des jeunes, des familles et des professionnels de différents secteurs (social et médico-social, éducation, justice, etc.), se rassembleront pour dénoncer les incohérences des dispositifs nationaux qui affectent les enfants depuis quelques années et l'absence d'une véritable politique globale de l'enfance (<http://etatsgenereuxpourenfance.blogspot.com>).

Malgré l'âge de la retraite qui s'approche, J.-P. Rosenczveig ne compte pas s'arrêter, et précise avec humour : « *Je pense mourir à l'audience ! Ça résoudrait mes problèmes de retraite d'y faire un bon infarctus, ça aurait de la gueule ! Si cela n'arrive pas, je continuerai à écrire, des livres, des articles* ». À moins d'accepter une mission sur les thèmes qui le passionnent : les enfants étrangers, le secret professionnel et la confidentialité des informations, les procédures disciplinaires à l'école. Mais J.-P. Rosenczveig sourit : « *Mon nom est trop sulfureux, sans doute, on ne m'a toujours rien proposé...* ».

Biographie

1974-1981 : Juge des enfants à Versailles.

1981-1984 : Conseiller technique au Cabinet du secrétariat d'État chargé de la famille.

1984-1992 : Créateur et directeur de l'Institut de l'Enfance et de la Famille, établissement public sous tutelle des Affaires sociales.

1990-2000 : Enseignant à Paris V-René Descartes, à l'Institut de Psychologie sociale.

Depuis novembre 1992 : Vice-président du tribunal de grande instance de Bobigny, et à ce titre président du tribunal pour enfants.

Depuis 1998 : Créateur (avec Claude Roméo) et président de l'association « Pour la cause des enfants ». Créateur et président de « Défense des Enfants International-France » (<http://www.dei-france.org>).

2003 : publie *Justice ta mère ! Dialogue d'un juge avec des jeunes sur la justice et les injustices* aux Éditions Anne Carrière. Anime le blog « les droits des enfants vu par un juge des enfants » (<http://jprosen.blog.lemonde.fr>) et un site, véritable bible sur tout ce qui concerne les droits des enfants (<http://www.rosenczveig.com>).

2010 : publie aux éditions Bayard *Pourquoi je suis devenu juge pour enfants*.

INTRA 2010. La vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation est un moment essentiel de la chaîne des opérations d'affectation : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun. Or, les erreurs de l'administration sont très nombreuses : elles peuvent frapper jusqu'au tiers des collègues.

Vérifications des vœux et barèmes

Dans l'ensemble des académies, les groupes de travail de **vérification des vœux et barèmes**, émanations des commissions paritaires académiques, se tiendront autour de la mi-mai. Un travail considérable de vérification y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque les élus des personnels disposent des fiches syndicales de suivi individuel.

Concrètement

Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents

de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que **la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte** par les services rectoraux, dans le respect des textes communs organisant la gestion des mutations. Il s'agit aussi, à partir de l'étude d'exemples individuels concrets, d'obtenir des **améliorations collectives** en pesant pour une meilleure application des textes, profitable à tous. Ces groupes de travail, enfin, établissent les droits des collègues victimes de la suppression de leur poste, en vue des opérations de réaffectation

par **mesure de carte scolaire** qui se dérouleront en juin prochain lors du mouvement intra lui-même.

Besoins particuliers

Durant cette même période, sont examinées les propositions de l'administration concernant les dossiers « handicap » et les demandes de poste à profil (postes « spécifiques académiques »), lors de groupes de travail *ad hoc*. Tout en reconnaissant pleinement, à partir de l'étude exhaustive et détaillée des dossiers individuels, les besoins particuliers des collègues en situation de handicap dans le premier cas, ou les nécessités spécifiques du service public en matière d'offre de formation dans le second cas, le travail des élus consiste aussi à combattre l'instrumentalisation que l'administration cherche bien souvent à faire de ces opérations dans le but de contourner les règles communes de gestion et de promouvoir « individualisation », des éléments d'arbitraire local.

À votre service

Les sections académiques du SNES mobilisent des militants



© Nadine Baeghnot

nombreux et expérimentés pour répondre à vos demandes : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques... Consultez notre site www.snes.edu, rubrique « mutations », téléchargez la fiche syndicale de suivi individuel et envoyez-la à la section académique du SNES. Les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée, suivi TZR... ■



snes.edu

Christophe Barbillat,

Dominique Dédale-Deschamps

emploi@snes.edu



QUESTION-RÉPONSE

Congé parental

Comment bénéficier d'un congé parental de moins de six mois ?

Le congé parental est accordé par période de six mois renouvelable jusqu'aux trois ans de l'enfant. Mais il est possible d'écourter la durée de ce congé (décret 2008-568 du 17 juin 2008). **Attention, cette demande ne peut être faite avant le début du congé parental, et l'administration n'est pas tenue de vous l'accorder.** Si vous l'obtenez, vous ne pourrez plus prendre de congé parental pour le même enfant.

Les couches pathologiques sont-elles automatiques après un congé maternité ?

Non, soumises à un arrêt de travail du médecin, elles n'entrent pas dans le régime

maternité et sont considérées comme un congé maladie ordinaire : en clair, la période de couches pathologiques (maximum quatre semaines) entrera dans le cadre des trois mois de congé maladie à plein traitement par an auxquels vous avez droit.

Enceinte, puis-je bénéficier d'aménagement de mon temps de travail ?

Pour les enseignantes, aucune possibilité d'allègement. Si vous êtes CPE, documentaliste, AED ou CO-Psy, vous pouvez bénéficier, à partir du troisième mois de grossesse, avec l'avis du médecin chargé de la prévention, d'un abattement d'une heure par jour, non récupérable.

Les autorisations d'absence sont de droit



© Fotolia.fr/Twix

pour les examens obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement et une autorisation d'absence est possible pour les séances de préparation à l'accouchement.

Circulaire FP/4 n°1864 du 9 août 1995 ■

ingrid.darroman@snes.edu

AED. La situation faite aux personnels de surveillance est inacceptable et se dégrade dans nombre d'académies. Les Vies Scolaires deviennent des lieux d'inégalité et de précarité de plus en plus importante.

AED : agir et préparer la rentrée

Assistants d'éducation (AED) et auxiliaires de vie scolaire (AED-AVS), depuis leur création en 2003, sont confrontés aux dégradations constantes des conditions de travail. De nombreux cas d'abus nous sont révélés chaque jour : temps de travail supérieur à ce qu'il devrait être, tâches ne relevant pas des fonctions d'un AED, autoritarisme en tout genre dû au recrutement local... De plus, la détérioration de ces conditions de service et d'emploi ne permet pas la réussite d'études supérieures et la préparation de concours. Le sort des nombreux AED qui arrivent au terme de leurs six ans d'exercice et vont se retrouver au chômage est le cadet des soucis du ministère.

Défausse

Enfin, la loi votée en juillet 2009 organise le recrutement des AED-AVS par des associations afin qu'ils poursuivent leur activité au terme des six ans. L'État se décharge ainsi sur le secteur privé de ses responsabilités : ces personnels seront prêtés par leur employeur à l'établissement et soumis à une grande variété de situations (temps de travail, salaires...). Le SNES poursuit son action à tous les niveaux pour l'amélioration de la condition de ces personnels. Depuis plusieurs mois il fait des propositions au ministère de mesures d'urgence. Durant toute l'année, il a organisé de nombreux stages syndicaux dans les académies et a mis un point d'honneur à représenter et informer les AED notamment par le biais des « plaquettes AED ». La publication de la troisième et dernière plaquette de l'année (ci-contre) est prévue pour mai. Il se mobilise donc pour construire les revendications et agir sur le terrain dans chaque académie et dans chaque établissement.

Rôle des S1...

Ainsi, le rôle des S1 est essentiel pour faire connaître les analyses et les propositions, défendre nos collègues et les convaincre d'agir collectivement.

... et du CA

En cela le CA a un rôle important à jouer pour améliorer les conditions de travail des AED. En effet, comme tout contrat, celui qui prévoit un recrutement d'AED doit avoir l'accord préalable du CA, lequel a la possibilité de modifier le contrat type. La circulaire du 11 juin 2003 relative aux AED, précise que « le chef d'établissement soumet à la délibération du Conseil d'administration le projet de recrutement des AED, ce projet fixe notamment le nombre d'assistants d'éducation dont le recrutement est envisagé, ainsi que la quotité de service et la nature des fonctions de chacun d'entre eux ». Cela signifie que le vote du CA ne se limite ni à un accord de principe, ni à un nombre de recrutements auxquels le chef d'établissement serait autorisé à recourir.

Améliorations

Des améliorations aux contrats peuvent être soumises au CA, certains principes peuvent être actés comme le marque bien le « notamment » de la circulaire. Au-delà de la quotité de service et des fonctions envisagées, le CA peut imposer le recrutement d'un étudiant, la durée du contrat, la répartition des semaines travaillées pendant les vacances scolaires, les heures de formation et la façon dont elles sont déduites, le temps horaire hebdomadaire avec la prise en compte de ces éléments... ainsi que des conditions de travail (pause repas, jours pour examens et concours...).

Les marges de manœuvre ne sont donc pas négligeables et l'implication des élus et des col-



lègues est essentielle pour améliorer les conditions de travail des personnels de surveillance dans l'établissement.

Solidarité

Les sections académiques peuvent aussi intervenir auprès des services du rectorat ou dans les

commissions consultatives paritaires pour défendre les droits des collègues. Communication, solidarité et action sont nos atouts pour gagner ces nombreuses batailles. ■

Alexandra Tkaczynski,
Fabienne Bellin
aed@sn.es.edu

La cité nationale de l'histoire de l'immigration



OUVERTE EN OCTOBRE 2007 sans réelle inauguration, la jeune Cité a déjà un passé mouvementé : démission de huit membres du comité scientifique en mai 2007, polémiques sur la faible fréquentation, flottement récent au moment du changement de direction. L'institution peine à trouver sa légitimité et son public. Pourtant le lieu remplit une mission vitale et propose un panel d'activités qui donne à penser et à historiciser les apports de l'immigration en France.

En quête de reconnaissance

Le projet d'un lieu consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration est une idée ancienne, portée dès 1992 par des militants associatifs et des historiens qui partagent le même constat : alors que la France est le seul pays d'Europe qui a connu, sur la longue durée, une histoire migratoire comparable à celle des États-Unis, l'apport des populations issues de l'immigration est méconnu, voire nié.

Changer le regard contemporain sur l'immigration

En 2001, Lionel Jospin, alors Premier ministre, commande une mission pour examiner quelle forme pourrait revêtir ce lieu. En 2002, Jacques Chirac annonce dans son pro-

gramme la création d'une Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Le processus s'accélère en avril 2003. Il devient urgent de dérouler le récit de cette histoire migratoire constitutive de l'histoire de France et de contribuer ainsi à changer le regard contemporain sur l'immigration.

Établissement public pluridisciplinaire, la Cité n'est pas envisagée comme un simple musée dépositaire du patrimoine de l'immigration. Elle ambitionne d'être un lieu qui fédère les initiatives des associations, des chercheurs et des enseignants ; cœur battant d'un pays fier de

sa diversité, capable de reconnaître la place des étrangers dans l'histoire commune.

C'est dans le Palais de la porte Dorée, construit à l'occasion de l'exposition coloniale de 1931 et symbole de l'apogée de l'empire colonial français, que la Cité s'installe en 2007. Le choix du site fait débat. Il a cependant le mérite de rappeler que, dans le cadre de l'immigration coloniale et post-coloniale, les immigrés prolétaires en

Il devient urgent de dérouler le récit de cette histoire migratoire constitutive de l'histoire de France

métropole sont pour beaucoup des émigrés dépossédés et déracinés de l'empire. Ancien musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, le lieu est largement rénové tout en conservant au sous-sol l'aquarium et ses célèbres requins. Au centre du dispositif, une exposition permanente, « *Repères* », propose un parcours thématique autour de 200 ans d'histoire de l'immigration. Sont mêlés approches individuelles et enjeux collectifs ; œuvres d'art et objets du quotidien, dimensions historique et sociologique. Les expositions temporaires s'enchaînent à un rythme soutenu et sont prolongées par des conférences, projections, débats et créations artistiques.

DÉPARTEMENT ÉDUCATION

Le département, coordonné par Pascal Jézéquel, est animé par trois professeurs mis à disposition à mi-temps. L'équipe propose des activités riches et variées :

- formation à l'enseignement de l'histoire de l'immigration à travers des visites-découvertes, des stages dans le cadre de partenariat académique et des groupes de réflexions et de pratiques pédagogiques.
- Ressources pédagogiques mises à disposition sur le site de la Cité (www.histoire-immigration.fr) qui permettent de préparer une visite ou des séquences en classe.
- Consultation d'un fond documentaire exceptionnel à la médiathèque Abdelmalek Sayad.
- Organisation de visites pour les scolaires : découverte du palais, présentation de l'exposition permanente (à l'aide de livrets questionnaires individuels) et des expositions temporaires, découverte des ressources de la médiathèque.

Les semaines qui suivent l'ouverture sont un succès. Plus de 50 000 visiteurs se déplacent en trois mois. Mais depuis, l'enthousiasme est retombé et des rumeurs courent sur une possible « absorption » du lieu par le futur musée de l'Histoire de France.

Une institution dans la tourmente

La création, en 2007, d'un ministère associant les questions de l'immigration et de l'identité nationale disqualifie le lieu : cette démarche ne peut que conforter les préjugés négatifs à l'égard des immigrés et s'inscrit dans une tradition nationaliste fondée sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers. C'est la raison pour laquelle, le 18 mai 2007, huit universitaires de renom (dont Gérard Noiriel et Patrick Weil) démissionnent des instances de la Cité. Le hiatus entre le projet fondateur de la Cité et le discours politique officiel sur l'immigration est intenable. Le débat sur l'identité nationale finit de marginaliser la cité.

Son inauguration en octobre 2007 est organisée en catimini. Ni le chef de l'État, ni le Premier ministre ne se déplacent. Depuis, la Cité n'a pas bénéficié d'un soutien massif des plus hautes autorités de l'État. Placée sous la tutelle de quatre ministères – Culture, Immigration, Éducation et Enseignement supérieur – la succession récente de la directrice générale, Patricia Sitruk, a été gérée dans un climat confus et polémique.

Les enseignants répondent présents et font partie de ces citoyens convaincus qui fréquentent le lieu

Un article du *Monde* d'avril 2010 intitulé « le musée fantôme » finit d'assombrir le tableau. Sont pointés du doigt : le désintérêt des Français pour le sujet, les erreurs liées à une ouverture précipitée, l'organisation « déconcertante et compliquée » de l'exposition permanente, les thématiques trop pointues des expositions temporaires et les faibles chiffres de la fréquentation.

Pourtant, les enseignants répondent présents et font partie de ces citoyens convaincus qui fréquentent le lieu. Les activités du département éducation ont déjà permis, tous les ans, à plus de 2 000 professeurs d'Île-de-France de se former. L'enseignement de l'histoire de l'immigration a enfin trouvé son laboratoire pédagogique et didactique. Les établissements scolaires sont des partenaires précieux. À 70 % ce sont des lycées, mais Pascal Jézé-



Luc Gruson - directeur de la CNHI

Le 8 avril dernier, Luc Gruson a été promu directeur de la CNHI. Luc Gruson est associé depuis ses débuts au projet de la Cité et exerçait précédemment les fonctions de directeur général adjoint.

L'US : *Quel bilan d'étape faites-vous après un peu plus de deux ans de fonctionnement ?*

Luc Gruson : Il faut rappeler que le fait d'avoir pu ouvrir ce lieu est déjà extraordinaire. Dans les années 1990-1991, ce sont des universitaires et des militants qui ont porté le projet d'un « Ellis Island » à la française. Mais à cette époque le projet n'a pas abouti. Ce sont les élections de 2002 qui ont permis de relancer ce projet. L'arrivée de Jean-Marie Le Pen au deuxième tour des présidentielles a créé un sursaut national. Le projet d'un lieu dédié à l'histoire de l'immigration est alors devenu consensuel. Dans le monde citoyen et républicain, il devenait évident de devoir montrer la diversité culturelle de la France d'aujourd'hui. Le contexte était alors porteur mais ce fut de courte durée car la question de l'immigration est perpétuellement instrumentalisée par le champ politique et médiatique.

C'est donc un projet qui a émergé de la demande sociale. Mais, au final, nous n'avons jamais été vraiment inaugurés et la reconnaissance de la place des étrangers dans l'histoire de France peine à aboutir. Nous sommes tombés dans un piège médiatique et un brouillage d'image qui conduisent les journalistes à ne s'intéresser à nous qu'aux moments des polémiques politiques. Ils n'ont jamais vraiment pris la peine de montrer notre travail et de faire des articles de fond sur nos expositions. La vraie faiblesse de la cité, c'est qu'elle n'a pas réussi, pour l'instant, à populariser ses thématiques et à rencontrer son public. Nous n'avons pas consolidé, en termes de fréquentation, le succès des premiers mois d'ouverture.

L'US : *Faut-il en déduire que les Français ne s'intéressent pas à l'histoire de l'immigration ou auraient un problème particulier avec la question de l'immigration ?*

L. G. : Avant l'ouverture de la Cité, nous avons commandé une étude publique sur ce thème. Elle montrait en effet que l'immigration est une question qui spontanément pose problème et ne suscite pas la

curiosité immédiate. Elle est souvent abordée avec un certain misérabilisme et les enfants d'immigrés, par exemple, n'ont pas forcément envie de revenir sur l'histoire de leurs parents et les épreuves endurées. Il faut redonner de la fierté aux enfants issus de parents immigrés. Nous avons certainement sous-estimé notre capacité collective à transformer positivement le destin de migrant.

L'US : *La création du ministère de l'Identité nationale et de l'immigration n'a pas forcément servi votre cause.*

L. G. : C'est vrai qu'en France, la maîtrise des flux migratoires a pris le devant de la scène aux dépens d'autres thématiques plus « intégratrices ». La gestion des flux n'est pas la question centrale dans un pays comme la France où les flux sont faibles et surtout très anciens. Ce qui est décisif aujourd'hui, c'est la question du vivre ensemble dans un pays où un quart des Français sont d'origine étrangère. Mais cette question peine à être abordée avec des outils scientifiques et elle est trop souvent parasitée par des représentations stigmatisantes sur les banlieues ou la pratique de l'Islam.

L'US : *Qu'envisagez-vous pour rendre le lieu plus attractif ?*

L. G. : Nous devons populariser la cité. Plusieurs pistes sont envisagées : rendre la programmation plus cohérente, rallonger la durée des expositions temporaires et améliorer certains aspects techniques de l'exposition permanente. Nous devons cependant assumer de ne pas être un musée comme les autres mais un véritable lieu culturel qui croise les regards et les approches. Notre objectif est de susciter des questions, d'ouvrir de nouvelles perspectives. Cela nécessite un travail constant d'accompagnement du public. Changer les regards est un travail de longue haleine. Il faut nous laisser le temps de réussir notre pari.

Propos recueillis par Carole Condat

quel, responsable du service éducatif, espère attirer les collégiens et les écoliers en plus grand nombre. Il souhaite aussi développer

des partenariats avec des établissements de province et des journées en collaboration avec d'autres musées comme l'Institut du monde arabe.

Un tiers du public est composé de groupes scolaires et 80 % du public ne paie pas. Un constat dont peut s'honorer la Cité et qui témoigne au moins du succès de sa mission pédagogique. ■ **Carole Condat**

CNHI - 293, avenue Daumesnil, 75012 Paris - 01 53 59 58 60

Exposition temporaire du **26 mai au 17 octobre 2010**

ALLEZ LA FRANCE ! FOOTBALL ET IMMIGRATION, HISTOIRES CROISÉES

INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FENPROF (Syndicat enseignant le plus représentatif du Portugal)



Le Portugal après la Grèce ?



L'US : *Qu'en est-il de la situation au Portugal ? Le gouvernement a-t-il déjà prévu des mesures d'austérité visant à pressurer le peuple portugais comme en Grèce ?*

Mario Nogueira (secrétaire général de la FENPROF) : Hier, Barroso déclarait qu'avec les mesures de soutien à la Grèce, le Portugal risquait moins de se trouver dans l'œil du cyclone...

Et pourtant le budget 2010 (dont l'approbation a été reculée en avril dernier à cause des élections) fixe pour cette année le gel des salaires des fonctionnaires, allonge l'âge légal de la retraite avec régime complet (il passe à 65 ans sans une quelconque relation avec le temps de service), augmente la décote par année de 4,5 % à 6 % (alors que la plupart des enseignants partent déjà plus tôt).

Un autre plan « pour la stabilité et la croissance » (PEC) s'ajoute à ces mesures budgétaires touchant les fonctionnaires : le gel des salaires est prévu jusqu'en 2013 ; en matière de fiscalité, les impôts n'augmentent pas, mais les différents « abattements fiscaux » dont ils bénéficiaient sont supprimés.

Est prévu également un plan de privatisation d'entreprises publiques dans le secteur de l'énergie et des banques, dont le gouvernement attend 6 milliards d'euros. Ce sont des services publics qui vont passer au privé.

Avant même l'approbation de ce plan, des discussions entre Parti Socialiste au pouvoir et PSD du centre droit envisagent encore un plan de plus : prestations sociales supprimées, notamment pour les chômeurs, et éventuellement paye du 13^e mois transformée en bons du trésor.

L'US : *Quelles réactions suscitent ces mesures d'austérité ? Et quelles actions sont envisagées ?*

M. N. : Les travailleurs ont défilé en masse le 1^{er} mai (130 000 personnes à Lisbonne) contre ces plans, révoltés de devoir payer pour des dettes dont ils ne sont pas responsables, alors même qu'ont éclaté des scandales touchant les sommes versées à certains dirigeants d'entreprises publiques (celui de la Compagnie d'électricité du Portugal a touché 6 millions d'euros !) et que n'en finissaient pas les pourparlers pour augmenter le salaire minimum (450 euros) de 25 euros !

La FENPROF est bien décidée à se battre contre ces plans qui pressurent la fonction publique, comme elle l'a fait au cours de cette dernière période en faisant descendre par deux fois 100 000 enseignants et une fois 80 000 dans la rue. Nous avons imposé au gouvernement des négociations et avons réussi à le faire reculer sur les carrières et le statut.

• En 2007, la carrière pour tous était passée de 10 à 7 échelons ; seuls 33 % des enseignants pouvaient avoir accès aux 8^e, 9^e et 10^e éche-

lons. La FENPROF a obtenu le 8 janvier la reconstitution de la carrière pour tous et un 11^e échelon supplémentaire mieux payé.

• Notre Syndicat a également préservé la nomination définitive des enseignants titulaires comme fonctionnaires d'État.

• Enfin, il a imposé que soit ouvert aux 40 000 enseignants contractuels un concours en mars 2011, leur donnant accès à la stabilité de l'emploi et au droit à entrer dans la carrière (en ce moment, les contractuels peuvent faire 20 ans dans le même établissement tout en gagnant moins qu'au premier échelon de la carrière !). Nous sommes en train de mettre au point avec le ministère la traduction légale de tous ces accords politiques.

• Une manifestation contre le plan d'austérité est prévue le 29 mai. Nous défilerons jusqu'au ministère de l'Éducation, puis notre cortège d'enseignants rejoindra l'ensemble des fonctionnaires pour enfin se joindre à tous les travailleurs (public/privé confondus). Et je pense que nous serons plus de 250 000 à faire entendre notre opposition déterminée à ces plans qualifiés faussement de « stabilité et de croissance ».

Notre expérience nous a montré que les fortes mobilisations payent et nous entendons bien faire respecter avec les autres forces sociales les intérêts des enseignants, de la fonction publique, et plus généralement des travailleurs comme des retraités et des chômeurs au Portugal. ■

Propos recueillis par Dominique Giannotti



Muralhas de Obidos, Portugal

LE RAPPORT MONDIAL 2010 DE SUIVI SUR L'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT) DE L'UNESCO met l'accent sur les « populations marginalisées en éducation ». Par populations marginalisées en éducation, il faut comprendre des enfants qui ont peu accès à l'éducation. Le rapport décrit une méthode de mesure de cette marginalisation, il décrit différentes formes et en propose des pistes d'action.

Les populations marginalisées en éducation

Mesurer la marginalisation dans l'éducation

En dépit des progrès de la dernière décennie, le dénuement absolu en matière d'éducation continue d'atteindre des niveaux élevés. Sur n'importe quelle échelle mondiale, le fait d'avoir été scolarisé pendant moins de quatre ans est un signe d'extrême désavantage. L'ensemble de données DME (Dénuement et marginalisation en éducation) définit cette durée de scolarisation comme l'indicateur de référence de la « pauvreté éducative », tandis qu'une durée de scolarisation inférieure à deux ans est définie comme indicateur de référence de la « pauvreté éducative extrême ».

Les constatations faites dans 63 pays, qui sont pour la plupart des pays à faible revenu, montrent que : en ce qui concerne la pauvreté éducative, dans 22 pays, 30 % ou plus des jeunes âgés de 17 à 22 ans ont été scolarisés pendant moins de 4 ans. Cette proportion atteint 50 % ou plus dans 11 pays d'Afrique subsaharienne ; en ce qui concerne la pauvreté éducative extrême, dans 26 pays, 20 % ou plus des jeunes âgés de 17 à 22 ans ont été scolarisés pendant moins de 2 ans et dans certains pays, dont le Burkina Faso et la Somalie, cette proportion atteint 50 % ou plus. Ces moyennes masquent d'extrêmes inégalités liées à la richesse et au sexe. Aux Philippines, les taux de pauvreté éducative sont chez les pauvres quatre fois supérieurs à la moyenne nationale. Dans certains pays, les niveaux élevés de marginalisation chez les femmes pauvres sont responsables d'une part importante de la pauvreté éducative. Un peu moins de la moitié des femmes pauvres âgées de 17 à 22 ans en Égypte ont été scolarisées pendant moins de quatre ans et, au Maroc, cette proportion est de 88 %. Les inégalités sociales expliquent aussi certaines différences frappantes entre pays. Avec un revenu par habitant comparable à celui du Viêt Nam, le Pakistan affiche un



niveau de pauvreté éducative trois fois plus élevé, reflétant des disparités liées à la richesse, au sexe et à la région.

Marginalisation dans les pays riches

La marginalisation dans l'éducation touche tous les pays. Si les niveaux d'acquis moyens sont en valeur absolue plus élevés dans le monde développé, l'extrême dénuement relatif est un sujet de préoccupation très répandu. Dans toute l'Union européenne, 15 % des jeunes de 18 à 24 ans quittent l'école en n'ayant suivi que le premier cycle du secondaire, et ce pourcentage atteint 30 % en Espagne. Les éléments d'information sur les États-Unis font ressortir la forte influence de la richesse et de la couleur de peau. Les Afro-Américains risquent deux fois plus que les Américains blancs de ne pas être scolarisés et les jeunes adultes des ménages pauvres le risquent trois fois plus que ceux des familles aisées. Les évaluations internationales des apprentissages illustrent l'ampleur des disparités nationales. Sur l'échelle de la TIMSS pour les mathématiques, les États-Unis se classent à la 9^e place sur 48 pays, mais les écoles des États-Unis présentant une forte concentration de pauvres sont classées 13 places

plus loin. Les 10 % d'élèves les moins performants aux États-Unis se situent en dessous de la moyenne des élèves de Thaïlande et de Tunisie. Le rapport de l'UNESCO met l'accent sur le facteur majeur de marginalisation, la pauvreté, même si d'autres entrent en ligne de compte comme l'appartenance à un groupe particulier, les moyens d'existence et le lieu de résidence, le handicap et le VIH-sida.

Des pistes de solution ! Protection sociale : transferts en espèces sous condition et autres modalités

La protection sociale est un outil essentiel pour atténuer la vulnérabilité des ménages qui est associée à la pauvreté. Les programmes vont des transferts en espèces à des filets de sécurité fondés sur les emplois et à des interventions en faveur de l'alimentation.

Les pays les plus pauvres ont aussi expérimenté divers programmes de protection sociale. Beaucoup ont enregistré des résultats positifs pour l'éducation. Des investissements accrus des gouvernements et des donateurs dans une protection sociale bien ciblée peuvent améliorer l'équité et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous.

Utiliser les budgets contre la marginalisation
Pour atteindre les marginalisés, il faut souvent dépenser plus que dans les zones les plus riches. Le rôle des gouvernements centraux est fondamental pour réorienter les ressources financières vers les zones, ou les catégories de la population, dont les besoins sont les plus grands. C'est pourquoi le rapport met l'accent sur la nécessité pour tous les gouvernements d'élaborer des stratégies intégrées de lutte contre la marginalisation dans le cadre plus large de la réduction de la pauvreté et de l'inclusion sociale. ■

D'après le rapport de l'UNESCO

Roger Ferrari



Mobilisation en Grèce

Le jour de la grève générale, l'OLME (fédération hellénique des professeurs de l'enseignement secondaire) faisait cette déclaration :

« Sous la pression des États de la zone euro, de la Banque centrale et du FMI, le gouvernement grec a décidé de prendre de nouvelles mesures d'une cruauté sans précédent, qui plombe les revenus et abolit les droits du travail et de la protection sociale

dans le secteur public comme dans le secteur privé. Tout le secteur public est en grève les 4 et 5 mai. Nous demandons le soutien du CSEE et de tous les syndicats en Europe. Nous proposons l'organisation de résistances dans tous les pays. Les employés grecs sont

les premiers menacés, et on s'attend à la remise en cause des droits, des salaires et des retraites des enseignants à travers l'Europe. Nous demandons que soit organisé un jour de résistance paneuropéenne contre le Programme de Stabilité et de Croissance. »

À LIRE

Notre sélection

► LE PRINTEMPS DES POÈTES



Cette année, ce fut le printemps des femmes-poètes. Ce recueil permet de les découvrir. Comme dans la plupart des domaines, les femmes une fois mortes disparaissent des anthologies... faites par des hommes !

Il va de Sapphô - dont il ne reste que des fragments dont le titre *Quelqu'un plus tard se souviendra de nous* - à Kiki Dimoula pour un voyage dans le temps et dans les découvertes. **N. B.**

• *Quelqu'un plus tard se souviendra de nous*, Poésie/Gallimard.

► LES GRANDS BLEUS



Joseph Coulson est musicien de jazz et a voulu raconter la trajectoire d'un musicien de jazz issu d'une famille de marin, un peu trafiquant - années de la Prohibition obli-

gant - sur le lac Huron dans ce Michigan dont la ville phare est celle de l'automobile, Detroit, dans *Le blues des grands lacs*. Il réussit le tour de force, tout en n'oubliant pas quelques références du roman noir dont le monde de Irish, de nous embarquer dans l'esprit de cet homme qui ne peut plus jouer de guitare mais qui rêve de reprendre sa place. Ses amours défilent, les femmes de sa vie comme de sa mort. Les vanités ne sont pas loin. Un grand livre sur un mode forcément mineur et plein de ces bleus de l'âme qui participent de notre commune humanité. **N. B.**

• *Le blues des grands lacs*, Joseph Coulson, Sabine Wespieser éditeur, 390 p.

► CHUTES DU TEMPS



Si l'on voulait communiquer le sentiment de ce roman du jeune écrivain portugais Joao Tordo, *Le domaine du temps*, il faudrait faire référence à ce rêve récurrent de tout adolescent qui se sent tomber

sans pouvoir se retenir vers le néant et qui, au moment où il doit toucher le fond, s'écraser, se réveille avec le sentiment d'angoisse qui le poursuivra. Cette sensation du vide sidéral voudrait se voir comblé par l'imagination. C'est le parcours proposé, mêlant allègrement ou sérieusement passé, présent et avenir. Un voyage sans fin, les mystères restent entiers mais les étapes sont autant de découvertes. **N. B.**

• *Le domaine du temps*, Joao Tordo, Actes Sud, 398 p.

Polars

► HOMMAGE



Thierry Jonquet nous a quittés en pléines vacances, le 9 août 2009. C'est une perte pour nous. Il fut un observateur insatiable de la réalité de notre monde barbare. Folio/policier propose un recueil de quatre romans, *Les orpailleurs*, *Moloch*, *Mygale*, *La Bête et la Belle* pour (re)découvrir un

RUSSE ET AMÉRICAIN À LA FOIS

La littérature comme culture

Nabokov (1899-1977) fut un déraciné, vivant au rythme des espoirs et de la barbarie du XX^e siècle. Il écrira successivement en russe, en français et en anglais au gré de ses acculturations, forgeant, par ce processus, un monde pervers, angoissant, enveloppé en un style qui laisse l'imagination du lecteur flotter à la surface du texte. Il fera scandale après la Seconde Guerre mondiale avec « Lolita », un roman publié en Europe et écrit en anglais. Il faut dire que ce temps est celui des scandales.

Ce recueil de ses nouvelles indique des évolutions. Entre les premiers textes publiés en russe et ceux issus de ses années américaines, se constate le souci de la complexité caché derrière une apparente simplicité. Il dira qu'il compose d'après un « système qui veut qu'une seconde histoire (principale) soit tissée à l'intérieur ou placée derrière celle semi-transparente en surface ». Le lecteur

fait l'expérience de la dialectique. Entre les histoires se tissent des liens entre la réalité immédiate - l'apparence - et la nature des phénomènes. Nabokov profite de sa connaissance des langues pour jouer avec le langage, déroutant ainsi le lecteur qui ne sait plus si les mots coïncident avec sa réalité, s'ils expriment une autre vérité cachée derrière l'apparence des choses. Il se joue aussi des références, de toute cette littérature qu'il a su analyser pour construire une œuvre à cheval entre toutes les cultures et participant de notre patrimoine. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Nouvelles complètes*, Vladimir Nabokov, précédé comme toujours dans cette collection par une biographie *Vie et Œuvres*, Quarto/Gallimard, 865 p.



Une période d'espoirs, de folies et de créations

Une gageure ! Une folie ! Pas d'autre mot pour décrire le projet de Serge Fauchereau, enseignant et responsable d'expositions. Celui de rendre compte des *Avant-Gardes du XX^e siècle*, de 1905 à 1930, de toutes les avant-gardes, dans tous les pays, en passant en revue toutes les formes artistiques, de la littérature à la musique - sans oublier le jazz et ses influences, en France particulièrement -, en passant par la peinture et toutes les « écoles » en isme qui furent légions dans ces années-là, certaines au nom étrange comme « Rayonnisme » ou « Stridentisme ». Il ne se contente pas des avant-gardes, il fait aussi la part belle aux artistes de l'époque qui restent de leur époque. Un rappel nécessaire pour appréhender cette notion qui se perd dans le post modernisme, d'avant-garde. Il sait aussi que le passé se recompose en fonction du présent, que les débuts du XXI^e siècle sont loin de toutes ces promesses de changement de cette période.



Commencer en 1905 est logique, c'est le premier acte de la révolution russe. Cette effervescence sociale s'inscrit dans des révolutions esthétiques permanentes. Le champ des possibles semble infini. Les technologies définissent un monde en train de se transformer. Industrie et art se mêlant pour faire du cinéma un art spécifique du XX^e siècle. Guerres et révolutions se bousculent. Cet essai, qui tient à la fois

de l'Histoire, de la théorie de l'esthétique pour permettre de comprendre les styles communs, les influences réciproques, le « Zeitgeist » (l'esprit des temps cher à Hegel) par la comparaison des réalisations dans chaque pays. La tête nous tourne un peu en considérant que la fin du XIX^e et les débuts du XX^e - qu'il faut dater au moment de la Première Guerre mondiale - aient pu se traduire par autant de voies dont certaines furent de merveilleuses impasses. ■ **N. B.**

• *Avant-gardes du XX^e siècle, Arts & Littérature, 1905-1930*, Serge Fauchereau, Flammarion, 587 p., avec des reproductions d'œuvres quelquefois peu connus.

auteur « noir » qui savait se faire aussi sociologue ou politologue, tout en conservant le goût de raconter une histoire pour provoquer notre révolte issue de la sienne. **N. B.**

• *Romans noirs*, T. Jonquet, avec une préface de Martine Laval et une postface de Patrick Bard, Folio/Policier, 1 014 p.

► MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

Peter May a créé un couple de détectives original. Elle, Margareth Campbell est médecin légiste et américaine - ici elle est enceinte -, lui est chef de la police de Pékin. Ils s'aiment mais se trouvent en butte à tous les préjugés réciproques de chacune des communautés ainsi qu'aux lois chinoises

qui interdisent à un policier chinois d'épouser une étrangère, américaine de surcroît. Il nous permet ainsi de découvrir la Chine et Pékin en particulier. Un Pékin qui prépare les Jeux Olympiques et qui voit ses athlètes mourir. Pourquoi ? **N. B.**

• *Jeux mortels à Pékin*, Peter May, Babel/Noir, 381 p.

► COMPTE À REBOURS

Que serait votre vie si une blonde dans un aéroport de Philadelphie affirmait vous avoir empoisonné et décrivait vos symptômes ? C'est ce qui arrive à Jack Easley, journaliste venu à Philly pour divorcer. Il lui reste 10 heures pour éviter la mort et com-



ÉCLATEMENTS

La danse contemporaine fait l'objet de clichés récurrents. Pourtant c'est un domaine dans lequel s'effectuent le plus d'essais, de tentatives pour s'approcher d'une nouvelle modernité. C'est la discipline qui ne veut accepter aucun carcan tout en voulant se servir du passé pour construire un présent voulant ouvrir le champ des possibles. Le grand mérite de cet ouvrage, qui se veut une sorte d'introduction, est de rendre compte de cette multitude d'orientations. Philippe Noisette fait la part belle, et logiquement, à Merce Cunningham tout en indiquant que chaque chorégraphe s'évertue à construire son propre univers non dénué de provocations. Il n'est pas une danse contemporaine mais des danses. Cet éclatement est une marque de l'esprit de nos temps. **N. B.**

• *Danse contemporaine mode d'emploi*, Philippe Noisette, Flammarion, 256 p.



prendre le pourquoi. Haletant et angoissant. Duane Swierczynski se sert des conséquences désastreuses de nanotechnologies si elles sont laissées sans contrôle. Superbe polar. **N. B.** • *The Blonde*, Duane Swierczynski, Rivages/Noir, 303 p.



► UNE ALLÉGORIE

Le polar peut prendre des allures étranges. L'histoire est lue, comme le demandait Nabokov, à plusieurs niveaux. Larry Beinhart est un grand connaisseur des États-Unis. Il l'avait démontré avec *Le bibliothécaire* (dans la même collection). Dans *L'évangile du billet vert*, il se sert de la figure du détective privé - Carl Vanderveer ex-flic drogué, alcoolique - pour expliquer les raisons de l'adhésion à une secte, de la nécessité de croire pour sa propre rédemption se traduisant par la prolifération de ces *Born again*. Toute l'histoire, liée à la législation antiterroriste qui s'attaque aux libertés démocratiques, est celle d'une prise de conscience à travers une enquête criminelle sur la mort d'un prof d'université préparant un ouvrage sur l'inexistence de Dieu. *Born again* fait penser à Bush et du coup cette histoire devient celle de la prise de conscience d'une grande partie des États-Unis prenant conscience de la nécessité de se débarrasser de W. Bush, un régime corrompu et inefficace. Et ce roman se transforme en une superbe allégorie et en un grand livre politique. **N. B.** • *L'évangile du billet vert*, Larry Beinhart, La Série Noire/Gallimard, 377 p.



► POLAR SUD-AFRICAIN

Deon Meyer est un auteur reconnu en Afrique du Sud et en France. Son héros récurrent, sa figure de détective, c'est l'inspecteur - devenu ici capitaine - Griessel (il faut rouler les « r » pour prononcer son nom correctement). Il utilise la course de vitesse contre le temps pour retrouver vivante une jeune américaine. Passe dans cette journée - « 13 heures » exactement - une analyse du show biz, des trafics en tous genres, des spoliations, des amours déçues et la mort qui rôde. Il faut lire cet auteur pour deux raisons. D'abord pour l'histoire. Elle fonctionne. Ensuite pour connaître cette Afrique du Sud de l'après apartheid. **N. B.** • *13 heures*, Deon Meyer, Seuil/Policiers, 462 p.

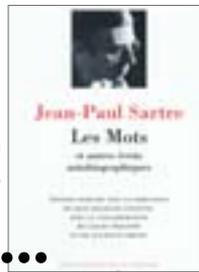
► UN (PETIT) RETOUR

Michael Connelly, avec *L'épouvantail*, fait la preuve qu'il a encore quelque chose à dire et que, pour le dire, il faut qu'il abandonne son double, l'inspecteur Harry. Qu'il le laisse. Il prend comme nouveau porte-parole un journaliste du *L.A. Times*, Jack McEvoy, en passe de se faire licencier et qui cherche le gros coup. Il en profite pour décrire l'ambiance désastreuse des salles de rédaction. En même temps, il suscite l'angoisse face à la nouvelle donne que détermine le poids d'Internet et des réseaux sociaux. C'est bien vu. On marche. **N. B.** • *L'épouvantail*, Michael Connelly, Seuil/Policiers, 500 p.



SARTRE

Tout un homme, fait de tous les hommes...



La foule immense qui accompagnait Sartre vers sa dernière demeure, au cimetière Montparnasse, le 19 avril 1980, avait conscience qu'avec la mort du philosophe une page de l'histoire intellectuelle et politique de la France était tournée : « dernière manif de 68 » pour les uns, obsèques du « dernier philosophe », le caractère symbolique d'une telle procession n'avait pu manquer de frapper les esprits. Depuis, Sartre a vécu son purgatoire : les exigences de la littérature engagée déclarées caduques par une nouvelle génération d'écrivains tournés vers l'exploration narcissique de l'intime, la gauche aux prises avec les affres du pouvoir, la domination de la pensée libérale et la chute du communisme, ont contribué à rejeter Sartre dans ce qu'il nommait « le magasin des accessoires ». La cause semblait entendue : Aron avait toujours eu raison, Sartre toujours tort et son œuvre, fusion singulière de la philosophie, de la littérature et de politique était déclarée illisible en France tandis qu'elle demeurait l'une des plus étudiées dans le monde. C'était oublier l'essentiel : l'entreprise singulière de celui qui voulait être « à la fois Stendhal et Spinoza », d'une subversion inentamée, irréductible à quelque compagnonnage politique que ce soit, cette pensée contre soi-même dont les nombreux écrits autobiographiques rendent compte mieux que tout autre pan de son œuvre.

La Bibliothèque de la Pléiade publie un volume essentiel des écrits autobiographiques, dirigé par Jean-François Louette. Le massif autobiographique est dominé par *Les Mots*, paru en 1964, récit d'enfance parcouru par les questions qui hantaient Sartre lorsqu'il écrivait *La Nausée*, son premier roman : pourquoi devient-on écrivain, comment un homme en vient-il à consacrer sa vie au langage et à l'imaginaire ? *Les Mots*, derrière l'apparence d'un récit d'enfance classique, sont la déconstruction systématique de l'idée de « vocation » littéraire, cet ersatz de la vocation religieuse, et l'application à soi-même de la formule de Sartre au sujet de Jean Genet : « Le génie n'est pas un don mais l'issue qu'on invente dans les cas désespérés ». Enfant sans père, livré à l'angoisse métaphysique et à l'inauthenticité, prisonnier de la comédie familiale, Sartre découvre dans la lecture puis dans l'écriture de quoi justifier son existence et s'arracher à ce qu'il nommera la contingence, face noire de la liberté, tragédie de l'homme injustifié. En ce sens, *Les Mots* sont le livre le plus sartrien qui soit : une fois de plus, Sartre met tout en question, à commencer par la littérature qui a été toute sa vie, et s'attaque sans complaisance à ses propres mythes et à sa propre mauvaise foi. Or, cet « adieu à la littérature » est un exercice d'autant plus ironique que Sartre se livre à son exercice de style le plus maîtrisé, le plus « littéraire ». Loin de toute nostalgie du paradis de l'enfance, Sartre entreprend ce travail d'élucidation de soi, de son passé et de sa « névrose » qu'il avait mené sur des auteurs tels que Charles Baudelaire, Stéphane Mallarmé ou Jean Genet et qu'il reprendra pour son ultime travail de déconstruction, *L'Idiot de la famille*, consacré à Flaubert, reprise et dépassement du propos tenu dans *Les Mots*.

Si le « Flaubert » ne figure pas dans le volume de la Pléiade, le lecteur curieux de suivre Sartre dans ses obsessions et dans ses ruptures y trouvera plusieurs livres majeurs. D'abord les *Carnets de la drôle de guerre*, tenus par Sartre en 1939 et 1940, entre sa mobilisation en 1939 et le déclenchement des combats en 1940, exercice multiforme qui mêle les esquisses philosophiques, laboratoire de *L'Être et le Néant*, les notes de lecture et exercice d'introspection sur son itinéraire intellectuel et sa vie amoureuse. Ensuite, un roman inachevé que Sartre désignait comme « *La Nausée de mon âge mûr* », *La reine Albemarle ou le dernier touriste*, dans lequel il se met en scène avec distance et donne libre cours à son amour de l'Italie. Enfin, on trouvera deux portraits essentiels, celui de son ami Paul Nizan, préface de Sartre au roman *Aden Arabie*, et celui de Maurice Merleau-Ponty, au moment de la mort de celui-ci. Deux portraits qui sont, en vérité, deux autoportraits détournés, deux représentations d'une génération intellectuelle, deux tentatives pour s'appréhender soi-même en se confrontant à l'autre. La confrontation de ces écrits autobiographiques nous rend donc Sartre tel qu'en lui-même, selon la célèbre formule qui clôt *Les Mots* : « Tout un homme, fait de tous les hommes, et qui les vaut tous et que vaut n'importe qui ». **Alexis Chabot** • *Les Mots et autres écrits autobiographiques*, Jean-Paul Sartre, sous la direction de Jean-François Louette, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, 1 655 pages.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN MORCEAU D'HISTOIRE SOCIALE

La Normandie a connu à la fois les effets des restructurations capitalistes - en l'occurrence le secteur de l'imprimerie - et des expériences d'auto-gestion. Nos collègues François Le Gros et Alain Lambert ont voulu faire revivre cette période, à l'aide des documents d'époque et des témoignages des acteurs. Pour reconstruire notre mémoire. **N. B.** • *Caron-Ozanne. Une expérience d'auto-gestion en Normandie*, préface de Charles Piaget, Éditions Cahiers du Temps, 144 p.



► D'UN TABLEAU DE PARIS À L'AUTRE

Quand un historien se sert du *Tableau de Paris*, de Sébastien Mercier, pour camper un grand détective dans le Paris de Louis XV, peut-il faire l'objet d'une thèse d'une agrégée de lettres ? Pascale Arizmendi a voulu relever le défi en lisant Jean-François Parot, auteur d'une série chez 10/18 mettant en scène Nicolas Le Floch. Le résultat tient à la fois de l'analyse de textes, de la recherche historique et de l'enquête policière. **N. B.** • « *Nicolas Le Floch* » le *Tableau de Paris de Jean-François Parot*, Presses Universitaires de Perpignan, 398 p.



► PAYSAGES DE LP

H. M. a construit un bizarre couple de détectives privés, Alex et Alexandra, deux élèves d'un LP parisien confrontés, pour leur deuxième enquête, à l'affrontement d'une famille refusant la libération d'une fille et d'une sœur. Samira est le nom de cette jeune fille qui cristallise la lutte pour les droits des femmes. Un polar social d'un collègue qui connaît bien ce milieu. **N. B.** • *Samira*, H. M., Grasset-Jeunesse, 240 p.



LE VA ET VIENT DE LA MORT

Il pourrait se faire que l'histoire se passe en 1147 mais qui peut en jurer. Une histoire de croisades et de ripailles au départ, pour un jeu avec la mort à l'arrivée. Le pouvoir du Seigneur contesté par sa femme mais il faudra attendre la fin pour le savoir. Pero et Rémy Benjamin sont de jeunes auteurs prometteurs. Leur fausse fin indique un humour et une ironie féroce en même temps qu'ils défendent des droits essentiels, en premier lieu les droits des femmes. Une BD pédagogique sans le dire. **N. B.** • *Un Jour Sans*, Ankama Éditions.



UN FILM D'INITIATION

Les yeux grands fermés



Chassés par la guerre qui a ravagé leur province natale, l'Abkhazie, à la suite de l'effondrement soviétique, Tedo, douze ans, et sa jeune mère ont trouvé refuge dans une baraque vétuste près de Tbilissi. Elle vit de ses rencontres avec des hommes et lui travaille comme apprenti dans un garage. Ce n'est pas la seule activité de Tedo. Il traîne aussi avec d'autres gamins qui subsistent grâce à de petites combines, vols et escroqueries.

Tedo voudrait gagner assez d'argent pour que sa mère ne sombre pas définitivement dans la prostitution. Mais les maigres sommes qu'il rapporte ne suffisent pas. Le jeune garçon décide de passer sur « l'autre rive » en Abkhazie pour rejoindre son père. Il est persuadé qu'il a survécu et imagine qu'il pourra commencer une nouvelle vie. *L'autre rive* est un conte cruel mais conduit avec la simplicité et la limpidité qui conviennent à un récit d'initiation, porté par la présence, plutôt que l'interprétation, d'un jeune garçon formidable. Atteint d'un strabisme très prononcé,

son regard d'animal traqué ou de profonde volonté est d'une force confondante.

Tedo, déterminé à retrouver son père, n'est sans doute pas tout à fait conscient de ce que représente son projet. S'il pressent les difficultés qui jalonnent sa route, il compte sur sa débrouillardise et sur sa capacité à se retirer du monde quand sa vision lui devient intolérable. Lorsqu'il touchera au danger extrême ou à l'insupportable, il pourra toujours fermer très fort ses paupières. Le film se découpe dès lors en épisodes correspondant chacun à une rencontre. Avec ceux qui l'aideront à parcourir un bout de chemin, ou le conforteront dans l'idée de la cruauté du monde ou lui donneront un peu d'amitié ou encore seront les victimes de la haine des hommes. Quelles que soient les circonstances, le degré des difficultés à surmonter, Tedo ne se départira jamais de sa forte détermination. On garde longtemps en mémoire le visage et la silhouette du garçon, sa démarche volontaire de petit homme mûri avant l'heure et pourtant encore porteur d'une innocence

dont il sait peut-être qu'elle sera aussi sa force tout au long de ce périple.

Le bout de chemin n'apporte pas de solution. Il faudra revoir ses espérances à la baisse, emprunter une voie qui annonce d'autres souffrances, d'autres épreuves mais dans laquelle il se lance avec l'énergie du désespoir, celle qui, depuis le tout début de sa vie, l'a toujours guidé.

L'autre rive, premier long-métrage de George Ovashvili, propose une réflexion poignante et terriblement actuelle sur la banalisation de la violence et sur l'enracinement de la haine, sur le dépassement de toutes les limites. Dans le dernier regard que Tedo adresse au spectateur, il y a la certitude que l'humanité n'est pas au bout de ses peines. Un magnifique film, primé dans de nombreux festivals, qui permet d'approcher, à travers le regard d'un enfant, une réalité face à laquelle, à la manière de Tedo, bien trop souvent, nous fermons très fort les yeux... ■ Francis Dubois

• *L'autre rive*, de George Ovashvili.

MUSIQUES

• CLASSIQUE



L'Énigme Schumann

L'année 2010 n'est pas seulement l'année Chopin, c'est aussi l'année Schumann, dont on fêtera le 8 juin le bicentenaire de la naissance.

Schumann est pour beaucoup une légende avant d'être un compositeur : en proie à des phases de mélancolie profonde, mort dans un asile en 1856, il apparaît comme l'incarnation du plus sombre des romantismes allemands. Ses lieder en sont l'expression la plus intime, dont on peut retenir les interprétations de D. Fischer-Dieskau ou de M. Goerne. Mais Schumann est avant tout, pour le grand public, l'auteur d'un *Concerto pour piano*, prototype du concerto romantique que tous les géants du clavier ont enregistré, et de quatre symphonies dont l'intégrale la plus belle demeure celle de Wolfgang Sawallisch (EMI). Pour autant, ces œuvres majeures ne doivent pas faire oublier l'œuvre pour piano – dont Claudio Arrau (Philips), Vladimir Horowitz (RCA) ou Maurizio Pollini (DG) ont livré des interprétations légendaires – ou encore le drame musical formé par les *Scènes de Faust*, inspiré par l'œuvre de Goethe, dont l'enregistrement conduit par B. Britten (Decca) demeure inégalable. Alexis Chabot

• JAZZ

20 ans après...



Connaissez-vous Apt ? Le Lubéron jazz vous propose de découvrir cette région en même temps que d'entendre des groupes de jazz et assimilés.

Pour son vingtième anniversaire, il fêtera le retour de Bernad Lubat, la venue du tromboniste Ray Anderson, Christian Vander en solo, Joëlle Léandre, Jean-Jacques Milteau et des découvertes autour de la nouvelle génération du jazz français.

Nicolas Bénéès

• Du 10 au 16/05. Rens. : 04 90 74 03 18 www.luberonjazz.net

Tout autour du jazz manouche

Le mois de juin est celui des appels. Il faudra répondre à celui du 18 juin, date de début du *Festival des puces*, à Saint-Ouen et à Paris, permettant d'entendre tout ce que le jazz manouche compte d'important. De Marcel Azzola à Zaz, en passant par un concours national des fanfares, toutes les facettes d'une musique festive organisée par Serge Malik et Didier Lockwood.

• Du 18 au 21/06, gratuit. www.festivaldespuces.com



Le festival *Django Reinhardt* fêtera son 31^e anniversaire, à Samois-sur-Seine comme d'habitude.

Un parterre exceptionnel réunissant Paco de Lucia, James Carter et tous les tenants du jazz manouche. N. B.

• Du 23 au 27/06

www.festivaldjangoreinhardt.com

• EXPOSITION

Vanités quand tu nous tiens

Masaccio, Caravage, Georges de la Tour, Philippe de Champaigne, Gustave Moreau, Picasso, Giacometti ont quelque chose en commun, les

Vanités.

Visions de la mort ou exhortations à profiter de la vie, les œuvres de ces artistes, de Andy Warhol à Damien Hirst ou Christian Boltanski, nous permettent de renouer avec nos angoisses, celle de la mort en particulier. Pour savoir ce que vivre veut dire.

N. B.

• *C'est la Vie ! Vanités de Pompéi à Damien Hirst*, jusqu'au 28/06, Musée Maillol, Paris. Catalogue, collectif sous la direction de Patrizia Nitti, Skira Flammarion, 300 p., 185 illustrations, 40 €.



Génie des années 1980

Jean-Michel Basquiat, né à Brooklyn en 1960, a été le peintre reconnu comme un génie des années 80. Il prend la suite de Andy Warhol avec qui il entretenait des liens



étroits. Dans ces années, domine le postmodernisme qui fait « revivre les fugitifs instants de l'histoire de l'art », qui fait du peintre un porte-parole éternel de la jeunesse et de l'originalité. Ce catalogue permet de redonner vie aux œuvres de cet artiste mort à 27 ans.

N. B.

• *Basquiat*, Collectif sous la direction de Marc Mayer, Flammarion, 224 p.

• LIRE LE JAZZ

Réfléchir sur le jazz

Les cahiers du jazz sont devenus annuels. On les attend avec d'autant plus d'impatience. Ce numéro 6 tourne autour de deux thèmes essentiels, sa naissance et John Coltrane. Entre les souvenirs retrouvés de Juan Hernandez, danseur des « Black Birds », la découverte du jazz dans le Paris du début du xx^e siècle, les auteur(e)s mettent en lumière l'importance du jazz dans les révolutions esthétiques de l'époque. Coltrane, quant à lui, suscite toujours les poètes. Son influence n'est pas prête de mourir.



N. B.

• *Les cahiers du jazz*, Éditions Outre Mesure, 137 p.

Une gueule d'atmosphère

L'Université syndicaliste : Quel est le statut de l'Athénée ?

Patrice Martinet : L'Athénée est une SARL, un théâtre public subventionné par le ministère de la Culture même si, à cause du quartier où il est situé, on nous prend souvent pour un théâtre privé.

L'US : Quel a été votre parcours ?

P. M. : J'étais professeur de lettres classiques. J'ai débuté comme MA dans des lycées à Asnières, Poissy, puis j'ai pris le goût de l'étranger. Je suis allé en Roumanie enseigner à l'Université, les Pays-Bas ont suivi. C'est dans ces postes-là que je me suis approché du théâtre. J'ai été nommé directeur du Centre culturel français, à Milan. En 1990, le ministère de la Culture qui souhaitait créer un festival d'été à Paris m'a contacté. *Paris Quartier d'Été*, une belle intuition de Jack Lang, fut conçu pour durer une saison. Le festival a maintenant vingt ans. De retour en France en 93, j'ai fait savoir mon désir de diriger un théâtre à Paris et au milieu de propositions peu réalistes, il y a eu l'Athénée.

L'US : Quel était votre projet de départ ?

P. M. : Pour Josiane Horville qui m'avait précédé, le lieu n'était pas important. Ce qui l'était pour elle, c'était les compagnies qu'elle accueillait. Moi, j'avais au contraire envie de tenir compte du lieu. C'est un théâtre à l'italienne donc mal vu par les metteurs en scène, considéré encore dans les années 90 comme une scène bourgeoise. Mes premiers objectifs ont été de réhabiliter l'image de l'Athénée et de considérer que ce serait le lieu qui commanderait la ligne de programmation. Pour moi, l'auteur est plus important que le metteur en scène et je considère que ce sont les acteurs qui font vivre le théâtre. Lorsque, après la rénovation, nous avons programmé l'année Jovet, ce à quoi le public a le mieux répondu a été le répertoire contemporain. Ce constat a dicté notre ligne éditoriale même si nous n'en sommes pas prisonniers. Sartre résonne très bien ici et Shakespeare, que Jovet en son temps n'avait jamais monté, n'y fonctionne pas du tout.

L'US : Et la musique ?

P. M. : Au moment de la rénovation, la fosse d'orchestre a été reconstituée. Beaucoup de nos spectacles musicaux sont magnifiés par ce

lieu qui répond très bien, à cause de la qualité de l'acoustique, de la visibilité.

Il y avait eu les lundis musicaux du temps de Pierre Bergé et Jovet a toujours entretenu des rapports avec des musiciens, Jacques Ibert, Francis Poulenc. On a l'impression que l'acoustique du lieu se bonifie avec le temps, comme un stradivarius !

L'US : Êtes-vous parvenu à trouver un équilibre entre les deux ?

P. M. : On joue pour de plus longues périodes les textes dramatiques. Il y a donc beaucoup plus de soirées dramatiques que de soirées musicales. Il n'est pas non plus souhaitable que l'on devienne un petit Opéra. Parmi nos 2 500 à 3 000 abonnés, trois sur quatre font le choix d'un spectacle musical. Le mélange donne son identité au lieu et ce n'est pas une identité usurpée. C'est un théâtre où la musique et les voix sonnent bien.

L'US : Que devient la salle Bérard ?

P. M. : On n'a plus les moyens de l'ouvrir. La subvention est gelée et ne peut évoluer qu'en régression. On a eu de l'argent pour la rénover mais pas pour la faire fonctionner. Toute notre activité doit s'autofinancer par les recettes de billetterie et par les locations d'espaces les jours de relâche. La salle Bérard n'est pas rentable. Et comme on tient absolument à ce que les comédiens qui jouent dans cette maison soient payés...

L'US : Avez-vous des raisons d'être optimiste ?

P. M. : On a une fréquentation en constante progression. Cette saison est très bonne mais est-ce suffisant pour assurer l'avenir ? On est comme une corde tendue au maximum. On nous trouve atypique, ni scène nationale ni centre dramatique. On fait de la musique et du théâtre, et ce mélange, au lieu d'être valorisé est plutôt déconsidéré. La subvention va-t-elle être maintenue ? N'y a-t-il pas un projet de nous verser dans le secteur privé ? Pour le moment, les contrôles auxquels nous avons été soumis ont joué en notre faveur et la saison 2010-11 sera encore très belle... ■

Propos recueillis par Francis Dubois



© J.-E. MILLER/CHAZOT

Hommage à Jean Ferrat

Jean Ferrat restera l'une des très grandes figures de la chanson française. Plus de 40 ans de création exigeante et généreuse, 16 albums, plus de 200 chansons. Un riche répertoire d'œuvres personnelles et de composition-interprétation d'autres auteurs, particulièrement du poète Louis Aragon, lui permettra de rester fidèle à ses idéaux de liberté, aux valeurs fondamentales de fraternité et de justice sociale. Il a gardé jusqu'à son dernier souffle un regard attentif et combatif sur notre société. Et une popularité inégalée pour un artiste retiré de la scène depuis une trentaine d'années. Deux spectacles lui rendent hommage. *Un jour futur...* de Natacha Ezdra (cf. article sur www.snes.edu), conçu dès la fin de l'été 2009, a mis au point un récital, sous le regard bienveillant de Jean Ferrat. *J'ai suivi le parcours de Natacha dès ses débuts, avec attention et plaisir. Tout de suite j'ai été séduit par son timbre de voix, sa sensibilité, la justesse de son interprétation* (Jean Ferrat sur www.natachaezdra.com).



© DR

Et celui de Francesca Solleville qui repart en tournée avec un récital Ferrat (www.francescasolleville.com), accompagnée par sa fidèle et talentueuse pianiste Nathalie Fortin. Elle le côtoyait souvent à Antraigues et fut très proche de lui. Elle interprétera *Ma France* lors de l'émuante cérémonie d'adieu rassemblant des milliers de personnes le 16 mars dans son petit village cévenol. Toujours aussi vaillante, avec de magistrales interprétations de révolte et d'espoir, après plus de cinquante ans de chansons. Elle sera au Festival de Barjac, du 24 au 29 juillet, carrefour de la chanson de paroles, que paraitra Jean Ferrat.



© DR

Philippe Laville
• Rens. www.natachaezdra.com/agenda.htm ; www.francescasolleville.com/pages/6-agenda-des-concerts.html
• Sur Jean Ferrat, un ouvrage passionnant de Bruno Joubrel, musicologue, également auteur compositeur interprète (www.brunojoubrel.org), issu de sa Thèse : *Jean Ferrat, de la fabrique aux cimes* (Presses Universitaires de Valenciennes).

Retrouvez l'actualité culturelle sur www.snes.edu

Avez-vous parcouru les pages culture du site du SNES ? On peut trouver presque chaque semaine de nouveaux compléments aux pages culture de ce magazine, à travers les 11 rubriques. Actualité cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale, débats et conférences, expositions, festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, informations de collègues créateurs et échos de mobilisations des professionnels de divers secteurs artistiques contre les conséquences des orientations gouvernementales de culture du « résultat », de désengagement de l'État réduisant le budget, démantelant l'action culturelle, précarisant la création. Près de 600 articles ont été mis en ligne dans ces rubriques depuis trois ans. Découvrez-les en trois « clics » en allant dès la page d'accueil sur « Publications, éditions, culture » dans le premier encadré à gauche titré « Le SNES », puis sur « Culture » (ou directement par www.snes.edu/spip.php?rubrique2562). Est également accessible en permanence, pour les syndiqués seulement (avec le mot de passe de la carte SNES), la base « Réduc'SNES » de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions.

Si vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles à soutenir, en particulier pour le cahier en préparation autour des festivals de l'été... contactez-nous. Philippe.Laville@snes.edu

L'Ascension du jazz

L'Europa jazz se termine, Jazz sous les Pommiers commence. Du 8 au 15 mai, Coutances, moyenne ville de la Manche, connue pour sa cathédrale, vivra au rythme de tous les jazz et des musiques cousines. Comme à l'accoutumée, le jeudi de l'Ascension est le jour clé. Cette année, le festival permettra de découvrir la scène britannique, surtout londonienne, qui se fait remarquer par sa capacité de création. La jeunesse britannique reprend le jazz pour étendard. On pourra aussi découvrir les différentes manières de jouer de la trompette, de Paolo Fresu à Belmondo en passant par Eric Le Lann et Roy Hargrove ou Amin Malouf. Les vedettes de cette année se produiront en duo le dernier samedi, Brad Mehldau au piano et Joshua Redman aux saxophones. Comme d'habitude, des spectacles de rue, la scène des amateurs, des découvertes dans les concerts de 12 h 30 ou de minuit, des créations et l'accueil sympathique des organisateurs et des bénévoles.

Nicolas Bénéès



www.jazzsouslespommiers.com

Ont participé : Nicolas Bénéès, Alexis Chabot, Francis Dubois, Philippe Laville

Les extensions de Mozilla Firefox

VOUS CONNAISSEZ ET UTILISEZ TOUS MOZILLA FIREFOX.

Mais si, le navigateur Internet qui n'est pas I.E... C'est un logiciel libre, ce qui signifie que les personnes qui ont contribué à son élaboration ne souhaitent pas être rémunérées par la vente de ce logiciel.

Vous pouvez donc le télécharger et l'utiliser gratuitement.

Vous pouvez même si vous le voulez participer à son amélioration. Les atouts de Mozilla sont nombreux. Les plus appréciés : un haut degré de sécurité, les différentes pages que l'on ouvre sont gérées par des onglets qui facilitent la navigation, et il possède de nombreuses extensions qui permettent de personnaliser votre navigateur.

Qu'est ce qu'une extension ? C'est un programme qui permet d'ajouter des fonctionnalités à un logiciel donné, en l'occurrence Mozilla Firefox. Certaines sont très utiles, d'autres moins.

À vous de voir.



© Annick Plénacoste

Comment ajouter ces extensions ?

Rien de plus simple : utilisez votre navigateur préféré, Mozilla Firefox, bien sûr. Cela ne marchera pas avec I.E, rendez-vous à l'adresse <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/>.

Vous disposerez du catalogue de toutes les extensions Firefox. Elles sont nombreuses (plus de 500 !). Choisissez votre extension, téléchargez-la (*ajouter à Firefox*), redémarrez Firefox et elle est installée.

Quelques applications

AdBlocks plus : sert à bloquer les bannières et/ou les publicités.
Check Place : vous permet de faire le ménage dans votre bibliothèque de marque-pages.

Il repère les liens brisés, indique les doublons et les dossiers vides.

Down them All : pour télécharger plusieurs fichiers en même temps et savoir où on en est.

Vidéo Download Helper : pour télécharger les vidéos de YouTube et Dailymotion

GetJetable mail : un site vous demande votre adresse mél, mais vous n'avez pas envie d'être encombré de pourriels ? Notez dans cette extension votre véritable adresse mail. Visitez le site auquel vous ne voulez pas donner votre véritable adresse : il suffit d'un clic droit pour que soit créée une adresse temporaire pour le temps que vous souhaitez : de un à huit jours. Le logiciel vous fera suivre votre courrier, puis fer-

mera le compte au moment où vous le comptez.

Bug me not : entrez dans l'extension votre nom, prénom et adresse une bonne fois pour toutes. Le programme remplira ensuite automatiquement les formulaires.

Scrapbook : enregistre les pages Web dans un dossier. Bien pratique si vous avez besoin de consulter fréquemment les mêmes pages. Vous pouvez les éditer, les classer et les modifier (soulignement, annotations). Cela marche aussi avec les fichiers vidéo.

Zotero : votre documentaliste préféré(e) insiste sans cesse sur la citation des sources ? Vous êtes confronté au problème de la bibliographie avec les TPE,

PCCP, IDD et autres CCF et vous ne vous souvenez jamais des normes ? Voici la solution qui vous permettra de rédiger une belle bibliographie conforme sans peine et vous vaudra la reconnaissance éternelle des élèves. Vous pourrez même intégrer cette bibliographie dans Word ou Open Office, en téléchargeant bien sûr le petit programme adapté...

Comment cela marche ? Parcourez le Web. Quand vous verrez une des icônes suivantes à la droite de la barre d'adresse, cliquez dessus et la page est automatiquement traitée dans Zotero. Comment cela, ça ne marche pas pour tout ? Si rien ne se présente à droite de l'écran, capturez la page dans Zotero et



remplissez manuellement les champs. Zotero se chargera de la mise aux normes... Vous pouvez également entrer dans Zotero des documents qui ne sont pas sur l'Internet, en entrant simplement l'ISBN s'il s'agit d'un livre...



Vous pouvez en outre annoter des pages, les regrouper... Magique non ?

Et pour finir...

Désinstaller ?

Rien de plus simple : rendez-vous sur le menu de Firefox, cliquez sur Outils, Modules complémentaires : vous y trouverez la liste des modules que vous avez installés. Vous pouvez au choix les désinstaller ou plus simplement les désactiver.

Une mise à jour ?

Vous serez automatiquement prévenu quand une mise à jour sera disponible. Vous n'êtes pas obligé de la télécharger.

Ce n'est pas un poisson : la nouvelle version de Mozilla (en français) est en ligne depuis le premier avril 2010. Il s'agit de la version 3.6.3. Elle est plus rapide, encore plus sécurisée et intègre quelques extensions, dont le fameux Persona qui permet d'habiller Mozilla selon ses goûts. Mais si vous aimez le léopard, les Rolex, le doré et les diamants, téléchargez donc Pimpzilla. ■

Anne-Sophie Domenc



EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAÎT

QUELQUES SITES D'ÉCRIVAINS

- George Sand <http://www.georgesand.culture.fr/fr/>
Et en 2002 c'était ? <http://www.victorhugo.culture.fr/>
- La contribution de la BNF <http://victorhugo.bnf.fr/> mais aussi celle de la société des amis de Victor Hugo, <http://www.victorhugo.asso.fr/>
- Un vrai coup de cœur pour le site de François Bon <http://www.tierslivre.net/>
« Réinventer le cabinet de lecture » lancé en janvier 2008, Tiers Livre, c'est passionnant. Laissons lui la parole « je découvre que ces textes, sans préméditation, juste ainsi à se laisser guider par les voix, les formats, recourent leurs thèmes, leurs questions et inquiétudes. Au bout du compte, surpris moi-même de la gravité ou de l'intensité qui en émane ». Laissez vous donc guider dans ce foisonnement d'images, de rencontres avec des photographes, des musiciens.
Grâce à lui quelques belles découvertes, Poezibao qui a ouvert ses colonnes fin 2004 est entièrement dédié à la poésie. <http://poezibao.typepad.com/poezibao/>
- Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, Jacques Rebotier <http://rebotier.perso.neuf.fr/index.html>

CÔTÉ MUSÉES

- Dans les précieuses archives de la revue Médialog <http://medialog.ac-creteil.fr/en-ligne>
- Un zoom sur le musée des Arts et Métiers de 2006 http://medialog.ac-creteil.fr/ARCHIVE59/en_ligne59.pdf, ce site vraiment très riche <http://www.arts-et-metiers.net/>
- La fédération des écomusées et des musées de société (FEMS), des pistes pour vos visites personnelles et pédagogiques <http://fems.asso.fr/>
- Le site du musée des Beaux Arts de Lyon <http://www.mba-lyon.fr/mba> vous donne envie de pousser la porte.

CÔTÉ ÉDUCATION NATIONALE

- BibNum <http://bibnum.education.fr/> « un projet de bibliothèque numérique de textes scientifiques, commentés par des scientifiques contemporains qui souhaitent partager leur intérêt pour ces textes et analysent leur impact dans la science et la technologie actuelle » par le CERIMES centre de ressources et d'information multimédia pour l'enseignement supérieur. La rubrique « voir tous les textes » <http://bibnum.education.fr/recherche/resultat/liste> indiquait déjà cinquante-trois références. À suivre.
- C'est quoi une documentaliste ? <http://lachaussonnier.free.fr/CDI/cdidoc/travail/documentaliste.htm> Une vision dynamique du métier.

Gallica fait peau neuve, graphisme plus fluide, large place à l'image. Dès la première page, l'accent est mis sur la diversité des collections numériques que l'on peut y trouver, avec la possibilité de restreindre sa recherche sur les livres, les manuscrits, les cartes, les images, la presse et les revues, les paroles et la musique, les partitions. <http://gallica.bnf.fr/?lang=fr>. Bravo !

Vous voulez participer, contribuer à la rédaction de ces pages, vous êtes bien évidemment les bienvenus. Écrire à adapt@snes.edu



- Articles sur les extensions de Mozilla **Anne-Sophie Domenc**

- Nos sites du mois de mai **Jean-Pierre Hennuyer**

- Pages réalisées pour ADAPT-SNES

46, avenue d'Ivry, 75641, Paris cedex 13, 01 40 63 28 30, alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US magazine*, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon répondent aux questions d'Alexis Chabot

"La grande bourgeoisie est la seule classe sociale qui demeure"

Les sociologues **Michel Pinçon** et **Monique Pinçon-Charlot**, anciens directeurs de recherche au CNRS, ont écrit ensemble de nombreux ouvrages dont le point commun est l'étude des milieux fortunés et de la grande bourgeoisie, qui sont devenus des classiques de la sociologie de la domination, dans la lignée de la pensée de Marx et de la sociologie de Pierre Bourdieu.

L'US Magazine :
Vous observez que les sociologues travaillent rarement sur les dominants mais généralement sur les dominés. Pourquoi avez-vous choisi de porter votre analyse sur les hautes classes de la société ?

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot : Nous avons commencé à travailler, dans les années 1970, dans le domaine de la sociologie urbaine, sur la ségrégation urbaine et sociale, le logement social, l'offre en équipements collectifs. Dans ce cadre, nous avons rédigé de vastes enquêtes pour le Commissariat au Plan et nous avons été intégrés au CNRS. Nous avons

fait le constat que tout le monde parlait de la ségrégation sans jamais se poser la question du moteur de cette ségrégation, en se contentant de compassion pour les plus modestes. Nous avons donc décidé de travailler, en dépit de la difficulté des financements, sur ce sujet, en commençant par une étude des « beaux quartiers ». Notre travail s'est ensuite élargi à la reproduction des privilèges au sein des mêmes familles alors que notre pays a fait la révolution il y a deux siècles. Nous avons été interrogés par notre propre niveau de méconnaissance de certains quartiers de Paris et de certains modes de vie qui nous étaient étrangers. C'est pourquoi nous avons, par exemple, travaillé sur la chasse à courre.

L'US Magazine : *Vos travaux s'appuient sur la notion marxiste de « classe sociale », dont on dit souvent aujourd'hui qu'elle est devenue*



Aujourd'hui, nous sommes passés à une guerre des classes : la grande bourgeoisie est la seule classe sociale qui demeure, au sens marxiste du terme. La classe ouvrière a disparu en tant que classe, victime de ce que Robert Castel nomme « l'individualisme négatif »

obsolète. En quoi demeure-t-elle à vos yeux pertinente ?

M. P. et M. P.-C. : La définition proposée par Marx est double. D'abord, la classe « en soi » : le partage de points communs dans les richesses matérielles, sociales et culturelles ainsi que dans les modes de vie. Ensuite, de manière indissociable, la classe « pour soi » : la conscience d'être une classe sociale en fait une classe mobilisée en vue de sa perpétuation et de la reproduction de ses privilèges. Pendant les Trente Glorieuses, on pouvait parler de lutte des classes car des classes existaient face à la grande bourgeoisie, notamment la classe ouvrière qui bénéficiait d'un capital industriel et institutionnel, des syndicats, des partis, une mémoire, une identité, des valeurs. C'était notamment la force des communes socialistes et communistes, et de leur travail de socialisation. Aujourd'hui,

nous sommes passés à une guerre des classes : la grande bourgeoisie est la seule classe sociale qui demeure, au sens marxiste du terme. La classe ouvrière a disparu en tant que classe, victime de ce que Robert Castel nomme « l'individualisme négatif » : la recherche de solutions individuelles plutôt que de solutions collectives, qui mène pourtant à une impasse. Or cet individualisme a été imposé : le système capitaliste, dans sa phase néolibérale et mondialisée, a cassé toute conscience de classe, par les délocalisations ou encore l'exigence de mobilité totale des travailleurs. On pourrait du reste établir un parallèle entre

la période Thatcher et la logique de la politique menée aujourd'hui en France. On observe donc une logique collective, une logique de classe, en haut de la hiérarchie sociale, un individualisme négatif en bas de cette hiérarchie. Entre les deux, parmi les classes moyennes, on observe un individualisme positif : la volonté de se réaliser dans son travail, l'existence de ressources matérielles et culturelles. Par conséquent, la loi de la liberté individuelle se trouve acceptée par tous : les grands bourgeois, qui avancent sous le masque de l'individualisme mais sont en réalité dans la solidarité de classe, et les dominés qui reprennent à leur compte les valeurs dominantes sans se rendre compte que l'individualisme est parfaitement en phase avec ce néolibéralisme qui veut des électrons libres afin d'empêcher toute conscience de classe et donc toute lutte collective.

L'US Magazine : *Votre description de la grande bourgeoisie est souvent surprenante : on y observe un monde apparemment anachronique, notamment par son fonctionnement dynastique.*

M. P. et M. P.-C. : Nous nous trouvons en effet face à un paradoxe : la classe la plus hétérogène au système libéral est justement la grande bourgeoisie, dont le fonctionnement est collectif, qui s'appuie sur des familles, au sens le plus large, et qui perpétue des réseaux serrés. À l'inverse, pour le reste de la société, toutes les institutions collectives sont cassées, qu'il s'agisse des religions, des partis, de la famille, etc.

L'US Magazine : *Comment expliquez-vous que la bourgeoisie soit, elle seule, demeurée une classe sociale ?*

M. P. et M. P.-C. : D'abord, parce qu'elle en a les moyens : elle possède le patrimoine qui se transmet le plus facilement, c'est-à-dire la richesse matérielle, sous forme d'usines, de terres, de bois, etc. Les classes moyennes disposent d'un capital essentiellement intellectuel et scolaire dont la transmission est plus aléatoire. En outre, la richesse matérielle de la bourgeoisie porte elle-même la conscience de la transmission et l'idée d'héritage. Le passage à la génération suivante est réfléchi et construit. Par ailleurs, à partir des années 90 et avec la dérégulation des marchés, cette classe dominante s'est approprié les profits de la finance, profits totalement déliés de l'économie réelle et donc de l'existence du monde ouvrier.

L'US Magazine : *Le fait de vous appuyer sur une vision marxiste et notamment sur le concept de classe ne traduit-il pas la volonté d'opposer au discours libéral dominant une autre représentation de la société ?*

M. P. et M. P.-C. : Avec la fin du communisme, les dominés ont perdu toute vision d'une société alternative à la société capitaliste. Il n'y a plus aucune référence permettant de mettre à distance le triomphe du libéralisme économique et de ses principaux acteurs. Or, nos travaux expliquent ce qui peut apparaître comme un anachronisme : c'est bien une classe sociale que nous avons rencontrée dans nos études. Ceux que nous avons interviewés nous disent que la vision que nous avons dégagée rend parfaitement compte de leur réalité : le système théorique de Bourdieu fonctionne non seulement avec les dominés mais aussi avec les dominants et nos livres trouvent de larges échos, notamment dans les milieux populaires. Ce que nous aidons à comprendre, c'est le passage d'une domination économique à une domination symbolique : ce sont les dominés eux-

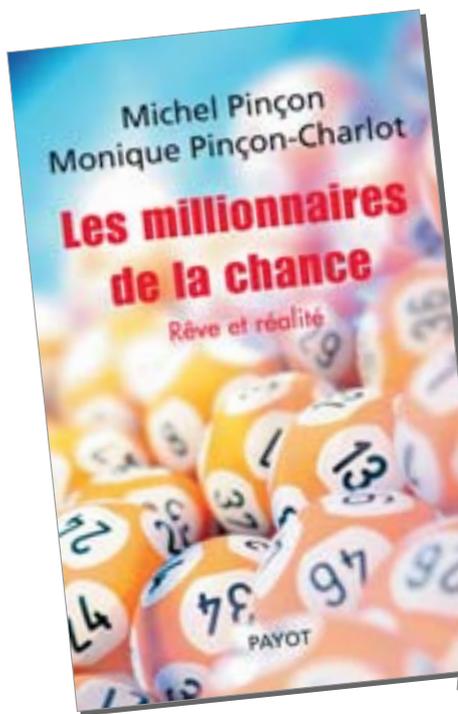
mêmes qui reconnaissent la supériorité des dominants et de leurs valeurs, aux dépens de toute contestation de l'oligarchie au pouvoir.

L'US Magazine : *Comment mettez-vous en relation le fruit de vos travaux et les débats actuels sur l'ISF ou le bouclier fiscal ?*

M. P. et M. P.-C. : Ce sera l'objet de notre prochain livre, qui sera en librairie le 9 septembre et qui sera également téléchargeable gratuitement sur Internet. Nous avons beaucoup travaillé sur Neuilly et donc nous avons suivi Nicolas Sarkozy. En 2007, le dîner au Fouquet's puis le yacht de Bolloré nous ont conduits à penser qu'on entrerait dans une ère nouvelle de transformation de la classe dominante. Nous étudions donc cette oligarchie qui met au cœur du pouvoir le monde des affaires et le CAC 40, une oligarchie qui ne cache plus sa domination et qui va nous permettre de donner à voir le fonctionnement réel du pouvoir.

L'US Magazine : *Votre dernier ouvrage publié porte sur les gagnants du Loto. Quelle est la relation entre cette étude et vos livres précédents ?*

M. P. et M. P.-C. : Nous avions dit que nous aimerions travailler sur les grands gagnants du Loto. Peu après, la Française des Jeux nous a contactés. Ce qui nous a intéressés, c'est une situation dans laquelle un seul paramètre des conditions d'existence change radicalement, la richesse matérielle, tandis que les autres demeurent inchangés, ce qui exige de



Ce que nous aidons à comprendre, c'est le passage d'une domination économique à une domination symbolique : ce sont les dominés eux-mêmes qui reconnaissent la supériorité des dominants et de leurs valeurs, aux dépens de toute contestation de l'oligarchie au pouvoir.

changer. En travaillant en partenariat avec la Française des jeux, c'est l'accompagnement collectif des gagnants de plus d'un million d'euros, mis en œuvre par cette institution, qui a attiré notre attention. Il est vrai que les gagnants éprouvent de la culpabilité vis-à-vis de leur milieu, des valeurs apprises, à commencer par le travail. Cet accompagnement est essentiel, notamment pour changer le regard des autres, par exemple le regard négatif des médias. Ce que nous montrons, c'est qu'à la condition d'être accompagnés par un collectif, les grands gagnants, quelle que soit leur origine sociale, peuvent parvenir à inscrire cette richesse dans leur être le plus profond. ■

Parmi leurs principaux livres, on peut retenir *Dans les beaux quartiers* (1989, Seuil, réédition 2001), *Grandes fortunes, dynasties familiales et formes de richesse en France* (Payot, 2006), *Sociologie de la bourgeoisie* (La Découverte, 2007), *Sociologie de Paris* (La Découverte, 2008), *Les Ghettos du Gotha* (Points Seuil, 2010). Leur dernier ouvrage, *Les millionnaires de la chance*, vient de paraître aux éditions Payot.